

Rapport annuel 2023

# ESG CLIMAT GROUPAMA GANVIE

ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT  
GGVIE – JUIN 2024



GGVIE

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>/5</b>
Édito de Guillaume Pierron	/5
Chiffres clés pour l'année 2023	/7
Présentation de Groupama Gan Vie	/8
Panorama de la structure d'actifs de GGvie	/9
<b>PARTIE 1: INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT</b>	<b>/10</b>
<b>I. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE</b>	<b>/11</b>
A. Une approche fondée sur la Charte d'investissement durable du Groupe	/11
B. Intégration ESG dans la gestion d'actifs du Groupe	/13
1. Cadre d'analyse ESG des actifs cotés	/13
2. Cadre d'analyse ESG des investissements hors mandats et fonds dédiés, incluant les Unités de Compte	/15
C. Limiter l'exposition aux risques de durabilité	/15
1. Politique en matière de charbon thermique	/15
2. Politique en matière de pétrole et de gaz	/16
3. Les Grands Risques ESG	/17
4. Autres exclusions sectorielles	/17
5. Filtre capital naturel	/18
D. GGvie souhaite s'appuyer sur une définition de l'investissement durable afin de financer des activités ayant un impact environnemental et social positif	/20
E. Intégration ESG dans la gestion immobilière et forestière	/21
1. GGvie participe à la construction d'un parc immobilier durable en déléguant ses actifs à Groupama Immobilier	/21
2. GGvie protège son actif forestier des risques liés au climat et à la biodiversité	/22
F. Tableau de synthèse des objectifs, dispositifs et mesures ESG	/23
G. Des engagements de place en faveur de la Finance durable	/24
H. Part des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG	/26
I. Communiquer autour de la politique d'investissement durable du Groupe	/27
<b>II. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR GROUPAMA GAN VIE</b>	<b>/28</b>
A. Ressources financières, humaines et techniques	/28
B. Renforcement de l'expertise interne	/29
1. Groupama a poursuivi le programme de formation des collaborateurs du Groupe, dont ceux de GGvie	/29
2. GGvie continue d'offrir des offres de gestion déléguée durable	/30
<b>III. DÉMARCHÉ DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ</b>	<b>/32</b>
A. La gouvernance du Groupe a été sensiblement renforcée au cours de l'année en 2023	/32
1. Plusieurs instances exercent des fonctions variées et complémentaires, au service d'une gouvernance efficace et harmonisée des enjeux de durabilité	/33
2. Plusieurs projets lancés en 2023 et 2024 permettront de consolider la nouvelle organisation de la gouvernance	/37
B. Groupama œuvre à l'intégration des risques en matière de durabilité aux politiques de rémunération	/37

<b>IV. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>/39</b>
A. Présentation et bilan de la stratégie d'engagement	/39
1. Les fondements de la politique d'engagement sont demeurés identiques	/39
2. GAM a renforcé sa politique d'engagement en 2023	/40
B. Présentation et bilan de la politique de vote	/43
1. La politique de vote, complément naturel de la politique d'engagement	/43
2. Miroir de la politique d'engagement, la politique de vote de GAM a également été renforcée en 2023	/43
3. GAM a traduit dans les faits l'évolution de sa politique de vote	/44
<b>V. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES</b>	<b>/46</b>
A. Alignement avec la taxonomie européenne	/46
B. Encourager la transition énergétique par la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et de la part brune de GG Vie	/47
1. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au sens de l'article 4 du règlement délégué SFDR	/47
2. GG Vie suit activement la réduction progressive de son exposition au charbon, aux énergies fossiles non conventionnelles ainsi que de sa part brune	/48
<b>VI. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>/49</b>
A. Groupama a réaffirmé ses objectifs climatiques dans le cadre de son engagement NZAOA	/49
1. Réduction de l'intensité carbone	/50
2. GG Vie participe au développement des infrastructures bas carbone	/50
B. Suivi de la performance environnementale des investissements de GG Vie	/53
<b>VII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ. L'ENTITÉ FOURNIT UNE STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ, EN PRÉCISANT LE PÉRIMÈTRE DE LA CHAÎNE DE VALEUR RETENU, QUI COMPREND DES OBJECTIFS FIXÉS À HORIZON 2030, PUIS TOUS LES CINQ ANS, SUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS</b>	<b>/57</b>
A. Renouvellement de la mesure des impacts et dépendances relatives à la biodiversité du portefeuille de GG Vie	/59
1. Le périmètre de la mesure et de l'exposition aux impacts et dépendances a été élargi	/59
2. GG Vie a renouvelé la mesure de son empreinte biodiversité en 2023	/60
3. La mesure des dépendances du portefeuille a conforté les analyses déjà menées	/61
B. Afin de s'inscrire dans le cadre mondial pour la biodiversité, Groupama précise et renforce ses cibles internes	/62
1. Dans la continuité de la stratégie dévoilée en 2023, Groupama a décliné des cibles internes	/62
2. Groupama souhaite tout d'abord renforcer ses capacités internes afin de mieux s'approprier et appréhender les enjeux liés à la biodiversité	/63
3. Dès 2023, Groupama a actionné des leviers opérationnels afin de mieux connaître ses risques en matière de biodiversité	/64

<b>VIII. DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ</b>	<b>/66</b>
A. Identifier et prioriser ses risques	/66
1. La politique d'investissement durable du Groupe représente un premier levier de gestion des risques	/66
2. Le dispositif de suivi des risques intègre les risques climatiques	/66
B. GGVié renforce l'analyse de son exposition aux risques environnementaux	/68
1. Evaluation de l'exposition aux risques physiques et de transition liés au changement climatique	/68
2. Groupama a entrepris un travail de quantification des risques financiers liés au climat sur le portefeuille de GGVié	/70
3. Groupama porte une attention croissante aux risques liés à la biodiversité	/71
<b>PARTIE 2: INFORMATIONS ISSUES DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019</b>	<b>/72</b>
A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	/73
B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	/73
1. Source des données	/73
2. Incidences négatives liées aux émetteurs privés	/74
3. Incidences négatives liées aux émetteurs publics	/78
4. Incidences négatives liées aux actifs immobiliers	/79
C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	/80
1. Description de l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement	/80
2. Description de l'intégration des principales incidences négatives dans le processus de prise de décision en matière d'investissement	/80
D. Politique d'engagement	/82
E. Références aux normes internationales	/82
1. Respect du Global Compact	/82
2. Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable	/83
3. Contribution à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris	/83
<b>ANNEXES</b>	<b>/84</b>
A. Répartition des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement SFDR	/84
1. Fonds hors UC	/84
2. Fonds UC	/84
B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement SFDR	/85
1. Fonds hors UC	/85
2. Fonds UC	/87



# ÉDITO

## UNE DYNAMIQUE QUI MET LA DURABILITÉ AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE D’AFFAIRES

Notre engagement à promouvoir des pratiques durables et à générer un impact positif sur la société est au cœur de notre stratégie Univers 2025, en lien avec notre mission « Acteur partenaire pour le futur ». Le rapport ESG – Climat de Groupama Gan Vie 2023 qui vous est présenté en est la manifestation concrète et authentique.

### **L’assurance vie durable : une priorité stratégique**

Au cœur de notre stratégie ESG se trouve notre offre d’assurance vie durable. Nous avons développé des produits qui non seulement répondent aux besoins financiers de nos clients, mais qui contribuent également à la préservation de l’environnement et de la justice sociale.

C’est l’ensemble des profils de risque de gestion déléguée qui est ainsi dupliqué en version durable. Nous sommes allés plus loin en proposant depuis 2023 des profils de gestion déléguée durable thématiques ainsi que des produits structurés durables.

### **Promotion de la durabilité : des actions concrètes et mesurables**

La durabilité est plus qu’un mot pour Groupama Gan Vie ; c’est un engagement concret. Nous avons pris des mesures significatives pour réduire notre empreinte carbone et promouvoir des pratiques durables. En 2023, nous avons encouragé nos collaborateurs à adopter des pratiques écoresponsables, en mettant en place des programmes de formation et des incitations pour les comportements durables.

Nous avons également veillé à offrir un environnement de travail respectueux et équitable pour tous nos employés. Par ailleurs, nos partenariats avec des associations locales ont permis de soutenir des projets essentiels dans les domaines de la santé et de l’inclusion.

### **Politique et stratégie d’investissement : une trajectoire fondée sur la Charte d’investissement durable du Groupe**

Notre politique d’investissement durable repose sur l’intégration dans les processus d’investissement des facteurs ESG au service de la maîtrise des risques financiers et du financement des transitions.

Notre démarche s’inscrit totalement dans la stratégie RSE du Groupe et se fonde sur la Charte d’investissement durable du Groupe telle que présentée dans ce rapport. Celle-ci s’appuie sur quatre leviers que sont : une gestion d’actif intégrant pleinement les critères ESG, des politiques permettant de limiter l’exposition aux risques de durabilité et éliminer les investissements les plus néfastes, une volonté d’accompagner les entreprises à accélérer leurs transitions, notamment environnementale et, enfin, le financement des activités ayant une incidence positive en matière environnementale ou sociale.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes qui contribuent à nos réalisations en matière ESG. Leur engagement est la clé de notre succès.

Ensemble, nous continuerons à faire progresser nos initiatives et à construire un avenir plus juste et plus vert pour tous.

**GUILLAUME PIERRON**

Directeur Général de GG Vie



## AVERTISSEMENT – OBJET DU RAPPORT

À travers ce rapport, Groupama Gan Vie (GGVie) entend présenter de façon transparente et sincère sa politique d'investissement durable, qui place en son cœur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. La stratégie d'investissement de GGVie est pleinement intégrée dans la stratégie d'investissement durable du Groupe.

GGVie souhaite notamment mettre en avant les avancées réalisées par le Groupe et par GGVie lors de l'année 2023, en particulier en matière d'offre durable, de limitation du changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Groupama Asset Management (GAM) et Groupama Immobilier (GI) sont cités dans ce rapport pour leurs activités de gestionnaires d'actifs internes du Groupe uniquement.

Par souci de sincérité et de vérifiabilité, ce rapport se veut clair et transparent à l'égard des données et des méthodologies employées.

Enfin, les informations chiffrées s'entendent hors Unités de Compte (UC), sauf mention particulière.

# CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2023

## Gouvernance



Formation du Conseil d'administration de Groupama aux enjeux de durabilité



Création d'une Direction de la Durabilité et d'un réseau de référents durabilité

## Moyens internes

**1,43M€**

de budget ESG, dont 422 248 euros consacrés à l'achat de données de marché

**19,3**

Nombre d'ETP de GG Vie dédiés à l'ESG

## Taux de l'analyse ESG

**94%**

des actifs couverts par l'analyse ESG, soit le même taux de couverture qu'en 2022.

## Suivi des risques

**5**

indicateurs ESG suivis par la gestion des risques dans le cadre de l'ORSA

## Politique d'engagement

**14**

des émetteurs les plus carbo-intensifs du portefeuille engagés individuellement dans le cadre de l'adhésion du Groupe à la NZAOA

## Décarbonation

**-53%**

tCO<sub>2</sub>eq/M€ CA sur le portefeuille actions cotées et obligations privées



Atteinte de l'objectif de décarbonation du portefeuille à fin 2023

Engagement à horizon 2030: atteindre les trajectoires cibles fixées par CRREM pour le portefeuille immobilier (hors actifs résidentiels):



**96%**

de la valeur des actifs immobiliers

**94%**

des émissions de CO<sub>2</sub>

## Investissements durables

**669M€**

d'investissements durables supplémentaires réalisés en 2023. L'objectif Groupe de 1,2 milliard d'euros ayant été atteint avec un an d'avance, le programme a été renouvelé pour un montant équivalent sur la période 2024-2027.

Stocks d'investissements durables au 31/12/2023:

**5,3MDSE€**

au niveau Groupe

**4,1MDSE€**

sur le périmètre GG Vie

## Biodiversité

**10%**

du portefeuille de GG Vie exposés aux 10 secteurs prioritaires identifiés par la Finance for Biodiversity Foundation en raison de leur impact sur la biodiversité

# PRÉSENTATION DE GROUPAMA GAN VIE

Groupama Gan Vie est la filiale d'assurance vie du Groupe Groupama. GG Vie conçoit, souscrit et gère des contrats d'assurance vie et santé (épargne, retraite, prévoyance et santé) commercialisés par les cinq réseaux de distribution du Groupe : Caisses régionales Groupama, Gan Assurances, Gan Patri-moine, Gan Prévoyance et Gan Eurocourtage.

GG Vie, comme toute entité de Groupama, décline et applique l'ensemble des politiques définies au niveau du Groupe, notamment la stratégie d'investissement durable. Dans ce cadre, GG Vie a développé une offre de produits durables.

GG Vie délègue la gestion de ses actifs de placement (hors UC) à la Direction des Opérations Financières et des Investissements (DOFI) de Groupama Assurances Mutuelles, chargée de définir l'allocation d'actifs et de s'assurer de sa mise en œuvre dans le respect de la Charte d'investissement durable du Groupe :

- La DOFI délègue à Groupama Asset Management la majeure partie de la gestion des actifs cotés via des mandats intégrant spécifiquement les enjeux et orientations ESG ;
- La DOFI délègue à Groupama Immobilier la gestion du patrimoine immobilier via des mandats patrimoniaux et de gestion locative, qui applique sa politique ESG ;
- Pour le reste des actifs non cotés, la DOFI sélectionne et investit directement dans des fonds de capital investissement, de dette privée, d'infrastructure ou encore des fonds immobiliers de diversification.

## UNE STRATÉGIE RSE DÉCLINÉE AU SEIN DE GG VIE

Le programme RSE GG Vie est une démarche ambitieuse et authentique qui a pour objectif de permettre à GG Vie de maîtriser son empreinte environnementale et de devenir une référence en matière d'impact sociétal sur le marché des assurances. Cette démarche a une double vocation :

- Contribuer fortement à la stratégie RSE du Groupe Groupama, en particulier sur les enjeux de la prévention santé et de l'épargne durable qui sont au cœur des sujets stratégiques ;
- Impulser le nouveau projet d'entreprise dont l'un des 3 défis est de bâtir une entreprise responsable centrée sur l'humain.

**En lien avec la mission « Acteur partenaire pour le futur » et en référence aux trois piliers du développement durable, la démarche repose sur trois grandes ambitions.**



01

**Acteur partenaire pour un avenir durable :** contribuer à la préservation de l'environnement en se donnant les moyens d'agir et en éclairant les choix des parties prenantes pour construire ensemble un monde durable.

02

**Acteur partenaire pour l'épanouissement de chacun :** favoriser le bien-être et le développement des talents des collaborateurs pour les rendre acteurs du développement durable et de l'engagement responsable de Groupama.

03

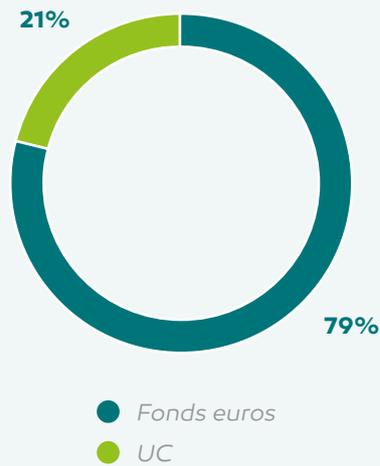
**Acteur partenaire pour des relations et des solutions durables :** transformer le métier d'assureur en bâtissant des relations durables et sincères, en proposant des solutions créatrices de valeurs responsables.



# PANORAMA DE LA STRUCTURE D'ACTIFS DE GGVIÉ

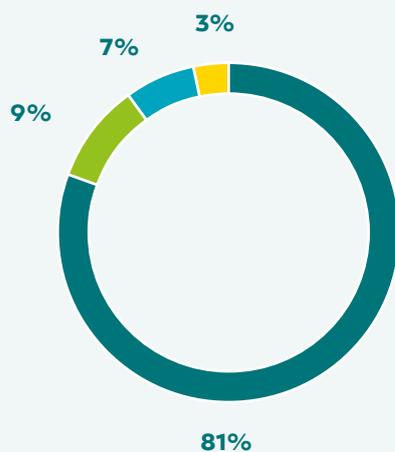
Au 31 décembre 2023, le montant total des encours de GGVIé, Unités de Compte (UC) incluses, atteignait 57 milliards d'euros en valeur de marché.

Structure d'actifs de GGVIé au 31/12/2023\*



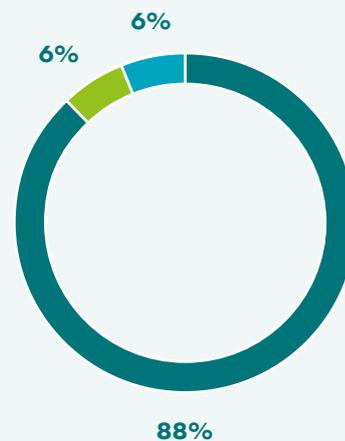
Au 31 décembre 2023, le montant total des encours de GGVIé s'élevait à 44,8 milliards d'euros (hors UC) en valeur de marché.

Structure d'actifs de GGVIé (hors UC) au 31/12/2023



- Obligations
- Actions
- Immobilier
- Trésorerie

Répartition de la gestion d'actifs (hors UC) de GGVIé au 31/12/2023



- Groupama Asset Management
- Groupama Immobilier
- Autres



# **PARTIE 1:** **INFORMATIONS ISSUES** **DES DISPOSITIONS** **DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI** **RELATIVE À L'ÉNERGIE** **ET AU CLIMAT**

# I. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

## A. UNE APPROCHE FONDÉE SUR LA CHARTE D'INVESTISSEMENT DURABLE GROUPE

L'investissement durable chez Groupama repose sur l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement au service de la maîtrise des risques financiers et du financement des transitions.

Groupama s'inscrit donc dans une logique de double matérialité, fondée sur la gestion :

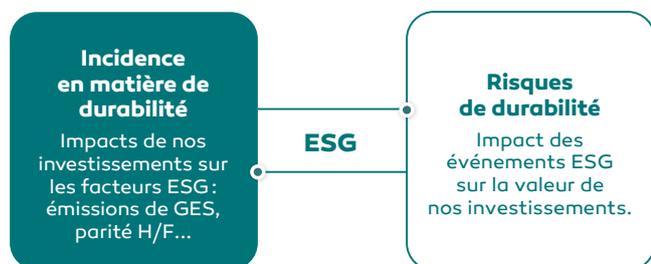
- **des risques en matière de durabilité**, c'est-à-dire les risques sur la valeur ou le rendement des actifs financiers liés aux facteurs ESG, notamment climatiques ;
- **des incidences négatives des investissements** sur les facteurs ESG.

En 2022, une Charte d'investissement durable a été formalisée et adoptée par l'ensemble des entités du Groupe. Celle-ci a permis de définir des règles claires et harmonisées à la hauteur des ambitions du Groupe. Le déploiement de cette Charte s'inscrit dans la stratégie RSE, définie par le Groupe fin 2021, qui prévoyait notamment de mettre en place une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe.

À ce jour, cette Charte est plus particulièrement axée sur la gestion des enjeux climatiques et repose sur quatre leviers qui se déclinent différemment selon les classes d'actifs ou les spécificités de certaines entités :

- **Une gestion intégrant pleinement les critères ESG** à travers la notation ESG des actifs cotés, l'analyse ESG des OPC investis avec une due diligence ESG et une approche spécifique pour les actifs immobiliers et les forêts.
- **Des politiques permettant de limiter l'exposition aux risques de durabilité et d'éliminer les investissements les plus néfastes**: Grands Risques ESG, politique sectorielle relative aux énergies fossiles, exclusions des secteurs du tabac et des armes controversées et filtre « Capital naturel ».
- **L'engagement pour accompagner les entreprises**, dans lesquelles Groupama est investi, à accélérer leurs transitions, notamment environnementale.
- **Identifier les besoins d'investissement** afin de financer des activités ayant une incidence positive en matière environnementale ou sociale.

Il est envisagé d'annexer la Charte d'investissement durable au règlement intérieur à l'occasion de sa prochaine mise à jour.



Ci-dessous un tableau synthétisant l'application des différents leviers en fonction de la délégation des actifs de Groupama Gan Vie à Groupama Asset Management, à Groupama Assurances Mutuelles ou à Groupama Immobilier.

Périmètre		Délégation de l'encours de GGvie							
		Groupama Asset Management			Groupama Assurances Mutuelles (DOFI)			Groupama Immobilier	
Responsable de la mise en application									
Classes d'actifs		Mandats actions et obligations cotées	OPC dédiés actions et obligations cotées	Investissements dans des fonds ouverts de GAM	Infrastructure	Capital investissement	Dettes privées	Immobilier	Forêts
Montant des actifs (en M€)		28 108,3	8 351,7	105,4	1 167,5	631,5	473,3	2 605,2	93,6
Intégration des critères ESG dans l'investissement		X	X	X	X	X	X	X	X
limiter l'exposition aux risques de durabilité	Politique énergies fossiles	X	X	Les politiques propres à GAM s'appliquent	X	X	X		
	Autres exclusions sectorielles (tabac et armes controversées)	X	X	X					
	Grands risques ESG	X	X	Les politiques propres à GAM s'appliquent					
	Filtre capital naturel	X	X						
Engagement auprès des entreprises		X	X	X					
Investissements ayant des incidences positives d'un point de vue ESG		X	X	X	X	X	X	X	X

● Non applicable

## B. INTÉGRATION ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS DU GROUPE

### Différents cadres d'analyse ESG coexistent selon les classes d'actifs :

- Pour les actifs investis en actions cotées ou en obligations privées comme souveraines, l'analyse ESG développée par GAM est mise à disposition de l'ensemble des entités;
- Pour les actifs investis dans des fonds non dédiés (i.e. dans des fonds cotés ouverts ou des fonds non cotés), 5 questionnaires d'analyse ESG ont été mis en place en fonction de la typologie des actifs : actifs cotés, infrastructure, dette non cotée y compris immobilière, private equity corporate et immobilier en equity;
- Les actifs immobiliers et les forêts sont analysés selon une approche spécifique développée par Groupama Immobilier. Celle-ci est expliquée dans une section dédiée.

## 1. CADRE D'ANALYSE ESG DES ACTIFS COTÉS

L'ensemble des investissements cotés des entités du Groupe (Caisses régionales, filiales internationales et filiales France) bénéficient d'une notation ESG. Cette note est transmise aux différentes entités du Groupe et mise à disposition des personnes en charge des investissements qui peuvent la consulter pour étayer leurs décisions.

### Pour les actions et les obligations cotées

En ce qui concerne les investissements cotés dans des mandats ou des OPC dédiés, soit 36,5 milliards d'euros d'actifs, l'analyse ESG est réalisée par GAM pour GGVié.

Les analystes s'appuient sur des sources de données externes (Moody's ESG et Iceberg Data Lab) pour construire une note quantitative allant de 0 à 100 en fonction des enjeux clés ESG déterminés lors d'une analyse sectorielle. La méthodologie intègre une très grande majorité des PAI obligatoires directement ou via un indicateur équivalent. Les critères considérés sont pondérés en fonction de leur matérialité et de leur pertinence pour chaque secteur.

### La politique d'analyse des risques et opportunités ESG des actions et obligations d'entreprises de GGVié repose sur 4 piliers :

**Les critères sociétaux** évaluent la manière dont une entreprise interagit avec l'ensemble de ses parties prenantes, notamment les clients et fournisseurs. Ils mesurent aussi la contribution aux Objectifs de Développement Durable et l'attitude citoyenne d'une société (fiscalité, controverses, développement économique local).

**Les critères relatifs au capital humain** analysent la gestion des compétences, la formation, le climat de travail ou encore la diversité (pourcentage de femmes dans le management par exemple) au regard des meilleurs standards en la matière.

**Les critères environnementaux** analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de quantité des déchets et des pollutions, de quantité et de qualité de l'eau et de consommation des matières premières.

**Les critères de gouvernance** portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son Conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable.



## Pour les obligations souveraines

GAM a développé un cadre d'analyse spécifique pour les investissements en obligations souveraines. Appliquée depuis octobre 2022 à 58 pays aussi bien développés qu'émergents, la méthodologie d'analyse vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et politiques dans le climat des affaires d'un pays.

Les deux PAI obligatoires pour les émetteurs souverains ont été intégrés dans la méthodologie ESG, à savoir :

- **L'intensité carbone ;**
- **Les pays sujets à des violations des droits sociaux.**

### Critères environnementaux

Enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité.

Part d'énergie bas carbone dans la consommation énergétique.

Consommation d'engrais.

Épuisement des ressources naturelles.

### Critères sociétaux

Capital humain : emploi et éducation, accès aux services de base.

Indicateurs sur la cohésion sociale et la démographie.

### Critères de gouvernance

Respect du droit et de la liberté.

Stabilité politique.

Contrôle de la corruption.

## Pour les obligations durables

Les obligations durables, qu'elles soient vertes, sociales ou durables sont des instruments obligataires privilégiés par les investisseurs souhaitant financer directement les projets environnementaux ou sociaux des émetteurs. Ce type de dette est émis par des entreprises, des émetteurs supranationaux, des États ou encore des collectivités locales pour financer des projets générant un bénéfice environnemental ou social direct. Il s'agit d'une émission structurée de manière équivalente à une obligation classique du même émetteur.

GAM a développé une méthodologie d'analyse interne permettant de s'assurer que ces obligations respectent

ses exigences internes en la matière. 46 nouveaux titres ont été analysés en 2023 sur 595 obligations vertes au total. Sur les 595, 15% ont été invalidées car ne respectant pas l'ensemble des points de la méthodologie décrite ci-dessous.

28 obligations durables et sociales ont été analysées à ce jour. En 2023, aucun nouvel émetteur ou programme n'a dû être validé : seules de nouvelles émissions liées à des émetteurs et programmes déjà analysés auparavant ont été investies. Toutes les obligations durables et sociales analysées ont été approuvées, en lien avec les acceptations précédentes du même programme.

### Caractéristiques de l'émission

Respect des principes internationaux

Traçabilité et gestion des fonds

Critères et gouvernance pour la sélection et l'évaluation des projets

### Caractéristiques de l'émetteur

Exclusion Grands Risques selon Groupama Asset Management

Appréciation de la politique ESG de l'émetteur

## Obligations durables

### Qualité des projets financés

Appréciation du bénéfice environnemental ou social des projets

Privilégier les obligations finançant des projets qui vont au-delà de la politique ESG existante de l'émetteur

### Transparence

Utilisation des fonds ex-ante

2nd Opinion

Reporting: allocation des fonds et indicateurs d'impact

Audit

## 2. CADRE D'ANALYSE ESG POUR LES INVESTISSEMENTS HORS MANDATS ET FONDS DÉDIÉS, INCLUANT LES UNITÉS DE COMPTE

Un processus commun de due diligence ESG a été bâti et déployé dans l'ensemble du Groupe depuis le mois de juin 2022, avec l'envoi systématique d'un questionnaire en cas de nouvel investissement dans des fonds, que ce soit dans des fonds ouverts cotés, y compris ceux de Groupama Asset Management, ou dans des fonds de classes d'actifs non cotés.

Ce processus prend la forme de questionnaires distincts pour chaque classe d'actifs : actifs cotés, infrastructure, dette non cotée y compris immobilière, private equity corporate et Immobilier en equity.

### Quatre thématiques sont communes à tous les questionnaires :

1. Politique ESG de la société de gestion ;
2. Gouvernance et gestion des risques ;
3. Politique ESG du fonds ;
4. Outils et données de reporting.

À ces thématiques communes, s'ajoute une partie dédiée aux enjeux d'engagement et de dialogue actionnarial dans le cas des fonds d'actifs cotés. La section dédiée aux outils et données de reporting s'intéresse à la capacité de la société de gestion à publier des informations relatives, par exemple, à une part verte, un rapport ESG Climat, l'existence d'une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris ou encore la production des Principal Adverse Impacts (PAI).

Les outils d'analyse dédiés à l'ESG dans la sélection de fonds ont été renforcés depuis 2022. En effet, les

questionnaires de sélection de fonds ont été enrichis et rendus plus quantitatifs afin d'industrialiser le process. Au cours de l'année 2023, tous les nouveaux fonds investis ont ainsi fait l'objet d'une analyse au moyen de ces nouveaux questionnaires. GG Vie a en outre pour intention d'analyser progressivement, grâce à ces questionnaires, l'intégralité du stock d'UC référencées.

### PLAN D'AMÉLIORATION 2024

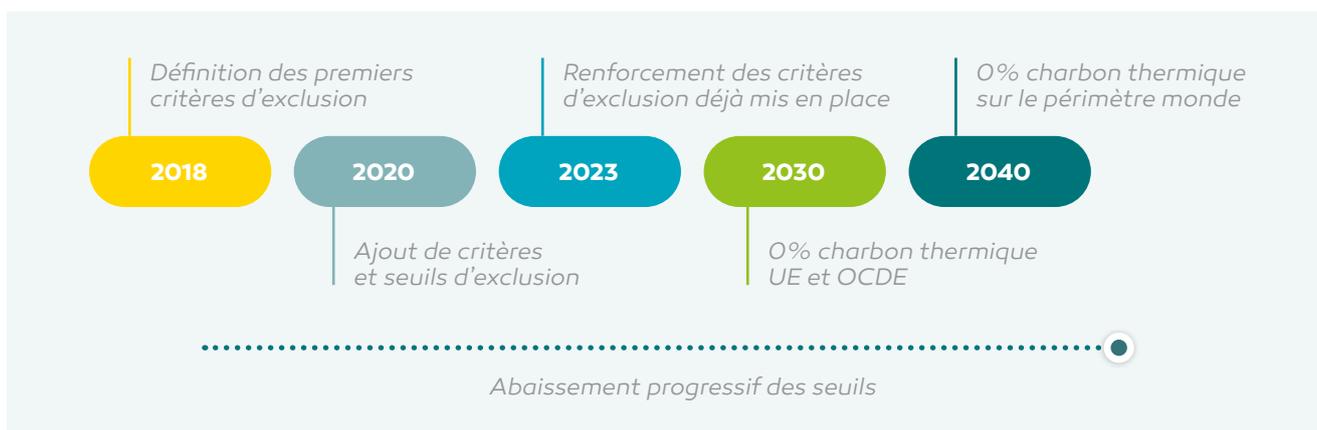
1. **Suivre** de manière plus formalisée l'analyse des fonds soumis au questionnaire ESG, via une intégration des questionnaires dans les systèmes d'information du Groupe.
2. **Poursuivre** l'analyse du stock existant d'UC référencées à partir des nouveaux questionnaires de due diligence.

## C. LIMITER L'EXPOSITION AUX RISQUES DE DURABILITÉ

L'ensemble des politiques présentées ci-dessous s'appliquent aux nouveaux investissements réalisés en direct ou dans des fonds dédiés gérés par GAM, détenus au bilan de GG Vie hors UC. L'exposition de GG Vie aux différents secteurs d'activité visés par ces politiques va en diminuant voire est déjà nulle. Cette exposition est en outre suivie dans le cadre de la gestion des risques, décrite en section VIII du présent rapport.

### 1. POLITIQUE EN MATIÈRE DE CHARBON THERMIQUE

La politique charbon du Groupe, appliquée par GG Vie, a été lancée en 2018. Elle prévoit une sortie définitive des entreprises impliquées dans le charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.



La politique d'exclusion de Groupama s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique, y compris aux entreprises développant de nouveaux projets en la matière.

**Elle prend la forme d'un désengagement progressif, renforcé en 2023, de toute entreprise dont :**

- le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique **repose à plus de 20% sur le charbon thermique** ;
- la production annuelle de charbon dépasse **10 millions de tonnes** (contre 20 millions en 2022) et celles dont la capacité installée des centrales au charbon **dépasse 5GW** (contre 10GW en 2022).

Ce renforcement fait suite à la publication, le 14 mars 2023 par le Comité scientifique et d'expertise (CSE) de l'Observatoire de la Finance Durable (OFD), d'un rapport sur les énergies fossiles, rappelant que l'ensemble des infrastructures liées au charbon devaient fermer à horizon 2030 dans l'UE/pays de l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde et formulant 5 recommandations parmi lesquelles un renforcement du calendrier de sortie.

Groupama s'appuie sur les données d'Urgewald à travers sa liste **Global Coal Exit List** (GCEL) et les **analyses de GAM** pour identifier les entreprises concernées. L'analyse menée par GAM peut conduire à des conclusions divergentes de la stricte application des données Urgewald. Dans ce cas, une analyse détaillée de la stratégie de sortie du charbon de l'entreprise est réalisée, une action d'engagement est instaurée et la stratégie de l'entreprise est revue a minima annuellement.

Pour ses investissements dans des OPC non dédiés, Groupama s'assure à travers le questionnaire ESG de l'existence d'une politique charbon dans les sociétés de gestion tierces investies et de la cohérence de cette politique avec les engagements du Groupe, en particulier sur l'exigence de sortie définitive de l'exposition au charbon thermique d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE.

L'exposition du Groupe au charbon, au 1er euro et pondérée par la part que le charbon représente dans le chiffre d'affaires de l'entreprise financée, est précisée dans la partie « Part brune » du présent rapport.

## 2. POLITIQUE EN MATIÈRE DE PÉTROLE ET DE GAZ

Conscient du rôle primordial du secteur pétrolier et gazier et en accord avec les préconisations des scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), **Groupama a mis en place depuis 2022 une politique relative aux énergies fossiles non conventionnelles (ENFC)**. Le scénario Net Zéro Emissions (NZE) de l'AIE, qui est le plus ambitieux, implique l'arrêt immédiat des nouveaux projets pétroliers et gaziers ainsi que la réduction progressive de la production pétrolière et gazière.

Aussi, Groupama s'engage à ne plus financer en direct ou à travers ses fonds dédiés gérés par GAM, les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels, à l'exception des besoins de financement spécifiquement fléchés vers des projets allant dans le sens de la transition.

Groupama s'appuie sur les données d'Urgewald à travers sa liste **Global Oil and Gas Exit List** (GOGEL) et les analyses de GAM pour identifier les entreprises concernées. L'analyse menée par GAM peut conduire à des conclusions divergentes de la stricte application des données Urgewald. Dans ce cas, une analyse détaillée de la stratégie de sortie du pétrole ou du gaz non conventionnel de l'entreprise est réalisée, une action d'engagement est instaurée et la stratégie de l'entreprise est revue a minima annuellement.

L'exposition du Groupe aux ENFC, au 1er euro et pondérée par la part que représentent les ENFC dans le chiffre d'affaires de l'entreprise, est précisée dans la partie « Part brune » du présent rapport.

### PLAN D'AMÉLIORATION 2024

Pour limiter la hausse moyenne des températures à 1,5°C à la fin du siècle et atteindre la neutralité carbone en 2050, deux objectifs complémentaires, l'AIE précise que :

- Les producteurs devraient consacrer 50% de leurs dépenses d'investissements aux énergies propres d'ici à 2030 ;
- La consommation de pétrole et de gaz devrait diminuer de plus de 75% à cet horizon et dans ce scénario, « la baisse de la demande est suffisamment forte pour qu'aucun nouveau projet pétrolier ou gazier conventionnel à long terme ne soit nécessaire ».

Ainsi, Groupama élargit ses engagements à compter du 1er juillet 2024 en décidant de ne plus financer en direct ou à travers ses fonds dédiés gérés par GAM les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers, à l'exception des besoins de financement spécifiquement fléchés vers la transition.

### 3. LES GRANDS RISQUES ESG

Pour tous les investissements effectués en direct ou via des mandats et des OPC dédiés ou encore via les investissements dans des fonds ouverts article 8 ou 9 SFDR gérés par GAM, un suivi élargi des controverses ESG est réalisé grâce à la liste des Grands Risques ESG, établie et mise à jour par GAM.

Cette liste intègre les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause la viabilité économique et financière, avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un abaissement significatif de la notation des agences.

À chaque nouvelle entrée dans la liste des Grands Risques ESG sont déterminés des « signaux déclencheurs de sortie », qui sont systématiquement revus tous les six mois.

**La liste des Grands Risques ESG classe les entreprises en deux sous-ensembles :**

- 1. Niveau élevé de controverses d'après le fournisseur de données Moody's ESG et validé par l'analyse interne de GAM ;**
- 2. Gouvernance évaluée comme défailante par les analystes de GAM.**

Dans les mandats de gestion de GG Vie et les OPC dédiés, le réinvestissement ou l'investissement dans les sociétés de la liste des Grands Risques ESG est interdit, l'objectif étant de désengager le portefeuille dès que possible.

Pour les investissements dans des OPC non dédiés, Groupama s'assure à travers son questionnaire ESG de la mise en place d'un suivi des controverses au sein des fonds investis.



### 4. AUTRES EXCLUSIONS SECTORIELLES

Pour tous ses investissements détenus en direct ou via des mandats et des OPC dédiés ou ouverts gérés par GAM, Groupama exclut de ses portefeuilles d'investissement des secteurs considérés comme porteurs de risques environnementaux et sociaux non acceptables, à savoir :

- **Le tabac**, secteur dont Groupama sort progressivement en ne réalisant aucun nouvel investissement. Au 31/12/2023, l'exposition résiduelle de GG Vie était inférieure à 5 millions d'euros ;
- **Les armes controversées**, totalement exclues des portefeuilles.

La politique sur les armes controversées du Groupe s'appuie sur celle mise en place en 2009 par GAM. Celle-ci concerne les activités de production, stockage, distribution et commercialisation, sur un périmètre initialement constitué des armes suivantes :

- **Bombes à sous munition (BASM)** telles que définies par le Traité d'Oslo de 2008 ;

- **Mines anti-personnel (MAP)** telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997 ;
- **Armes à l'uranium appauvri** bannies par certaines législations nationales, notamment la loi belge (loi Mahoux, adoptée en 2007).

En 2023, GAM a renforcé sa politique en incluant les armes suivantes :

- **Armes chimiques** telles que définies par la Convention sur l'Interdiction des armes chimiques de 1993 ;
- **Armes biologiques** telles que définies par la Convention sur l'interdiction des armes biologiques de 1972 ;
- **Armes incendiaires** ou utilisant du phosphore blanc ;

Pour ses investissements dans des OPC non dédiés ou non gérés par GAM, Groupama s'assure à travers son questionnaire ESG de la mise en place d'un suivi d'une politique d'exclusion sur les armes controversées au sein des fonds investis.

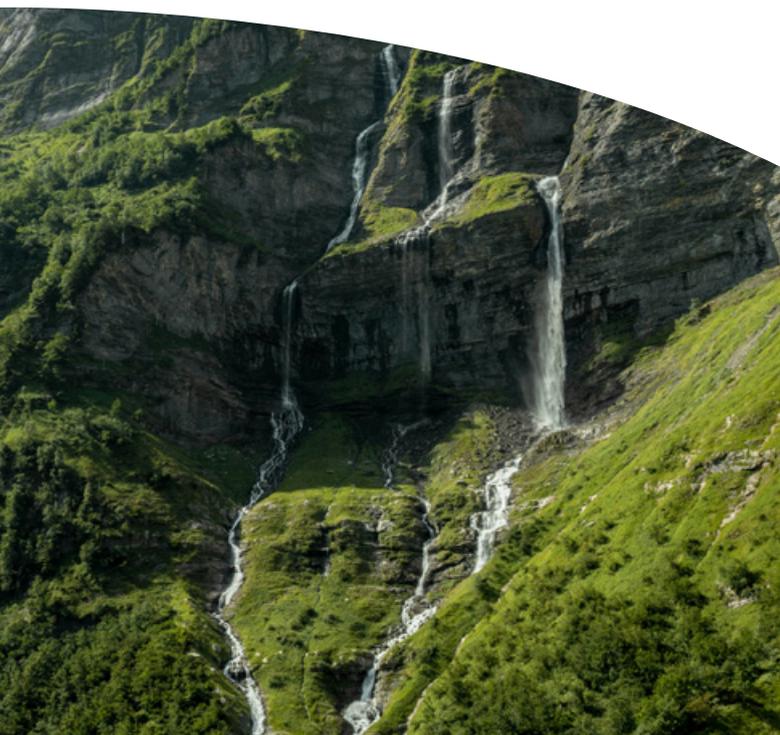
## 5. FILTRE CAPITAL NATUREL

Afin d'accompagner la mise en place de la stratégie climat de Groupama (décrite en section VI du présent rapport), GAM a développé et renforcé depuis 2017 une méthodologie d'analyse des risques et opportunités liés au capital naturel.

Elle s'applique aux entreprises qui appartiennent **aux 8 secteurs<sup>1</sup> les plus exposés aux enjeux environnementaux** dès lors que l'investissement (au niveau du Groupe) dans une entreprise est supérieur à **25 millions d'euros** à travers les mandats et OPC dédiés gérés chez GAM.

### Cette analyse s'appuie sur la mobilisation de trois indicateurs complémentaires :

- 1. L'intensité carbone.** Mesurée en tCO<sub>2</sub>eq / M€ CA, l'intensité carbone mesure la quantité de gaz à effet de serre (GES) nécessaire pour produire un million d'euros de chiffre d'affaires. Cette intensité carbone est mesurée sur le scope 1 et le scope 2 ;
- 2. La NEC (Net Environmental Contribution).** Cet indicateur, calculé par le fournisseur de données Iceberg Data Lab, évalue les activités économiques (produits et services) en fonction de leur impact sur l'environnement, c'est-à-dire sur le triptyque climat, biodiversité et ressources, et ceci sur l'ensemble de leur cycle de vie. Les entreprises sont notées sur une échelle allant de -100% à +100%, 0% correspondant à l'empreinte environnementale mondiale moyenne. Cet indicateur permet ainsi d'identifier les contributeurs à la transition écologique, présentant des opportunités de transition, et les destructeurs de capital naturel, exposés à des risques de transition ;
- 3. L'alignement à l'Accord de Paris.** Cet indicateur évalue l'alignement de la stratégie climat des entreprises avec l'objectif de maintien de la température en dessous de 2°C fixé par l'Accord de Paris et mesuré selon la méthodologie SB2A. Cette méthodologie est décrite dans l'encart en page suivante.



Une note globale est attribuée à chaque entreprise couverte par l'analyse. Cette note aboutit à un classement en trois catégories. Cette classification des catégories « Capital naturel » permet d'identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques environnementaux. A chacune de ces trois catégories est attachée une implication pour la gestion.

#### Catégorie 1

Émetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique.

Les gérants peuvent décider de conserver ou renforcer leurs positions.

#### Catégorie 2

Émetteurs au positionnement produit ou mise en œuvre des politiques climat peu convaincants en termes de cohérence soit entre les objectifs et les moyens, soit en termes de dynamique

Les gérants « mettent sous surveillance » les émetteurs, ce qui implique que la position peut être conservée mais sans renforcement.

#### Catégorie 3

Émetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique

Les gérants ne peuvent pas réinvestir et doivent se désengager de la position à long terme. Ces positions sont par exemple prioritaires lors d'opérations d'arbitrage. Il n'y a pas d'échéance de sortie définie à date pour ces engagements.

<sup>1</sup>Pétrole et Gaz ; Matériaux ; Biens d'équipement ; Transport ; Agriculture/agroalimentaire ; Automobile ; Service aux collectivités ; Immobilier



## MÉTHODOLOGIE SB2A

La métrique Science-Based 2°C Alignment (SB2A), développée par Iceberg Data Lab, indique si la stratégie climat de l'entité analysée (entreprise, Etat ou actif) est alignée sur l'objectif de l'Accord de Paris, visant à limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Elle est déterminée à partir de l'intensité carbone de l'entité (y compris le scope 3 lorsque cela est pertinent), des tendances passées en matière d'émissions, ainsi que des objectifs de décarbonation.

Le score final, exprimé en °C, représente une hausse de température globale implicite sur laquelle l'entité est alignée, par comparaison avec son objectif de décarbonation sectoriel basé sur des trajectoires de référence externes (SBT et modèles de l'AIE).

## D. GGVIIE SOUHAITE S'APPUYER SUR UNE DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE AFIN DE FINANCER DES ACTIVITÉS AYANT UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POSITIF

GGVie travaille depuis 2023 à l'élaboration d'une définition de l'investissement durable qui s'appliquera aux produits vendus par GGVie. Pour ce faire, GGVie se fonde sur des cadres reconnus (Objectifs de Développement Durable (ODD), taxonomie européenne, green bond principles, etc.) ainsi que sur les outils internes du Groupe (Catégorie « Capital naturel », liste des Grands Risques ESG, politique sectorielle charbon).

### Cette définition s'inscrira en outre pleinement dans la logique du règlement SFDR, à savoir :

- Apporter une contribution positive à un objectif d'investissement durable ;
- Ne causer aucun préjudice significatif à un autre objectif d'investissement durable ;
- Fournir des garanties en matière de bonne gouvernance.

Enfin, tout en restant dans le cadre du règlement SFDR, GGVie reprend logiquement à son compte la définition institutionnelle de l'investissement durable retenue au niveau du Groupe pour les bilans des entités. Ces investissements vont venir s'ajouter à l'identification des

investissements durables à partir des ODD. La définition de l'investissement durable appliquée aux produits de GGVie est plus large que celle retenue au niveau du Groupe.

Sur la base de la définition institutionnelle, **GGVie a contribué à hauteur de 55% (669 millions d'euros) au programme d'investissements durables supplémentaires du Groupe réalisé en 2023.**

**L'objectif du programme ayant été atteint avec un an d'avance, ce dernier a été renouvelé pour la période 2023-2027 et pour le même montant, à savoir 1,2 milliard d'euros.**

### ▼ Détail des critères par classe d'actif pour la réalisation du programme d'investissements durables.

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	INVESTISSEMENTS NETS SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉS EN 2023 (MILLIONS D'EUROS)
Actions	Participations stratégiques alignées avec la Taxonomie européenne	Relève d'une analyse spécifique	11
Obligations privées	Green Bonds alignés avec les Green Bond Principles ou les European Green Bond Standard validés par la méthodologie GAM	Social Bonds alignés avec les Social Bonds Principles validés par la méthodologie GAM	394
Obligations souveraines	Green Bonds alignés avec les Green Bond Principles	Social Bonds alignés avec les Social Bonds Principles	
Private equity corporate	Infrastructure à caractère environnemental liée aux activités éligibles à la taxonomie (sans critère technique)	Relève d'une analyse spécifique	2
Infrastructure	Actif à caractère environnemental appartenant à un fonds article 9	Actif à caractère social appartenant à un fonds article 9	-7
Immobilier	Actif labellisé ou certifié d'un point de vue environnemental ou énergétique Projets alignés avec la taxonomie européenne	Relève d'une analyse spécifique	270
Fonds immobilier	Actifs immobiliers appartenant à des fonds article 9	Relève d'une analyse spécifique	0
<b>TOTAL</b>			<b>669</b>

## E. INTÉGRATION ESG DANS LA GESTION IMMOBILIÈRE

### 1. GGVI PARTICIPE À LA CONSTRUCTION D'UN PARC IMMOBILIER DURABLE

Le secteur du bâtiment a un rôle majeur à jouer pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici à la fin du siècle, conformément à l'Accord de Paris. C'est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France, représentant plus de 25% des émissions. Dans ce contexte, l'intégration ESG dans la gestion immobilière de Groupama est essentiellement tournée vers la prise en compte des enjeux climatiques. **Le groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre, d'ici 2030, le niveau défini par la trajectoire CRREM pour ses actifs immobiliers d'investissement.**

#### LE RÔLE DU SECTEUR DU BÂTIMENT DANS LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION NATIONALE

En France, la trajectoire de réduction de ses émissions à 2050 est fixée par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Elle vise à atteindre pour le secteur du bâtiment, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 49% en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète à l'horizon 2050.

Le décret tertiaire en est une des déclinaisons pour les actifs immobiliers. Il oblige tous les propriétaires d'actifs tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup> à réduire leurs consommations énergétiques à horizon 2030, 2040 et 2050 par l'atteinte de seuils en valeur absolue ou en valeur relative.

D'autres trajectoires bas-carbone (1,5°C) sont disponibles au niveau européen et pour tous les types d'actifs. L'initiative CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor), notamment, analyse le risque d'obsolescence environnementale des actifs immobiliers à partir de trajectoires de décarbonation.

#### › UNE STRATÉGIE D'ACQUISITION VERTUEUSE

En tant qu'investisseur responsable, Groupama Immobilier réalise un audit préalable à toute opportunité d'investissement, dans le cadre de due diligences.

Tous les actifs sont ainsi évalués à l'aide d'une grille ESG dont le résultat est pris en considération dans les décisions d'investissement et qui est mise à jour par les asset managers si l'actif entre en exploitation. Une attention particulière est portée à la possibilité d'améliorer les performances environnementales des actifs, aux méthodes de construction éco-responsables et aux niveaux de certifications obtenues. Des caractéristiques sociales sont également considérées, telles que la proximité de l'immeuble aux transports en commun, la capacité à recevoir des personnes à mobilité réduite ou l'usage du bâtiment (résidences seniors, crèches, écoles, etc.).

#### › UNE POLITIQUE DE GESTION AMBITIEUSE

Pour s'aligner sur les trajectoires de l'Accord de Paris, Groupama Immobilier a mis en œuvre diverses mesures avec l'accompagnement de prestataires externes :

- **Le déploiement de la plateforme Deepki** depuis 2017 permet d'automatiser la remontée des consommations énergétiques réelles des bâtiments. En 2023, 92,5% des actifs soumis au décret tertiaire sont enregistrés dans Deepki ;
- **Un état des lieux des performances carbone et énergie** de l'ensemble du patrimoine est établi. Pour chacun des immeubles, lorsqu'elles sont incomplètes, les données énergétiques récoltées sont analysées et modélisées via le logiciel Smart-e, ceci afin d'obtenir des valeurs de consommation en énergie finale, primaire et en émissions de CO<sub>2</sub> ;
- **Des audits énergétiques** ont été lancés sur 21% du portefeuille. L'ensemble des actifs font l'objet d'échanges avec les occupants afin de consolider les plans d'actions de réduction des consommations énergétiques ;
- Pour toute réalisation de travaux dont le coût est supérieur à 3 millions d'euros, une **Analyse de Cycle de Vie (ACV)** du bâtiment ainsi qu'un « **Diagnostic Ressources** » sont réalisés.

Enfin, Groupama Immobilier est adhérent au Booster du Réemploi et membre actif de la plateforme digitale « Looping », outil de structuration de la demande de matériaux de réemploi. La plateforme vise, d'une part, à rendre la demande de matériaux visible et prévisible et, d'autre part, à trouver des débouchés aux gisements dont les offreurs disposent. Actuellement, 2 actifs du patrimoine sont enregistrés sur la plateforme.



**L'intégration ESG dans la gestion immobilière de Groupama est essentiellement tournée vers la prise en compte des enjeux climatiques.**

## 2. GROUPAMA PROTÈGE SON ACTIF FORESTIER DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT ET À LA BIODIVERSITÉ

Groupama Immobilier gère un patrimoine forestier de 22 000 hectares, ce qui en fait l'un des premiers gestionnaires institutionnels français. La politique de gestion forestière de Groupama Immobilier vise à valoriser ses actifs tout en prenant en compte les enjeux liés au climat et à la biodiversité. L'ensemble des forêts gérées est certifié PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), label de qualité environnementale.

### › GROUPAMA ŒUVRE À PROTÉGER LA FORÊT CONTRE LES RISQUES CLIMATIQUES

Les actifs forestiers sont très exposés aux risques physiques. Les principaux risques identifiés par Groupama sont :

- **Les risques de tempêtes ;**
- **Les risques d'incendies ;**
- **Les risques phytosanitaires.**

Le changement climatique renforce ces risques : événements climatiques extrêmes (dont les tempêtes) plus fréquents et plus violents ; sécheresse aggravant le risque d'incendie, notamment dans des régions qui n'étaient pas concernées et qui sont donc peu préparées ; prolifération de parasites, insectes et champignons lors des saisons exceptionnellement chaudes et sèches. Le changement climatique entraîne aussi une modification de la répartition des espèces végétales : certaines essences ne sont ainsi plus adaptées à leur environnement.

Des solutions sont déployées par Groupama afin de prévenir ces risques ou d'en limiter les impacts :

- **Prévention de l'impact des tempêtes ;**
- **Raccourcissement du cycle de production des forêts** (de 60-65 ans à 45 ans) afin de réduire l'exposition au risque (diminution du stock de bois concerné) ;
- **Adaptation des essences** (exemple : pin maritime aux racines mieux ancrées).
- **Prévention du risque d'incendie** : Groupama Immobilier s'appuie sur des associations comme la Défense de la Forêt française Contre les Incendies (DFCI) ;
- **Entretien des routes et des accotements** (débranchage, mise à la terre), afin de créer des barrières naturelles à la propagation des incendies et d'éviter les départs de feu d'origine accidentelle.

### › GROUPAMA S'ATTACHE ÉGALEMENT À PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DE SON ACTIF FORESTIER

#### Zonages environnementaux

Groupama possède des forêts particulièrement riches en biodiversité. En effet, ce ne sont pas moins de 15 873 ha soit 63,4% de son actif qui sont inclus dans ou comportent en leur sein un zonage environnemental, c'est-à-dire qu'ils abritent des espèces ou des milieux à forte valeur écologique. De ce fait, ils font l'objet de mesures de protection, que Groupama veille à strictement appliquer.

#### Mesures effectives de préservation des milieux

La Société Forestière Groupama cible son programme d'actions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux sur deux types de milieux intra forestiers :

1. **Les milieux humides** : un programme de diagnostic et de cartographie des zones humides intra forestières est en cours depuis 2023 et se poursuivra en 2024 et 2025. Il vise à établir l'état de conservation de ces milieux et à construire un plan d'actions restauratives le cas échéant. Des actions concrètes sont réalisées ou en cours de réalisation dans 8 forêts ;
2. **Les milieux ouverts** : un plan d'action de restauration des milieux ouverts intra forestiers bénéficiant d'un classement en ZNIEFF<sup>1</sup> et accueillant une riche biodiversité est en cours d'élaboration pour l'une des forêts de la Société Forestière Groupama.

#### Espèces/Groupes espèces bénéficiant d'un plan national d'actions

Un plan national d'actions (PNA) est un outil qui vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. En 2024, ce sont 9 forêts de la Société Forestière Groupama qui sont ainsi concernées par un PNA.

#### Adaptation de la sylviculture

La Société Forestière Groupama est engagée dans une démarche de réflexion sur l'adaptation de la sylviculture aux enjeux climatiques, écologiques et sociétaux. Par exemple, la conversion de certains peuplements vers la futaie à couvert continu est amorcée dans plusieurs forêts. Cette sylviculture est confirmée pour les peuplements déjà gérés selon ce traitement sylvicole. Ce dernier permet le maintien d'arbres au stade mature, très favorable à l'accueil d'une biodiversité rare car spécifique à ce stade de la forêt.

<sup>1</sup>Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont un inventaire spécifique qui localise et décrit les secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan écologique, faunistique et/ou floristique. Deux types de ZNIEFF sont distingués : 1 et 2. Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique qui abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées) bien identifiées. Généralement de taille réduite, ces zones présentent un enjeu de préservation des biotopes (lieux de vie des espèces) concernés. Source : Cerema.

## F. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DISPOSITIFS ET MESURES ESG

PÉRIMÈTRE	DISPOSITIF	CRITÈRES CONSIDÉRÉS	PÉRIMÈTRE (EN M€) SUR LEQUEL S'APPLIQUE LE DISPOSITIF	PART DU BILAN GGVIIE HORS UC	PART DU BILAN GGVIIE, UC INCLUSES	COMMENTAIRES
OBJECTIFS	Réduction de 50% de l'intensité carbone (Scope 1 & 2)	E	20 463	45%	36%	L'objectif couvre les obligations privées et les actions cotées (en vision transpatrisée, y compris donc celles détenues dans des fonds).
	1,2 Md€ d'investissement durable entre 2022 et 2024	E-S	43 475	96%	76%	Fin 2023, la cartographie de définition de l'investissement durable ne couvre pas la dette non cotée exceptée en infrastructure et la trésorerie.
DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS	Couverture analyse ESG	E-S-G	42 614	94%	74%	
	Liste des Grands Risques ESG	E-S-G	37 145	82%	65%	Liste définie par GAM, pour le Groupe sur le périmètre des mandats, des OPC dédiés et des OPC GAM non dédiés Art 8 ou Art 9 SFDR.
	Exclusion charbon	E	20 234	45%	35%	Cette politique s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM du Groupe Groupama.
	Exclusion énergies fossiles non conventionnelles	E	20 234	45%	35%	Cette politique s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM du Groupe Groupama.
	Filtre de transition Capital Naturel sur les secteurs carbo-intensifs	E	4 323	10%	8%	Analyse réalisée par GAM sur les actifs du Groupe détenus en mandats et OPC dédiés, pour les émetteurs appartenant aux 8 secteurs les plus carbo-intensifs (Pétrole et Gaz; Matériaux; Biens d'équipement; Transport; Agriculture agroalimentaire; Automobile; Service aux collectivités; Immobilier) et dont la détention au niveau du Groupe est supérieure à 25 M€.
	Politique d'engagement en tant qu'investisseur	E-S-G	20 234	45%	35%	Cette politique s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM du Groupe Groupama.
	Politique de vote	E-S-G	1 591	4%	3%	La politique de vote est déléguée à GAM pour les actions qu'elles soient détenues en mandat ou en OPC.
MESURES (PERFORMANCE ET RISQUES)	Indicateurs de performance environnementale (Intensité CO <sub>2</sub> , NEC, Température SB2A, Intensité biodiversité, Taxonomie Européenne)	E	20 463	45%	36%	Les indicateurs couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transpatrisée donc y compris détenues dans des fonds).
	Source IDL	E	20 463	45%	36%	
	Source Groupama uniquement pour la taxonomie Européenne à partir des données reportées	E	38 676		67%	Les ratios réglementaires et volontaires d'investissements éligibles à la Taxonomie publiés par le Groupe dans sa DPEF couvrent l'ensemble des actifs y compris UC hors expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux. Le pourcentage est donc exprimé en proportion du bilan y compris UC.
	Parts brunes	E	23 326	51%	41%	
	Évaluation des impacts et dépendances biodiversité	E	10 388	23%	18%	Actions et obligations privées détenues par Groupama Gan Vie dans les mandats GAM.
	Évaluation des risques physiques et de transition	E	20 463	45%	36%	Les indicateurs couvrent les obligations privées et les actions cotées (en vision transpatrisée donc y compris détenues dans des fonds).
	Évaluation du score ND Gain	E	22 488	50%	39%	Positions en obligations souveraines détenues en direct.
	Évaluation du risque climatique physique immobilier	E	2 291	5%	4%	Patrimoine de Groupama Immobilier (géré pour le Groupe) couvert par BatAdapt.

Le périmètre de la politique d'engagement couvre les investissements réalisés auprès d'entreprises, que ce soit par le biais d'actions ou d'obligations. Elle peut de manière ponctuelle concerner également les Etats, comme cela a été le cas en 2023 avec l'engagement mené auprès de l'Etat italien (cf. section IV – Stratégie d'engagement).

## G. DES ENGAGEMENTS DE PLACE EN FAVEUR DE LA FINANCE DURABLE

Dans un contexte de développement de la finance responsable, GGVié bénéficie de la participation de Groupama à de nombreuses initiatives de place. Il s'agit pour le Groupe tout à la fois d'enclencher une **dynamique commune**, d'acquies une **expertise** et de promouvoir le développement d'un **cadre institutionnel favorable** au déploiement de la finance durable.

ENTITÉS	INITIATIVES SOUTENUES PAR GROUPAMA	RÔLES DE GROUPAMA DANS CES INITIATIVES	IMPACT OPÉRATIONNEL
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	<b>Association des Assureurs Mutualistes</b>	Présidence de l'Association assurée par Thierry Martel, Directeur Général de Groupama. Participation au Groupe de Travail (GT) Finance Climat.	Les associations professionnelles sont des relais d'informations essentiels (à la fois descendants et ascendants) entre le Groupe et les assureurs ainsi que les régulateurs et autorités publiques, français et européens. Elles permettent à Groupama de promouvoir sa conception exigeante de l'ESG dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires.
	<b>France Assureurs (FA)</b>	Participations aux GT dédiés de France Assureurs (GT ESG Climat, Développement durable, Normalisations extra-financière, Risques climatiques, Biodiversité).	
	<b>Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)</b>	Participation au Groupe de Travail Risque Climatique.	Groupama participe aux différents exercices pilotes et contribue aux rapports ACPR/AMF de suivi et d'évaluation des engagements climatiques des acteurs de Place. Les exercices pilotes ont été le point de départ des travaux en cours sur la quantification des impacts financiers.
	<b>Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)</b>	Signataire de la NZAOA depuis 2022.	Le Groupe renforce la transparence des informations qu'il communique à travers le rapport rendu public annuellement. Groupama publie également ses engagements sur le site de l'observatoire la finance durable.
	<b>Principles for Responsible Investment (PRI)</b>	Signataire des PRI depuis 2022.	En outre, les différents groupes de travail proposés sont une source d'information et de connaissance très riche, pleinement intégrée dans la définition de la feuille de route de Groupama quant à sa stratégie d'investissement durable.
	<b>Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)</b>	Membre de l'OID depuis 2023	Groupama participe aux groupes de travail Gouvernance et Société et Territoire Résilient de l'OID et utilise l'outil d'analyse de risques climatiques Bat-ADAPT (plateforme R4RE) : un outil d'aide à la décision pour l'adaptation au changement climatique des bâtiments et de mesure du risque physique.
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	<b>Principles for Responsible Investment (PRI)</b>	GAM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006 et participe aux travaux des PRI via différentes initiatives, notamment sur la Climate Action 100 +	Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que GAM à des travaux de réflexion sur la mise en œuvre des critères ESG dans leur politique d'investissement. Ils leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives telles que la Climate 100+.
	<b>Association Française de la Gestion (AFG)</b>	GAM préside depuis 2015 la Commission « Finance Durable » et s'engage sur différentes thématiques telles que les labels, la réglementation de la finance durable, la gouvernance d'entreprise ou encore l'impact.	Participer aux différentes commissions de l'AFG permet à GAM de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de Place et dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes.
	<b>Institut de la Finance Durable (IFD)</b>	Au sein de cette association portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable, GAM participe à différents travaux notamment sur la biodiversité et l'impact.	Participer aux Groupes de travail sur les sujets tels que la biodiversité et l'impact permet de promouvoir la vision de GAM sur ces enjeux et de renforcer son expertise grâce aux échanges avec les acteurs de la Place. GAM publie également ses engagements sur le site de l'Observatoire de la finance durable.
	<b>Société Française des Analystes Financiers (SFAF)</b>	GAM participe à la commission extra-financière.	Via sa participation à la commission extra-financière, GAM intervient notamment dans les modules de formation du CESGA, diplôme d'analyse extra-financière, permettant ainsi de promouvoir l'utilisation de l'information ESG dans les décisions d'investissement en complément indispensable à l'analyse financière classique.
	<b>Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)</b>	GAM contribue depuis 2002 aux travaux du Club Finance de l'ORSE et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR.	La structure permet à GAM de bénéficier d'échanges et de veille avec les parties prenantes sous forme de Groupe de travail/conférences permettant de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques sur la RSE et le développement durable.
	<b>Forum pour l'Investissement Responsable</b>	GAM est membre du FIR et participe à ce titre à différents Groupes de travail en collaboration avec d'autres associations professionnelles à but non lucratif comme l'AFG ou l'ORSE afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques ou politiques, acteurs économiques ou parties prenantes. GAM participe à la Commission Dialogue et Engagement	À titre d'exemple, la participation à l'engagement collaboratif « Say on Climate » SBF 120 en 2023 auprès de 46 investisseurs a permis de communiquer aux entreprises les exigences communes en termes de stratégie climat, renforçant ainsi l'impact des votes de GAM en Assemblée Générale.



## PLAN D'AMÉLIORATION 2024

.....

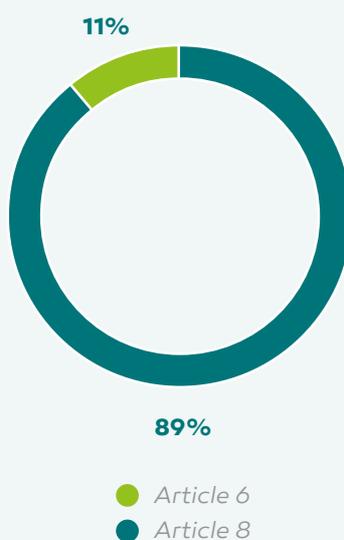
Groupama souhaite rester actif au sein des initiatives de place et a prévu d'intégrer les Groupes de travail suivants :

- **Institut de la Finance Durable** : Groupe de travail sur les énergies fossiles et le financement de la transition ;
- **France Assureurs** : Poursuivre les progrès réalisés au sein des groupes de travail sur la Biodiversité, sur la Taxonomie européenne et sur les plans de transition ;
- **NZAOA** : Participation aux Groupes de travail, notamment relatifs à l'attribution de la performance climatique, à la déforestation et aux crédits carbone.

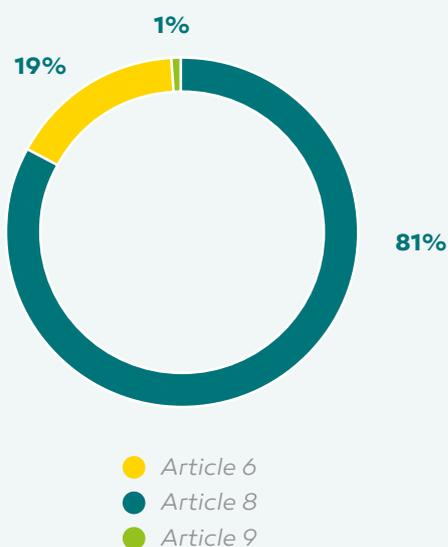
## H. PART DES ENCOURS SOUS GESTION PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Les figures ci-dessous représentent la répartition des encours de GG Vie hors UC et UC incluses selon la classification SFDR en date du 31/12/2023. La répartition des encours hors UC intègre le fonds en euros qui est article 8 SFDR. La répartition des encours, UC et hors UC, de GG Vie entre fonds article 6, 8 et 9 SFDR est présentée en annexe du présent rapport. De même, la liste des fonds article 8 et article 9 SFDR, UC et hors UC, dans lesquels GG Vie est investi, figure en annexe.

Répartition des actifs de GG Vie (hors UC) selon la classification SFDR au 31/12/2023



Répartition des actifs de GG Vie (UC incluses) selon la classification SFDR au 31/12/2023



## I. COMMUNIQUER AUTOUR DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE DU GROUPE

L'engagement de Groupama en matière d'investissement durable se traduit également par **une communication transparente vis-à-vis de ses clients et de ses parties prenantes**. Ainsi, l'ensemble des documents relatifs à la prise en compte des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement durable est accessible via le site internet de Groupama.

### › GGVI SE CONFORME AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN PERMETTANT À SES CLIENTS D'ÊTRE INFORMÉS ET D'EXPRIMER LEURS PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

En 2023, GGVi a lancé une campagne de communication auprès de ses assurés en les interrogeant sur leurs préférences en matière de durabilité. Les questionnaires de connaissance client ont ainsi été enrichis et diffusés de manière progressive à l'ensemble des métiers et réseaux. Les Caisses régionales ont été les premières à mener cette campagne au mois d'octobre 2023 sur la partie « Epargne ».

En 2024, cette campagne se poursuivra pour la partie « Retraite » des caisses régionales et pour la quasi-totalité des réseaux. **Concrètement, des questionnaires de durabilité ont été intégrés dans les outils d'aide à la vente. Les préférences des clients ont ainsi pu être qualifiées selon trois profils :**

1. Neutre ;
2. Sensibilisé ;
3. Engagé.

En outre, les rapports de gestion envoyés mensuellement aux clients comprennent une partie informative dédiée à la gestion durable. Depuis 2023, les clients reçoivent également le rapport périodique SFDR par fonds (annexe RTS SFDR). L'ensemble de ces documents est également mis à disposition sur les sites internet de chacun des distributeurs des offres durables.

### › GGVI VA AU-DELÀ EN SENSIBILISANT RÉGULIÈREMENT SES CLIENTS AUX ENJEUX ESG

Plus largement, GGVi conduit au moins 1 fois par an des campagnes de communication autour des offres durables, par exemple via des e-mails ou des podcasts.

### GGVi souhaite également formaliser sa communication ESG auprès de ses clients et a travaillé en 2024 à :

- **Définir les indicateurs les plus crédibles et pertinents** en matière de durabilité afin d'apporter la preuve de la contribution des investissements réalisés en matière de la durabilité ;
- **Créer des contenus engageants et pédagogiques** sur ces indicateurs afin de les rendre compréhensibles et ainsi mieux mettre en avant les initiatives de GGVi ;
- **Définir une stratégie de communication** pour rendre l'information accessible et compréhensible aux clients.



## II. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR GROUPAMA GAN VIE

### A. RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES

Groupama déploie des ressources conséquentes afin de se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement durable.

Aussi, au 31/12/2023, ce sont 19,3 ETP qui étaient consacrés à l'ESG au sein de GG Vie. Parmi les fonctions occupées, nous pouvons notamment mentionner un réseau d'Ambassadeurs RSE.

En outre, GG Vie destine 1,43 million d'euros à l'ESG, dont 422 248 euros à l'achat de données de marché. Cela représente 0,003% des AUM du Groupe hors UC.

Les ressources techniques employées par Groupama pour le compte de GG Vie, telles que le système de contrôle de la qualité des données, sont détaillées dans l'ensemble du rapport.



### LE CIRCUIT DES DONNÉES ESG AU SEIN DU GROUPE ET LEUR CONTRÔLE

Les données ESG sont achetées auprès des fournisseurs de données à travers un contrat Groupe et transmises en premier lieu à Groupama Asset Management. GAM intègre ces données dans ses outils internes afin de contrôler la qualité de la donnée, de calculer la notation ESG propriétaire et d'associer les notes et indicateurs ESG aux différents émetteurs.

L'ensemble de ces informations sont ensuite transmises aux différentes entités du Groupe via la DOFI. Ce processus, né en 2022, a été renforcé en 2023 par la mise en place de contrôles automatisés de la qualité des

données ESG. Ces contrôles sont réalisés à une fréquence trimestrielle, soit à chaque mise à jour de la donnée ESG.

Trois types de contrôles sont systématiquement réalisés sur l'ensemble des données ESG envoyées au Groupe :

- 1. L'intégrité et la cohérence dans le format des données ;**
- 2. Un contrôle des variations, en particulier des variations extrêmes des données ;**
- 3. Un contrôle portant sur l'exactitude des unités transmises.**

## B. RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE INTERNE

### 1. GROUPAMA A POURSUIVI LE PROGRAMME DE FORMATION DES COLLABORATEURS DU GROUPE, DONT CEUX DE GGVIÉ

#### › GROUPAMA FORME ET SENSIBILISE L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS

La mobilisation des collaborateurs et élus est essentielle à la réussite de la mise en place de la nouvelle stratégie Durabilité ainsi que de la politique d'investissement durable. Porté par cette conviction, Groupama a poursuivi en 2023 le déploiement de son programme de formation sur les sujets ESG.

Aussi, le CODIR de GGVIé a été sensibilisé aux enjeux climatiques à travers la participation à une Fresque du climat en juillet 2023.

En outre, depuis l'été 2022, un vaste plan d'engagement RSE a été déployé. Ce plan a permis d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie grâce à un dispositif d'information (vidéos courtes, webinaires), de sensibilisation (kit pour les managers, défis collaborateurs) et de formation (e-learning), en lien avec les grandes thématiques RSE clés pour Groupama (entraide, finance durable, contribution au développement local, etc.)

Plus précisément, un plan de formation Groupe destiné à l'ensemble des salariés du Groupe et des élus a été réalisé couvrant 3 sujets principaux : finance durable, changement climatique et durabilité, impact du risque climatique sur les métiers. Le module finance durable a été élaboré par les équipes dédiées de la DOFI afin d'assurer une parfaite cohérence avec la stratégie du Groupe.

#### En ce qui concerne plus précisément GGVIé, plusieurs évènements ont permis de sensibiliser les collaborateurs à la durabilité :

- **Un e-learning RSE Groupe** sur les enjeux de la durabilité et la stratégie de Groupama pour y faire face a été suivi par 1 442 collaborateurs de GGVIé ;
- **Un «Live RSE»** s'est tenu en juillet 2023 au cours duquel tous les collaborateurs (1 057 collaborateurs connectés) ont été formés sur la prise en compte des critères ESG dans les offres de GGVIé ;
- **Un «Live RSE»**, en septembre 2023 a permis de présenter l'investissement durable et la stratégie du Groupe.

Enfin, comme détaillé dans la suite du rapport, l'ensemble des profils de risque de gestion déléguée, c'est-à-dire les supports pour lesquels Groupama propose à ses clients différents profils d'allocation répondant à leur profil de risque, est dupliqué en version durable. GGVIé propose également des profils de gestion déléguée durable thématique, c'est-à-dire poursuivant des objectifs d'investissement spécifiques. Afin de mieux faire connaître ces offres aux clients, l'Unité de Solutions Financières (USF) produit régulièrement des podcasts autour des offres durables, à destination de l'ensemble des collaborateurs de GGVIé.

#### › LES CONSEILLERS ONT REÇU UNE FORMATION SPÉCIALISÉE SUR LES OFFRES DURABLES

En sus de sensibiliser les clients à ses offres durables, GGVIé a souhaité former les Conseillers en Gestion de Patrimoine ainsi que les Conseillers en Investissement Financier.

Cette formation a pris la forme, au mois de mars 2023, d'un e-learning sur l'offre thématique, couplé à un socle de fondamentaux sur les enjeux de durabilité. Au total, ce sont ainsi 193 CGP et CIF sur 250 qui ont été formés en 2023.

En octobre 2023, l'ensemble des CGP et conseillers généralistes ont bénéficié d'une formation sur les offres durables de GGVIé.

#### MOYENS INTERNES : PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

1. **Former les membres du Conseil d'Administration de GGVIé aux enjeux de la durabilité** ainsi qu'à leurs dimensions réglementaires au cours de l'année 2024.
2. **Poursuivre les travaux entamés visant à améliorer la qualité de la donnée**, notamment afin de fiabiliser la donnée carbone, qui sert de fondement à l'objectif de décarbonation du Groupe. Un appel d'offres permettra de comparer les évolutions des méthodologies et périmètres des fournisseurs de données.

## 2. GGVI CONTINUE D'OFFRIR DES OFFRES DE GESTION DÉLÉGUÉE DURABLE

### › L'ENCOURS DES PROFILS DE GESTION DÉLÉGUÉE DURABLE, DONT LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION ONT ÉTÉ RENFORCÉES, POURSUIT SA CROISSANCE

Depuis fin 2019, GGVI propose à ses clients d'investir selon un profil durable, afin d'accélérer la mobilisation et l'ampleur des investissements responsables pour répondre à l'urgence écologique et sociale.

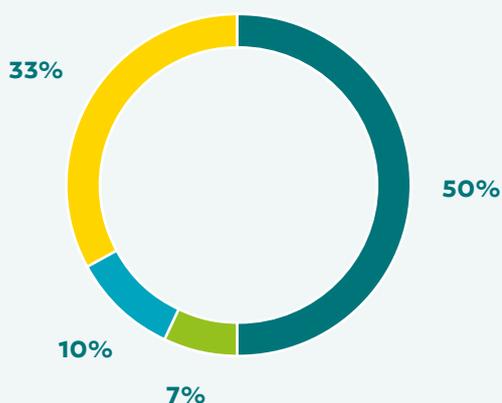
Depuis 2023, l'ensemble des profils de risque de gestion déléguée (sérénité, tranquillité, modéré, équilibré, dynamique et offensif) est ainsi dupliqué en version durable. Chaque épargnant est donc libre d'investir selon son appétence aux facteurs de durabilité, son projet, sa situation et son horizon de placement.

Au 31 décembre 2023, les 6 profils de la gestion déléguée durable ont atteint un encours cumulé de 1 951 M€ (contre 1 571 M€ au 31/12/2022, soit une hausse de 24%) représentant un encours moyen par contrat de 18 609 € (17 742 € à fin 2022). Le profil Equilibré Durable de la Gestion Déléguée durable reste le profil le plus représenté et atteint 1 219 M€.

La gestion déléguée durable représente 34% des UC de gestion déléguée de GGVI au 31/12/2023, contre 30% au 31/12/2022. De même, les flux de gestion déléguée durable atteignaient 45% des flux totaux de gestion déléguée en 2023 contre 40% en 2022.

ANNÉE	DATE	ENCOURS (M€)	ENCOURS – NBR DE CONTRATS (€)
2023	31/12/2023	1 219	70 614
2022	31/12/2022	1 194	68 704

#### Labélisation des encours UC de GGVI avec un profil Equilibré Durable au 31/12/2023



- Label ISR
- Label Towards Sustainability
- Label ISR Towards Sustainability
- Pas de label

### › UNIVERS D'INVESTISSEMENT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DURABLE

L'univers d'investissement de la gestion déléguée durable est composé de supports de types actions, obligations ou diversifiés et investis sur des valeurs sélectionnées sur la base de critères d'analyses financières et extra-financières selon le même principe que le reste de la gestion (détaillé dans la partie I. Démarche générale de GGVI).

**En 2023, Groupama Gan Vie a amélioré son processus de sélection des fonds en s'appuyant sur les diverses recommandations de l'AMF et de l'ACPR :**

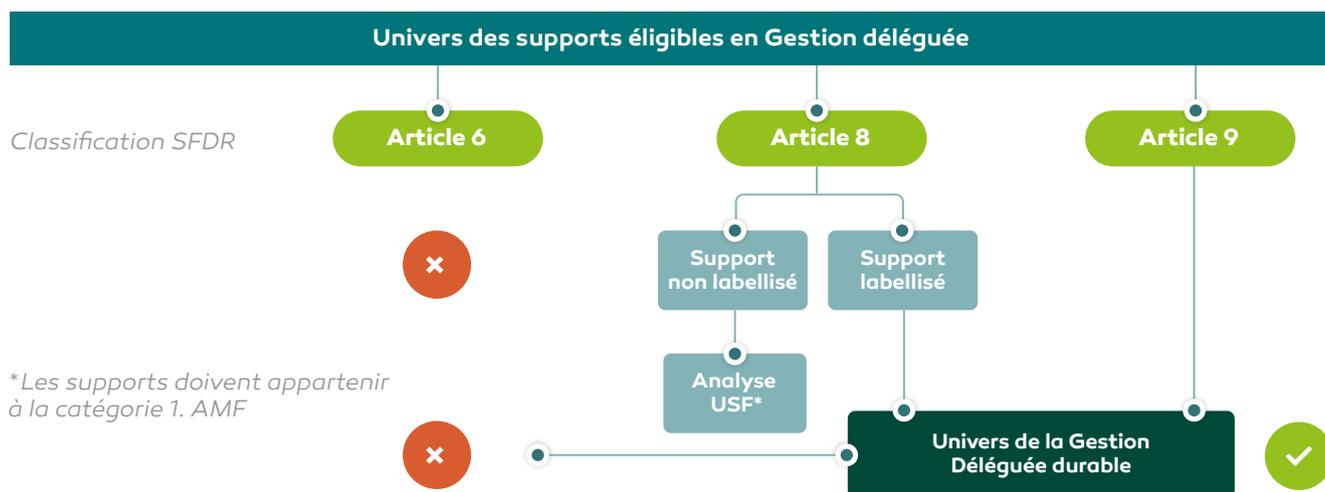
1. Tout d'abord, le processus de filtrage de l'univers et des portefeuilles durables a été renforcé en s'appuyant sur les classifications SFDR ;

puyant sur les classifications SFDR ;

2. En outre, conformément à la recommandation 2 de l'ACPR du 14 décembre 2022 sur la promotion de caractéristiques extra-financières dans les communications à caractère publicitaire en assurance vie, l'univers durable de la gestion déléguée est composé de supports :

- **Soit 80% minimum** d'article 9 SFDR ou article 8 SFDR à communication centrale AMF ;
- **Soit 75% minimum** d'article 9 SFDR ou article 8 SFDR à communication centrale AMF et 25% maximum d'article 8 SFDR.

▼ **Processus de sélection des supports éligibles en Gestion Déléguée durable**



► **GGVIE VA PLUS LOIN EN PROPOSANT DEPUIS 2023 DES PROFILS DE GESTION DÉLÉGUÉE DURABLE THÉMATIQUES**

Afin de s'adapter aux attentes de ses clients, GGVie commercialise, depuis 2023, des offres de gestion déléguée durables thématiques. Ces dernières représentent un degré d'engagement supplémentaire dans la mesure où elles permettent de choisir un thème d'investissement spécifique, correspondant à ses convictions.

Ces nouvelles offres d'épargne sont disponibles depuis le printemps 2023. Il existe à ce jour deux offres :

1. Gestion déléguée développement humain: ce profil de gestion poursuit un objectif social et privilégie les enjeux de santé et bien-être, d'éducation et d'apprentissage, d'égalité des genres et de travail décent dans un contexte de croissance économique. La proportion minimale attendue du portefeuille inté-
2. Gestion déléguée France Europe perspectives: ce profil de gestion permet un investissement privilégiant les zones géographiques France et Europe afin de contribuer au développement et à l'essor de ces zones.

grant des caractéristiques environnementales et/ou sociales est de 80%. Pour décliner l'offre de gestion déléguée thématique «développement humain», 4 ODD ont été sélectionnés, à savoir :

- La santé ;
- L'égalité des sexes ;
- L'éducation ;
- Le travail décent.

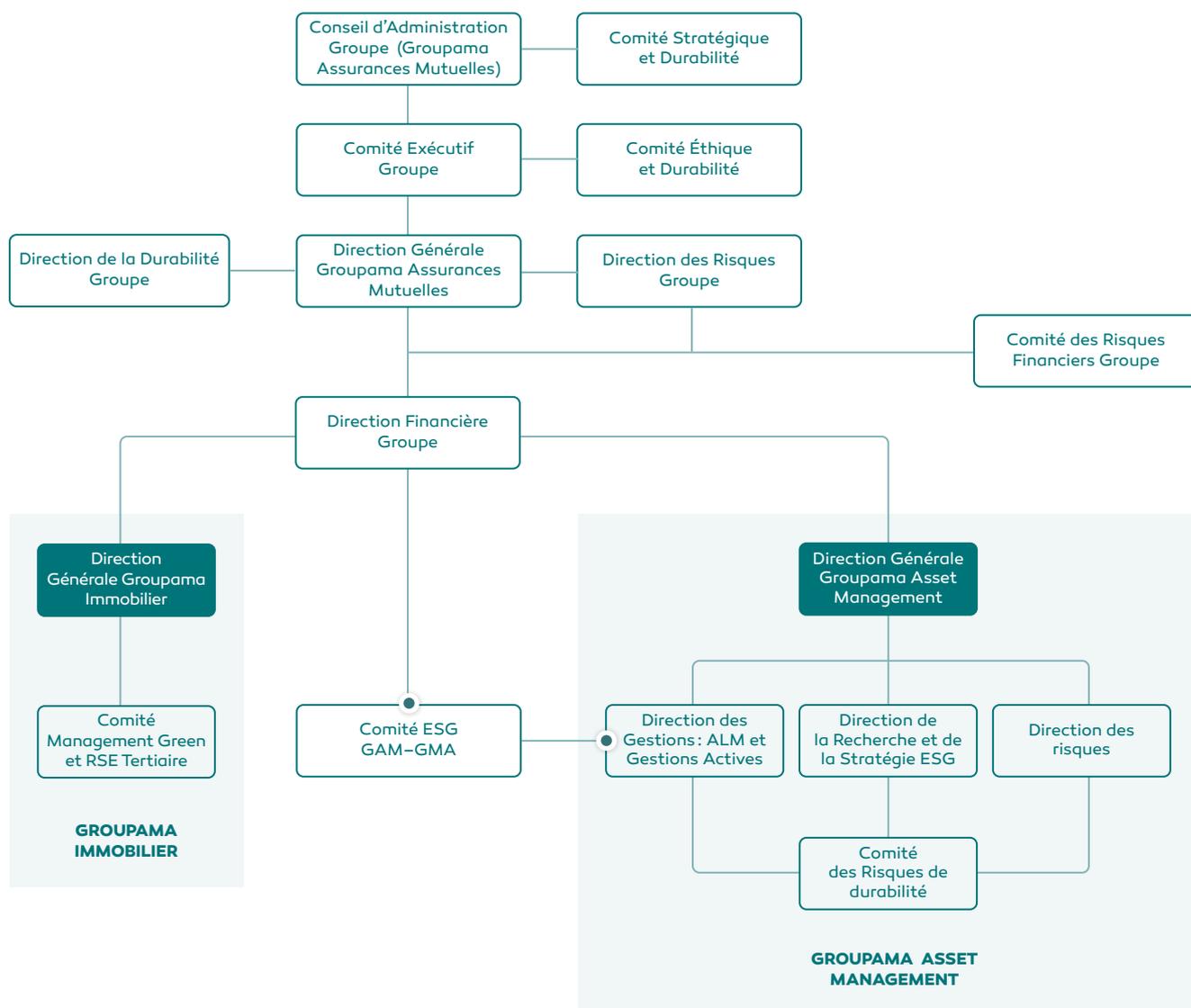
► **GGVIE PROPOSE ENFIN DES PRODUITS STRUCTURÉS DURABLES**

Les produits structurés « durables », émis par des banques partenaires, constituent des supports en UC pour les contrats d'assurance-vie. Les formules dépendent de l'évolution d'indices actions sélectionnés aussi pour leur performance climat / ESG. En 2023, Groupama a commercialisé 6 produits supplémentaires.

PRODUIT	INDICE	TYPOLOGIE INDICE	ENVELOPPE OBLIGATOIRE	PROJET ASSOCIATIF
<b>Ananké</b> Septembre 2023	MSCI EMU Social Leaders Select	Social	Classique	Non Applicable
<b>Opportunité Zen</b> Septembre 2023	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	Non Applicable
<b>Porphyre</b> Septembre 2023	MSCI EMU Social Leaders Select	Social	Classique	National Geographic
<b>Ananké</b> Septembre 2023	S&P Eurozone 50 Net Zero 2050	Environnement	Classique	Non Applicable
<b>Opportunité Zen</b> Mai 2023	Euro Stoxx 50 ESG	ESG	Classique	Non Applicable
<b>Zen Boost T. Climat</b> Mai 2023	S&P Eurozone 50 Net Zero 2050	Environnement	Obligation durable	Les Cafés Joyeux

# III. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

## A. LA GOUVERNANCE DU GROUPE A ÉTÉ SENSIBLEMENT RENFORCÉE AU COURS DE L'ANNÉE EN 2023



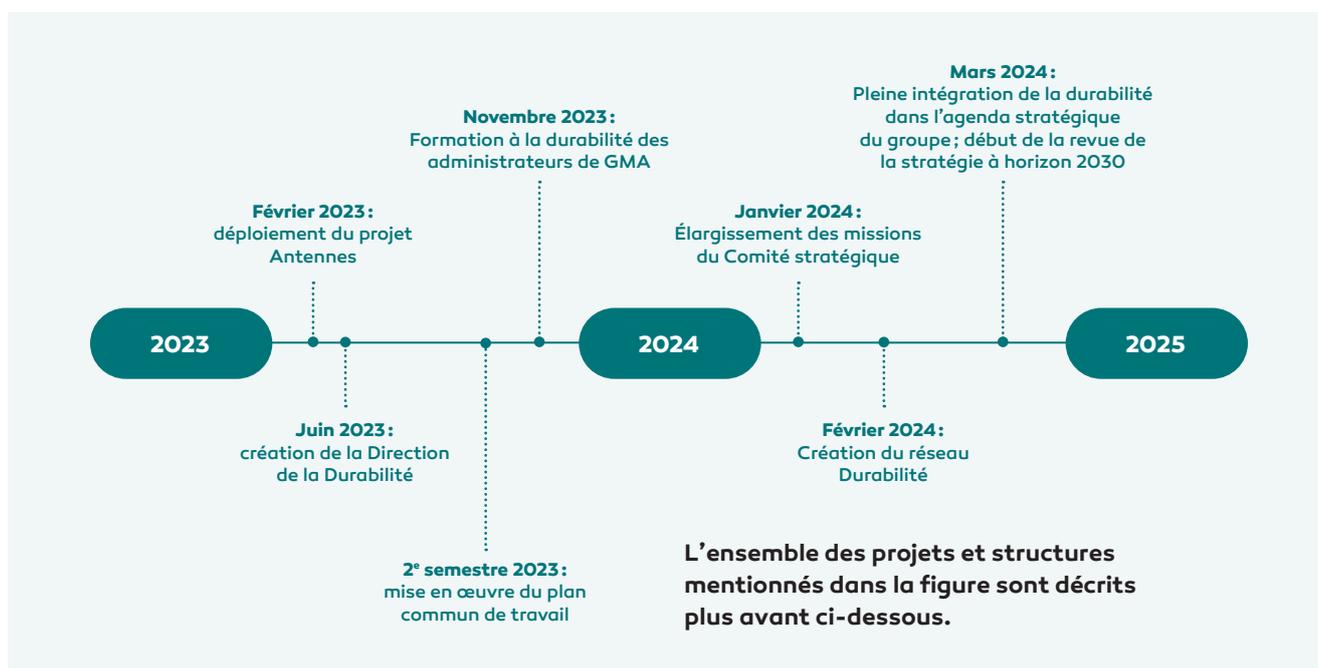
## 1. PLUSIEURS INSTANCES EXERCENT DES FONCTIONS VARIÉES ET COMPLÉMENTAIRES, AU SERVICE D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET HARMONISÉE DES ENJEUX DE DURABILITÉ

La gouvernance des enjeux de durabilité de GGVi repose sur celle du Groupe, modifiée au cours de l'année 2023 et qui continuera à l'être en 2024. L'objectif de ces évolutions est de renforcer cette gouvernance tout en s'adaptant aux différents métiers du Groupe.

Une direction dédiée à la durabilité a été créée en 2023 pour agir comme chef d'orchestre. Cette direction a pour objectif de renforcer la diffusion de la durabilité au sein du Groupe tout en continuant de s'appuyer sur les équipes expertes ou spécialistes déjà présentes dans les différentes directions et entités du Groupe.

Avec cette nouvelle gouvernance, Groupama va mieux coordonner les travaux et optimiser le pilotage de la durabilité, prioriser les actions et axes de travail ainsi qu'anticiper les évolutions réglementaires. In fine, ce renforcement de la gouvernance vise à diffuser une culture de la durabilité dans l'ensemble du Groupe et ainsi s'assurer de sa prise en compte par toutes les instances de gouvernance.

**Les principales évolutions ayant vu le jour en 2023 et 2024 sont les suivantes :**



### › LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ASSISTÉ DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET DURABILITÉ, VALIDE LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE

Le Conseil d'administration est entouré de divers comités qui l'assistent dans l'exercice de ses fonctions, lui permettant **d'intégrer les risques et les opportunités liés aux enjeux de durabilité**, en particulier au climat, dans les processus de prise de décision et les activités opérationnelles.

Composé de 15 administrateurs, élus des Caisses régionales et membres indépendants, le Conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles est chargé **d'approuver la stratégie d'investissement durable**, définie dans le cadre de la stratégie d'investissement globale du Groupe.

Cette stratégie d'investissement durable est validée par le Conseil d'Administration à travers son **Comité d'audit et des risques**. Les **conseils d'administration de chaque entité** française et internationale approuvent également la déclinaison de cette stratégie d'investissement dans leur portefeuille.

Depuis le début de 2024, le Conseil d'Administration du Groupe est accompagné par le **Comité Stratégique et Durabilité**, qui est l'une de ses instances. Composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres désignés par le Conseil d'Administration, il est chargé de **préparer ses travaux**. Entre autres :

- Il s'assure du respect des exigences réglementaires étendues en matière de durabilité;
- Il examine les orientations stratégiques en matière de durabilité et suit la mise en œuvre cohérente et coordonnée de la stratégie RSE au sein du Groupe ;
- Il veille à la prise en compte de la politique RSE dans la gestion de l'entreprise.

Ainsi, sont notamment examinés les rapports extra-financiers et la stratégie Durabilité.



## ENJEUX ESG ABORDÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

En 2023, le Conseil d'administration de Grou-pama Assurances Mutuelles a abordé les sujets de durabilité lors de 4 de ses réunions. Les sujets suivants ont pu être évoqués :

- **Suivi de la stratégie RSE ;**
- **La DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) ;**
- **Le rapport 29 LEC ;**
- **Le suivi des engagements et de la réglementation** en matière de durabilité sur les investissements.
- **Les orientations et le bilan** de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement durable dans le cadre de la revue de la stratégie d'investissement au global.

## › LE COMITÉ ÉTHIQUE ET DURABILITÉ EXERCE UNE FONCTION DE CONTRÔLE

La stratégie d'investissement durable du Groupe, ses objectifs et sa mise en œuvre sont également présentés et validés au moins 2 fois par an par le Comité Éthique et Durabilité du Groupe, comité rattaché au Comité Exécutif Groupe (CEG), dont le rôle est de participer à l'élaboration et au suivi opérationnel de la stratégie du Groupe.

Le Comité Éthique et Durabilité du Groupe est composé de 8 membres, tous siégeant également au CEG.

---

## › LA DIRECTION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DES INVESTISSEMENTS (DOFI) TIEN UN RÔLE CLÉ DANS LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE

Depuis 2022, la DOFI est notamment chargée de la définition, de la mise en œuvre effective et des évolutions de la Charte d'investissement durable, commune à l'ensemble des entités. Adoptée en 2022 par le Conseil d'Administration de GGVié, la Charte définit l'investissement durable, détermine la place de l'ESG dans les processus d'investissement et définit les stratégies climat.

**La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'investissement durable relève en grande partie des responsabilités de la DOFI. Cette dernière :**

- **Établit, pour l'ensemble du Groupe, la politique d'investissement durable, les exclusions et les engagements** (en particulier climat) afin de limiter l'exposition aux risques de durabilité ;
- **Pilote et contrôle la mise en œuvre de ces politiques** par les sociétés de gestion, via des comités réguliers s'agissant de GAM et Groupama Immobilier ;
- **Développe les outils de sélection et les met en œuvre** s'agissant des investissements qu'elle réalise elle-même ;
- **Calcule les indicateurs réglementaires** au niveau du Groupe, intègre les indicateurs ESG aux reportings Groupe et fournit des reporting dédiés ;
- **La DOFI est enfin responsable de la gestion des actifs non cotés**, avec Groupama Immobilier s'agissant des actifs immobiliers et forestiers.

En complément de ces rôles clés assurés par la DOFI, Groupama dispose d'instances de gouvernance de suivi des risques: Comité des risques Groupe, Comités des risques par famille de risque. Ces instances sont décrites dans la section VIII du présent rapport.

## › LA DIRECTION DE LA DURABILITÉ EST LE NOUVEAU PILOTE DES SUJETS DE GOUVERNANCE ESG AU SEIN DU GROUPE

La Direction de la Durabilité a été créée en 2023 dans le but de coordonner la gouvernance, en jouant un rôle de chef d'orchestre, dans le respect du principe de subsidiarité en s'appuyant sur les équipes spécialisées présentes dans les différentes entités du Groupe, telles que l'équipe Finance durable au sein de la DOFI, pour déployer la politique d'investissement durable. La Direction a pleinement pris ses fonctions au second semestre 2023.

Elle se compose d'un Directeur et de six collaborateurs, rattachés au DGA de GMA (Stratégie et Partenariats Groupe, RH et Secrétariat général), qui est membre du Comité de Direction Générale (CDG) de GMA et du Comité Exécutif Groupe (CEG)

Ses principales missions consistent à préparer et animer les instances dédiées à la durabilité, notamment à présenter les dossiers en CDG de GMA et au Comité Ethique et Durabilité du CEG. Elle est également chargée de stimuler et piloter le bon déploiement de la stratégie RSE dans toutes les entités du Groupe ainsi que de proposer une organisation optimisée pour permettre la bonne diffusion, anticipation et prise en compte dans le Groupe des évolutions réglementaires en matière de durabilité.

**Enfin, la Direction de la Durabilité occupe une place centrale dans plusieurs projets clés, lancés en 2023 et 2024 et décrits, pour les principaux d'entre eux, dans la suite du rapport :**

- **Le programme Antennes** d'anticipation des évolutions réglementaires et de coordination de la mise en conformité ;
- **Le plan commun de travail** pour la convergence des entités en matière de Durabilité ;
- **La pleine intégration de la Durabilité** dans le plan stratégique du Groupe à horizon 2030 ;
- **L'animation du réseau Durabilité** ;
- **Le rapport CSRD** ;
- **La formation** des administrateurs et des dirigeants ;
- **La décarbonation** du fonctionnement du Groupe ;
- **L'acculturation** des collaborateurs ;
- **La labellisation** des entités par l'AFNOR.



A woman wearing a grey beanie and a brown parka with a fur-lined hood is carrying a baby in a black jacket. They are standing in a field of tall, golden-brown grass. In the background, there is a large, rugged mountain with grey rock faces and some evergreen trees. The sky is overcast.

### › LE RÉSEAU DURABILITÉ VISE À DIFFUSER ET À HARMONISER LA CULTURE ET LES PRATIQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DU GROUPE

Le Réseau Durabilité est composé de 34 sponsors et référents durabilité dont 1 au sein de GGVié, répartis dans les entités et directions métier, notamment dans le Comité de Direction des entités et dans les fonctions centrales (GMA) de la Durabilité.

#### Ses responsabilités sont les suivantes :

- **Partager** les bonnes pratiques ;
- **Prioriser** les actions dans la mise en œuvre de la stratégie afin de réduire sa variabilité et de permettre une communication plus impactante sur les preuves de Durabilité au service de sa marque unique ;
- **Collaborer** aux initiatives communes, qui sont actuellement le Rapport de Durabilité, la décarbonation de l'énergie consommée par le Groupe, la labellisation, l'évaluation des fournisseurs, la révision de l'offre non-Vie pour améliorer son alignement à la taxonomie européenne, la formation des CA et Dirigeants, etc. ;
- **Gérer** de façon adéquate la performance Durabilité : indicateurs pertinents pour donner des preuves, calculs robustes et auditables, objectifs réalistes et ambitieux, plans d'actions robustes, pilotage de la réalisation avec des indicateurs avancés.

## 2. PLUSIEURS PROJETS LANCÉS EN 2023 ET 2024 PERMETTRONT DE CONSOLIDER LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

### › PROGRAMME ANTENNES

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire du Groupe en matière de durabilité, a été lancé en février 2023 le programme «Antennes» (ANTicipation des EvolutioNs réglemeNtaires ESG), dirigé par la Direction de la Durabilité.

Le programme Antennes a pour but de répartir les responsabilités relatives aux différentes obligations réglementaires touchant tous les domaines d'activité du Groupe : risques et durabilité ; investissements durables, durabilité dans les offres et le portefeuille Vie et non-Vie, gouvernance, veille juridique et normes, etc.

Le programme Antennes repose sur un comité de pilotage qui se réunit à une fréquence mensuelle. Ce Comité est chargé de suivre les plans d'actions, réalisations, alertes et risques par chantier, ainsi que d'assurer la veille réglementaire et la coordination des réponses aux consultations ou aux travaux de place.

### › PLAN COMMUN DE TRAVAIL

L'objectif de ce plan de travail consiste à accélérer collectivement en vue de déployer opérationnellement la stratégie RSE et de mettre en conformité le Groupe avec la réglementation ESG, ceci en respectant le principe de subsidiarité.

La Direction de la durabilité joue un rôle central dans la mise en œuvre du plan commun de travail. Si chaque

entité, chaque fonction de GMA est responsable, avec ses ressources et ses spécificités, de la réalisation du plan global, la Direction de la Durabilité stimule, aide à prioriser, coordonne, valorise et aide à partager les bonnes pratiques des entités, organise la co-construction de solutions, s'assure de l'accès à une expertise externe partagée dans un souci d'efficacité, consolide et pilote la réalisation des objectifs du Groupe, etc.

Ce plan de travail comporte notamment une dimension investissements, dont les composantes ont été validées avec l'équipe finance durable au sein de la DOFI.

### › RÉVISION DU CADRE STRATÉGIQUE À HORIZON 2030

La révision du cadre stratégique à horizon 2030 n'a pas pour objet de modifier la stratégie RSE-Durabilité 2022-2024 mais de mieux mesurer ses impacts sur les parties prenantes et d'être capable de communiquer des preuves de l'engagement de Groupama vis-à-vis des clients, de la société, des territoires et de la planète.

L'approche réside dans l'évaluation de la pertinence et de la robustesse des KPI actuels, l'analyse des publications des principaux concurrents et la recherche d'évaluations indépendantes, par exemple :

- le label AFNOR engagé RSE ;
- le classement de la World Benchmarking Alliance (relatif à l'atteinte des 17 ODD de l'agenda 2030).

---

## B. GROUPAMA ŒUVRE À L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ AUX POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION

GGVie inscrit sa politique de rémunération dans le cadre défini par le Groupe et participe ainsi aux travaux de révision de cette dernière. Groupama a pleinement conscience de la nécessité d'aligner les incitations financières sur les priorités stratégiques du Groupe en matière ESG, ceci afin de non seulement limiter les risques de durabilité mais aussi de concourir à l'atteinte des objectifs du Groupe.

C'est pourquoi, si les risques en matière de durabilité ne sont pas, à ce jour, pleinement intégrés dans les politiques de rémunération, le Groupe va poursuivre en 2024 les travaux initiés en 2023. Ces derniers ont consisté à :

- **réaliser un travail d'inventaire** chez GMA, dans les filiales ainsi que dans les Caisses régionales de l'intégration des risques de durabilité dans les politiques de rémunérations existantes ;
- **rechercher une stratégie unique** et des critères cohérents entre entités.

L'objectif affirmé du Groupe est d'aboutir à une politique de rémunération intégrant des critères ESG et indicateurs de performance, qui s'appliquera à compter de l'année 2025, et ce pour l'ensemble de ses dirigeants.

En ce sens, les conclusions de ces travaux et la trajectoire définie au niveau du Groupe feront l'objet d'une validation par le Conseil d'administration de GMA puis par le Conseil d'administration de chacune des entités du Groupe.





## PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

.....

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière ESG :

- **Création d'un réseau Durabilité**, composé de référents au sein des services du Groupe
- **Pleine intégration de la durabilité dans l'agenda stratégique du Groupe**: revue du cadre stratégique à horizon 2030 afin de mieux mesurer les impacts sur les parties prenantes du Groupe et d'être capable de communiquer des preuves de l'engagement du Groupe en matière de durabilité
- **Déploiement du Plan commun de travail**, intégrant la stratégie et le réglementaire, utilisé par chaque entité du Groupe, afin de réaliser son autodiagnostic et se fixer des priorités pour l'année 2024

Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération :

- **Poursuite de la revue générale de la politique de rémunération** au niveau du Groupe
- Dans l'attente de la finalisation des travaux, **mise en œuvre par chaque filiale d'actions** ad hoc visant à lier la rémunération à des critères ESG.

# IV. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

**GGVie, via la DOFI, délègue entièrement la politique de vote et d'engagement à GAM.** Cette dernière déploie ses thématiques et axes d'engagement en suivant notamment les ambitions du Groupe.

## A. PRÉSENTATION ET BILAN DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Pour GAM, l'engagement traduit la volonté d'assumer pleinement son statut d'investisseur responsable. La politique d'engagement et la politique de vote sont perçues comme constituant le complément nécessaire aux autres politiques ESG, en particulier les politiques sectorielles.

L'année 2023 a été marquée à la fois par la continuité et le renforcement de la politique d'engagement. Elle s'est notamment traduite par la participation à de nouvelles initiatives d'engagements collaboratives, en matière de biodiversité et de « Say on Climate » par exemple, ainsi que par le renforcement de la politique d'engagement en matière de climat, à la suite de l'adhésion du Groupe à la NZAOA.

### 1. LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT SONT DEMEURÉS IDENTIQUES

#### 1 Fidèle à sa stratégie, GAM a concentré ses efforts sur les thèmes suivants :

- Les risques en matière de durabilité ;
- La transition énergétique et environnementale ;
- La création et le partage de valeur au sein des sociétés.

La politique d'engagement se double d'une politique de plaidoyer, qui se matérialise par la participation à des travaux de place, afin de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des parties prenantes, investisseurs et entreprises en collaborant auprès des instances de place, des régulateurs ou d'organismes (voir partie I du présent rapport).

#### 2 De même, les objectifs des séquences d'engagement sont restés identiques :

- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises ;
- Améliorer la qualité des données ESG ;
- Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles auprès des entreprises détenues.

#### 3 Enfin, GAM continue de promouvoir ses intérêts via trois canaux principaux :

- Des initiatives d'engagements individuels avec les entreprises ciblées, ainsi qu'un dialogue actionnarial direct et régulier avec la direction des entreprises ;
- Les engagements collaboratifs, coordonnés par des instances nationales, internationales ou des pairs ;
- La politique de vote en Assemblée générale, existant depuis 2001, accompagnée de la possibilité de discuter des projets de résolutions présentés.



## 2. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT A RENFORCÉ SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT EN 2023

Cette montée en puissance s'est d'abord manifestée par la hausse du nombre de dialogues avec les entreprises abordant les thèmes ESG (dialogue actionnarial, réunions d'engagement, réunions pré Assemblée générale), dans un cadre individuel comme collectif.

### › GAM A ÉTÉ ACTIF EN MENANT DE NOMBREUX DIALOGUES RELATIFS AUX ENJEUX ESG

#### Dialogue actionnarial

En 2023, 10 entreprises du périmètre de GGVi concernées par la stratégie d'engagement ont fait l'objet d'un dialogue. Ces rencontres régulières offrent l'occasion d'aborder les enjeux ESG du secteur ou de la valeur, les controverses dont les entreprises feraient éventuellement l'objet, en particulier pour les entreprises placées sur la liste des Grands Risques ESG ou concernées par la politique Énergies fossiles.

#### Engagements individuels

Parce que GAM estime que certaines entreprises présentent un potentiel important d'amélioration de leurs pratiques ESG, un engagement particulier peut être initié. Les engagements sont choisis en fonction des thèmes de la politique d'engagement. Ils peuvent concerner toutes les entreprises et classes d'actifs.

Dans ce cadre, en 2023, GAM a échangé avec chacune des sociétés faisant l'objet d'un engagement individuel et ainsi tenu 4 actions d'engagement individuel sur le périmètre de GGVi.

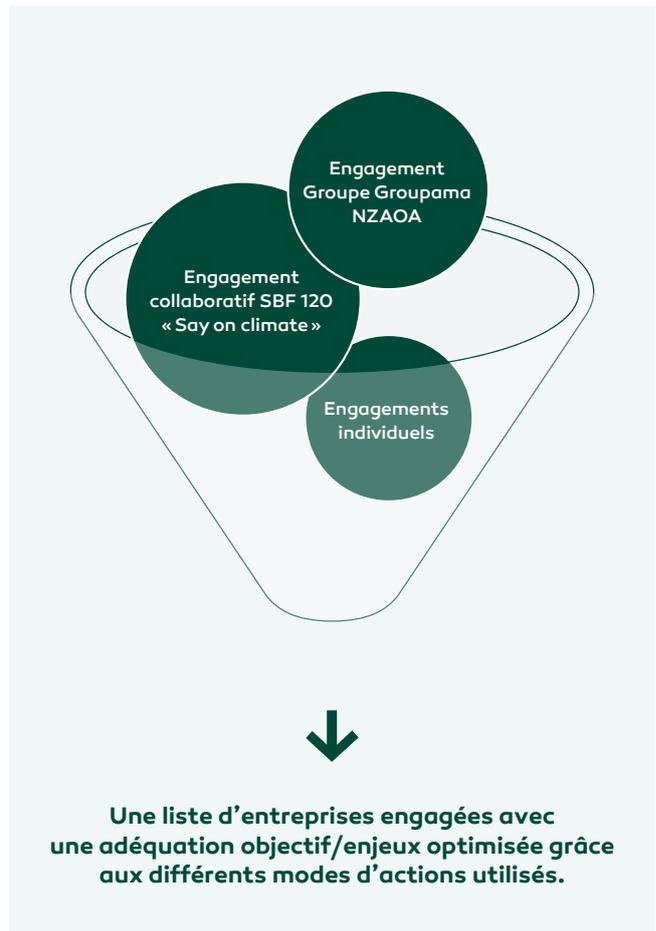
Ces démarches, consignées dans un outil de suivi interne permettant d'en mesurer les progrès, obéissent à un processus rigoureux, ayant pour but de s'assurer de la qualité de la démarche d'engagement :

- **Détermination des éléments suivants:** objectifs d'engagement, fonds, positions et gérants concernés en priorité, durée de l'engagement, mesures d'escalade.
- **Échanges avec la société,** matérialisés par la lettre d'entrée en engagement ;
- **Suivi régulier de l'engagement,** permettant de mesurer son impact et les éventuelles mesures d'escalade à prendre.

### › GAM A MENÉ UNE CAMPAGNE D'ENGAGEMENT À LA HAUTEUR DES EXIGENCES FIXÉES PAR LA NZAOA

**GAM a traduit l'adhésion du Groupe à la NZAOA depuis 2022 par un engagement renforcé vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs en structurant un plan d'action détaillé, déployé à partir du printemps 2023 :**

- Identification de 27 émetteurs parmi les plus carbo-intensifs des portefeuilles, représentant 65% des émissions de CO<sub>2</sub>eq en intensité ;
- Pour chacun de ces émetteurs, une revue des types d'engagement possibles (collaboratif, individuel) a été menée et un objectif d'engagement a été défini, par exemple demander à l'entreprise de soumettre au vote des actionnaires une stratégie climat ambitieuse à travers un « Say on Climate » ;
- Envoi d'un courrier formel aux Présidents des Conseils d'administration pour demander aux entreprises dont GAM détient des actions qu'elles proposent une stratégie climat ambitieuse et conforme à la politique de vote de Groupama, soumise au vote des actionnaires (« Say on Climate »). Les émetteurs visés ont été ENEL, ArcelorMittal, Air Liquide, Holcim & Iberdrola ;
- Les autres émetteurs ont été engagés via l'initiative collaborative « Say on climate » / SBF120 (Engie, Veolia & Total Énergies).





**OUTRE CES ENGAGEMENTS MENÉS EN MATIÈRE DE CLIMAT, PEUT ÊTRE MENTIONNÉ À TITRE D'ILLUSTRATION UN ENGAGEMENT RELATIF AUX PRATIQUES RSE D'UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE :**

**Société**

Vinci

**Thèmes**

Questions et rencontre sur le sujet de la gestion des travailleurs immigrés par l'entité au Qatar.

**Modalités de l'engagement**

La rencontre a eu lieu avec la responsable de l'Innovation Sociale et des Droits Humains, qui avait auparavant travaillé dans l'entité au Qatar de 2012 à 2018, supervisant une équipe de cinq personnes dédiées à la RSE et aux droits de l'homme.

**Date de l'engagement**

La plainte déposée fin 2022 sur la gestion des travailleurs immigrés par l'entité au Qatar, avait conduit GAM à lancer cet engagement. Vinci a été audité dans le cadre de la plainte en cours, mais reste confiante en raison des preuves disponibles montrant que les travailleurs avaient accès à leurs passeports et pouvaient voyager librement.

**Résultats de l'engagement**

La filiale au Qatar, gérée conjointement par Vinci et Qatari Diar, a amélioré progressivement ses pratiques depuis

2010, avec des progrès notables depuis 2015, anticipant même les réformes majeures de la loi du travail de 2020. Les audits, menés par des entités externes, ainsi que des audits internes, ont constamment évalué et relevé l'amélioration des conditions de recrutement, d'hébergement et de travail. Des partenariats avec l'OIT et l'Institut Stern de l'Université de NY ont permis d'améliorer les processus de recrutement éthique, réduisant les frais injustes pour les travailleurs. Les sous-traitants et fournisseurs sont également soumis à des contrôles rigoureux pour assurer le respect des normes RSE.

Depuis 2020, des mesures comme la suppression du système de parrainage et l'arrêt de la confiscation des passeports ont été mises en œuvre, démontrant l'engagement de QVDC à respecter les nouvelles réglementations du travail et à améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Ces échanges très satisfaisants, via la démonstration des réalisations détaillées sur l'ensemble de la chaîne de valeur des employés, puis des sous-traitants et fournisseurs, intégrant les parties prenantes externes (syndicats/gouvernement), via des audits réguliers internes et externes, permet de conclure positivement l'engagement.

## › POURSUITE DE LA PARTICIPATION À DES INITIATIVES D'ENGAGEMENT COLLABORATIVES

Depuis 2018, GAM s'est associé à 21 initiatives d'actions collaboratives concernant en particulier le climat, la santé ou encore les conditions de vie et de travail dans les maisons de retraite. Ces initiatives sont de portée soit européenne, soit internationale dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif des PRI, dont Groupama Asset Management a été signataire co-fondateur en 2006.

En 2023, GAM s'est associé à 5 nouvelles initiatives collectives soutenant entre autres le principe des résolutions «Say on Climate» ou la lutte contre la perte de biodiversité, conformément aux cibles fixées par l'Accord de Kunming-Montréal.

INITIATIVES	OBJECTIF	RÉSULTAT	STATUT
<b>Coordination Phitrust – Question en AG – Carrefour</b>	Poser une question à Carrefour lors de l'AG sur la stratégie de réduction des émissions carbone sur le scope 3.	Carrefour s'est engagé en septembre 2023 à rendre public annuellement un point d'avancement sur la feuille de route de réduction des émissions sur le scope 3 du Groupe.	Suivi sur 2024
<b>ItaSIF – Etat italien</b>	En tant que porteur d'obligations du Trésor italien, co-signature d'une lettre au conseil italien demandant au gouvernement italien des engagements fermes sur des sujets de transition climatique mais aussi sur des enjeux sociaux ou de finance durable.	Réunions avec des sénateurs et députés, puis différents ministères (économie et finances, éducation, développement économique). Le dialogue est engagé et sera suivi en 2024.	Suivi sur 2024
<b>PRI – Say on climate – Footsie 250</b>	Signer une lettre commune adressée aux 35 sociétés les plus émettrices de carbone du FTS250 pour les inciter à débattre en AG de leur plan climat.	Suivi de la mise en œuvre de la saison des AG au Royaume-Uni en 2024.	Suivi sur 2024
<b>PRI – Spring</b>	Signature d'une déclaration commune autour de la volonté d'agir en tant qu'investisseur pour la biodiversité conformément aux buts et cibles de Kunming-Montréal.	Possibilité de participer ou non courant 2024 à des engagements collaboratifs auprès de sociétés américaines / asiatiques (existence de politique/sujet de leur supply chain/gestion du risque de perte en biodiversité) ou en adressant les décideurs.	Suivi sur 2024
<b>FollowThis – AG Shell 2024 – Co-dépôt de résolution</b>	Participer au dépôt d'une résolution commune à l'AG 2024 de Shell visant à obtenir un alignement des objectifs de réduction d'émissions à moyen terme couvrant les émissions de GES liées à l'utilisation de ses produits énergétiques (Scope 3) avec l'objectif de l'Accord de Paris. Cette résolution serait consultative.	Attente de l'AG Shell 2024.	Suivi sur 2024

## › GGVIÉ S'ASSURE DE LA QUALITÉ DES POLITIQUES D'ENGAGEMENT DES AUTRES GESTIONNAIRES

Comme expliqué dans la section du rapport relative à la présentation de GGVIé, des questionnaires de due diligences ont été développés et harmonisés pour les investissements dans les OPC non dédiés, appliqués y compris en UC.

La politique d'engagement des sociétés de gestion constitue l'un des éléments examinés par GGVIé au moment de choisir de donner en gestion une partie de leurs actifs. A titre d'illustration, le questionnaire relatif aux actifs cotés comporte une partie entière relative à la politique d'engagement. Il est notamment demandé de fournir les derniers rapports d'engagement et de vote.

## B. PRÉSENTATION ET BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE

### 1. LA POLITIQUE DE VOTE, COMPLÉMENT NATUREL DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'Assemblée Générale (AG) est un événement privilégié permettant aux entreprises de communiquer et rendre des comptes à leurs actionnaires. C'est aussi le moyen le plus évident pour les investisseurs de marquer leur approbation ou leur opposition aux actions menées par les dirigeants des entreprises.

Il constitue donc un axe fort de la stratégie d'Investissement responsable, en particulier en matière de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur les sujets de gouvernance.

**Les principes directeurs de la politique de vote sont les suivants :**

- **Le traitement équitable** des actionnaires ;
- **L'équilibre des pouvoirs** entre les instances de direction et les instances de contrôle ;
- **La transparence et l'équité** des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- **L'intégrité** de l'information financière communiquée par l'entreprise ;
- **La gestion raisonnée** des fonds propres ;
- **La reconnaissance** par l'entreprise de responsabilités sociales et environnementales.

Depuis 2021, GAM est favorable à l'introduction d'un vote régulier sur la stratégie environnementale des entreprises grâce aux résolutions « Say on Climate » présentées par le Conseil d'administration.

Les votes d'opposition viennent signaler un désaccord sur des pratiques menées, en lien avec les thèmes d'engagement. Par exemple, en cas de désaccord sur un sujet précis, les renouvellements des présidents de comités en charge peuvent aussi faire l'objet de vote d'opposition. Par souci de lisibilité, GAM ne pratique pas l'abstention.



---

### 2. MIROIR DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT, LA POLITIQUE DE VOTE DE GAM A ÉGALEMENT ÉTÉ RENFORCÉE EN 2023

Comme chaque année, la politique de vote a été revue en 2023, ceci afin de mieux s'assurer de la prise en compte des critères ESG et des enjeux climatiques.

**Ses principales évolutions recouvrent :**

- **Un objectif de diversité et de rajeunissement** des administrateurs ;
- **Une meilleure prise en compte de l'ESG** dans la rémunération des dirigeants ;
- **Le vote contre le renouvellement du président du Conseil d'Administration** en cas d'absence de stratégie RSE intégrant des objectifs climat ou en cas d'absence de comité RSE ;
- **Une plus grande application des convictions du Groupe** lors des AG sur les valeurs américaines via la politique de vote ISR d'ISS, plus contraignante que la politique standard.

### 3. GAM A TRADUIT DANS LES FAITS L'ÉVOLUTION DE SA POLITIQUE DE VOTE

Au total, sur le périmètre GG Vie, GAM a voté sur 1 781 résolutions, exprimant son opposition à 276, soit 15%<sup>3</sup> d'entre elles.

L'immense majorité (95%) des votes ont porté sur des sujets de gouvernance. Ceci explique pour quelle raison les oppositions sont équilibrées entre les différents sujets: dispositif anti-OPA, sujets de rémunération ou nominations aux conseils de surveillance.

La prégnance des sujets de gouvernance n'a pas empêché GAM de manifester son désaccord sur l'ensemble des sujets ESG et, entre autres, d'appliquer les évolutions de sa politique de vote. En outre, 34 votes ont spécifiquement eu pour objet des sujets environnementaux. 29% des votes ont été défavorables à la résolution et 71% l'ont soutenue.



#### › LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE 2023 SE SONT TRADUITES DANS LES FAITS

Ainsi, à titre d'exemple, GAM pu exprimer son désaccord en matière de climat ainsi que de diversité et de rajeunissement des administrateurs à de multiples occasions.

SUJET	OBJECTIF	RÉSULTAT
Nomination des administrateurs	Atteindre 30 % de femmes au Conseil d'administration (sauf pour les pays imposant une part plus élevée).	Opposition à 58 nominations d'administrateurs.
	Limiter la part des administrateurs de plus de 70 ans à 1/3 du Conseil d'administration.	Opposition à 23 nominations d'administrateurs.
	Limiter à un seul mandat la possibilité pour un ancien DG de devenir président du Conseil d'administration.	Opposition à 2 nominations.
Rémunération des dirigeants	Avoir au moins un critère climatique ou environnemental pour toutes les entreprises de grande capitalisation dans les critères de performance.	Opposition à 56 résolutions liées aux rémunérations.
Conseil d'administration	Voter contre le renouvellement du président du conseil pour les grandes capitalisations en cas d'absence de stratégie RSE intégrant des objectifs climat ou en cas d'absence de comité RSE.	Exemple: vote contre le renouvellement du mandat du président du CA d'Arcelor Mittal, de Rexel, d'Amadeus et d'Associated British Food.

<sup>3</sup>GAM restreint son périmètre de vote à ses principales positions : montant global de détention par émetteur supérieur à 2 millions d'euros, à l'exception des émetteurs investis dans les fonds labellisés ISR, pour lesquels il n'existe pas de seuil minimal.

## › LE VOTE CONSTITUE LE PROLONGEMENT NATUREL DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Afin de sanctionner les entreprises dont les progrès ou l'atteinte des objectifs fixés lors des engagements pris ne suivent pas le rythme escompté, GAM exprime un vote contre certaines résolutions proposées par la direction des entreprises faisant l'objet d'un engagement individuel dont des actions sont détenues.

Parmi les motifs d'opposition les plus marquants, figurent les votes contre les politiques et rapports de

rémunération ou le renouvellement du président du comité de rémunération en l'absence d'objectifs ESG dans les rémunérations variables des dirigeants.

**Les sujets de gouvernance sont également représentés parmi les motifs d'opposition :**

- **Respect du principe « un vote, une action » ;**
- **Indépendance du conseil.**

## › LES « SAY ON CLIMATE », OUTIL CENTRAL DE TRANSPARENCE ET D'ÉVOLUTION DE LA STRATÉGIE DE DÉCARBONATION DES ENTREPRISES

GAM et le Groupe ont affiché leur soutien au principe des « Say on Climate », notamment dans le cadre de plusieurs campagnes de plaidoyer.

Cependant, à ce jour, GAM ne peut afficher une position unique et tranchée. En effet, depuis le premier « Say on Climate » déposé par Anea en 2020, la pratique reste marginale et les résolutions très hétérogènes par leur objet (rapport de mise en œuvre, vote pour la stratégie en elle-même, vote sur le principe de la soumission d'un « Say on Climate », etc.), ce qui empêche d'adopter une politique claire et applicable à tous les cas de figure.

GAM examine notamment les objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme, les moyens utilisés (compensation ou réduction), le périmètre des engagements pris, les certifications externes engageantes (SBTi) ou encore les plans d'investissement associés. Une décision collégiale est ensuite prise entre la gestion, la recherche et l'équipe ESG.

Si les taux d'approbation des résolutions déposées par le CA restent très élevés, dépassant souvent 90%, ils sont nettement plus hétérogènes pour les résolutions externes. En 2023, GAM a apporté son soutien à 22 réso-

lutions externes sur un total de 25 relatives aux sujets climatiques (émissions de GES, transparence sur le financement des énergies fossiles, action sur le changement climatique, lobbying climatique, reporting sur les politiques environnementales).



**En 2023, GAM a apporté son soutien à 22 résolutions externes sur un total de 25 relatives aux sujets climatiques.**

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE : PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

1. **Evolution de la politique d'engagement pour intégrer les attendus de la NZAOA** (engagement propre aux entreprises les plus carbo-intensives). Objectif : s'engager avec 20 émetteurs parmi les plus intensifs du portefeuille, soit en individuel soit en collaboratif ;
2. **Adhésion au club SMID du FIR** afin d'accompagner les petites entreprises sur des sujets de gouvernance ;
3. **Poursuite des engagements avec les entreprises et lancement de nouveaux engagements potentiels**, en particulier sur les sujets climatiques en accord avec la politique de vote et d'engagement de Groupama Asset Management ;
4. **Suivi des engagements pris en 2023**, notamment dans les nouvelles initiatives de place que GAM a rejointes : Spring, Club 30% Diversité, etc.

# V. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

## A. ALIGNEMENT AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Pour l'année 2023, Groupama, comme toute institution financière, est tenue de publier la part de ses investissements alignés à la taxonomie pour les deux premiers objectifs, à savoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

PART DES INVESTISSEMENTS DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE QUI SONT DESTINÉS À FINANCER DES ACTIVITÉS ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE, OU ASSOCIÉS À DE TELLES ACTIVITÉS, PAR RAPPORT AU TOTAL DE SES INVESTISSEMENTS	INDICATEUR CHIFFRÉ
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, pour les investissements dans des entreprises	
<i>Sur la base du chiffre d'affaires</i>	2%
<i>Sur la base des dépenses d'investissement</i>	4%
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, pour les investissements dans des entreprises.	
<i>Sur la base du chiffre d'affaires</i>	823 M€
<i>Sur la base des dépenses d'investissement</i>	1653 M€
<b>Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion).</b> <i>À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (ratio de couverture)</i>	69%
<b>Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP.</b> <i>À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (couverture)</i>	38 676 M€

## **B. ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LA RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES ET DE LA PART BRUNE DU GROUPE**

### **1. PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES AU SENS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ SFDR**

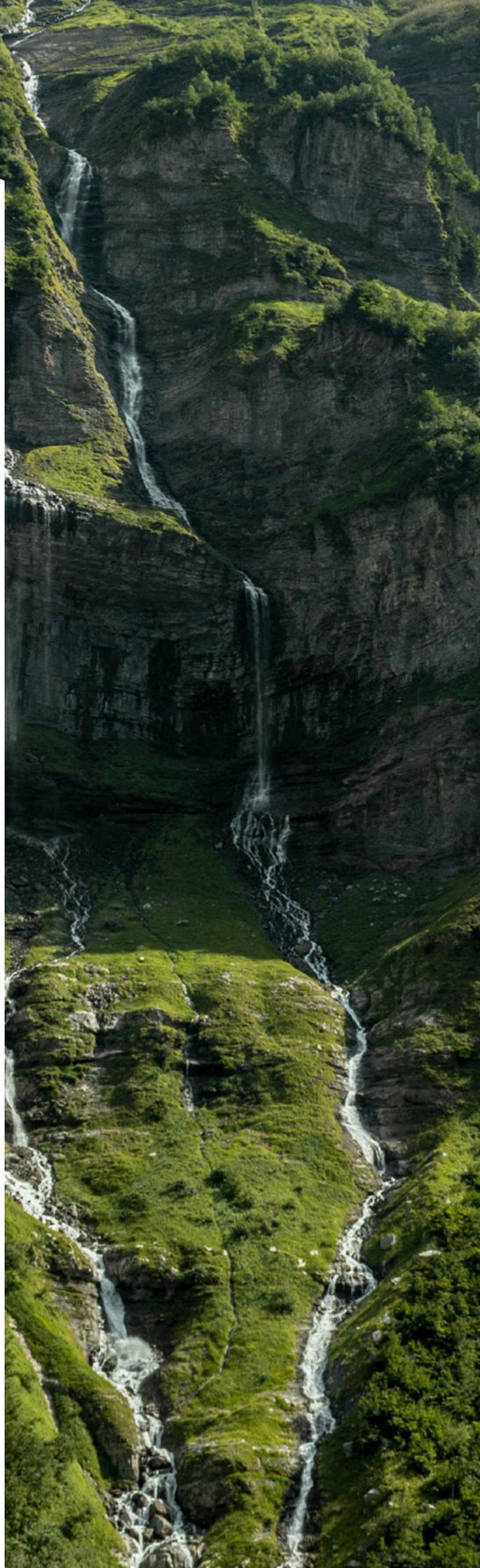
Conformément aux obligations réglementaires fixées par le décret d'application de l'article 29 LEC, GG Vie calcule et communique sur les principales incidences négatives (PAI) relatives aux énergies fossiles. Le règlement SFDR définit les PAI comme les « effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique ».

Au 31 décembre 2023, la valeur du PAI n°4 pour GG Vie, c'est-à-dire la part d'investissement dans des « sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : les sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil »<sup>4</sup> était de 12,5%.

Cette exposition est élevée comparée à l'exposition calculée selon la méthodologie retenue par Groupama pour suivre ses engagements en la matière. Ces résultats, présentés dans la partie suivante, fournissent le détail de notre exposition au 1<sup>er</sup> euro et en valeur pondérée des investissements dans le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que la part brune.

Cette différence s'explique car le PAI n°4 prend en compte un périmètre large des activités concernées avec notamment l'inclusion des entreprises impliquées dans la distribution, c'est-à-dire du transport, du stockage ou du commerce des énergies fossiles. Les engagements du Groupe en matière de climat s'appuient sur les listes Urgewald. Ces listes se limitent aux entreprises directement impliquées dans le secteur, notamment dans l'extraction de ces énergies. Ainsi, 461 entreprises sont considérées comme exposées au fossile dans le portefeuille de GG Vie selon la méthodologie retenue dans le PAI n°4, comprenant notamment des entreprises du secteur des services aux collectivités, des banques, des assureurs ou encore des entreprises du secteur de la chimie.

<sup>4</sup><https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288>



## 2. GGVIÉ SUIT ACTIVEMENT LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DE SON EXPOSITION AU CHARBON, AUX ÉNERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES AINSI QUE DE SA PART BRUNE

Au 31 décembre 2023, Groupama a évalué la part brune de ses activités ainsi que son exposition au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles.

### Valeurs pondérées

Pour les valeurs « pondérées », les expositions des émetteurs présents dans la Global Coal Exit List (GCEL) et la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) sont pondérées par leur implication relative dans les énergies fossiles telle que renseignée par l'organisation Urgewald.

### Trois indicateurs sont calculés selon cette méthodologie par Groupama :

- 1. La part charbon** représente la part des investissements dans les entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce au charbon thermique. Elle est calculée en multipliant la part du chiffre d'affaires liée à l'exploitation du Charbon (GCEL) par la valeur boursière de l'exposition à l'entreprise.
- 2. La part brune** est constituée de la part des entreprises impliquées dans l'extraction, la production (upstream) et le transport (midstream) d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). Elle est calculée comme la somme de la valeur boursière multipliée par la part du chiffre d'affaires liée à l'exploitation du Charbon (GCEL) et la valeur boursière multipliée par la part du chiffre d'affaires liée à l'exploitation Oil & Gas (GOGEL).
- 3. La part Non-conventionnel<sup>5</sup>** représente la part des investissements dans les entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce aux énergies fossiles non conventionnelles. Elle est déterminée en multipliant la valeur boursière de l'exposition à l'entreprise par la part du chiffre d'affaires liée à l'exploitation Oil & Gas (GOGEL), puis par la part du non-conventionnel dans la production d'hydrocarbure (GOGEL).

<sup>5</sup>Fracturation, sables bitumineux, méthane de houille, pétrole très lourd, eaux très profondes et Arctique

### Valeurs dites 1<sup>er</sup> Euro

Pour les valeurs dites « 1<sup>er</sup> Euro », les calculs d'exposition sont réalisés en prenant en considération l'intégralité de l'investissement de GGVIé dans les entreprises concernées. Aucune pondération n'est donc effectuée et 100% de la valeur boursière est prise en compte dans l'exposition aux émetteurs présents dans les listes Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL).

Le tableau ci-dessous représente l'exposition aux énergies fossiles en pourcentage des actifs totaux de GGVIé.

	GGVIÉ HORS UC		GGVIÉ UC	
	2022	2023	2022	2023
Exposition Charbon Pondérée	0,1%	0,01%	0,1%	0,02%
Exposition Charbon 1er Euro	0,6%	0,2%	0,9%	0,2%
Part Brune Pondérée	1%	0,9%	2,5%	1,2%
Part Brune 1er Euro	1,6%	1,2%	3,7%	1,6%
Exposition Non-conventionnel 1er Euro	0,1%	0,1%	0,8%	0,2%
Exposition Non-conventionnel 1er Euro	0,4%	0,4%	2%	0,7%

La diminution de l'exposition aux énergies fossiles s'explique en grande partie par la baisse des investissements, au sein du portefeuille monétaire, dans des émetteurs appartenant au secteur services aux collectivités, ainsi que par un renforcement des politiques d'exclusion dans les fonds référencés en UC.



# VI. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## A. GROUPAMA A RÉAFFIRMÉ SES OBJECTIFS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DE SON ENGAGEMENT NZAOA

En sus des politiques d'exclusion et d'engagement décrites plus haut dans le rapport, la stratégie climat de Groupama dans laquelle GGVie s'inscrit, repose sur deux leviers :

- 1. Décarboner le portefeuille à horizon 2030**, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et aux recommandations de la NZAOA, rejointe en 2022. Le Groupe s'est engagé à réduire de 50% entre fin 2021 et fin 2029 l'intensité d'émissions de gaz à effet de serre (tCO<sub>2</sub>eq / million d'euros de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises au niveau Groupe (hors UC).
- 2. Financer la transition énergétique** à travers les investissements verts de son programme d'investissements durables supplémentaires d'1,2 milliard d'euros sur la période 2022-2024, majoritairement investis en infrastructures, immobilier et obligations vertes.

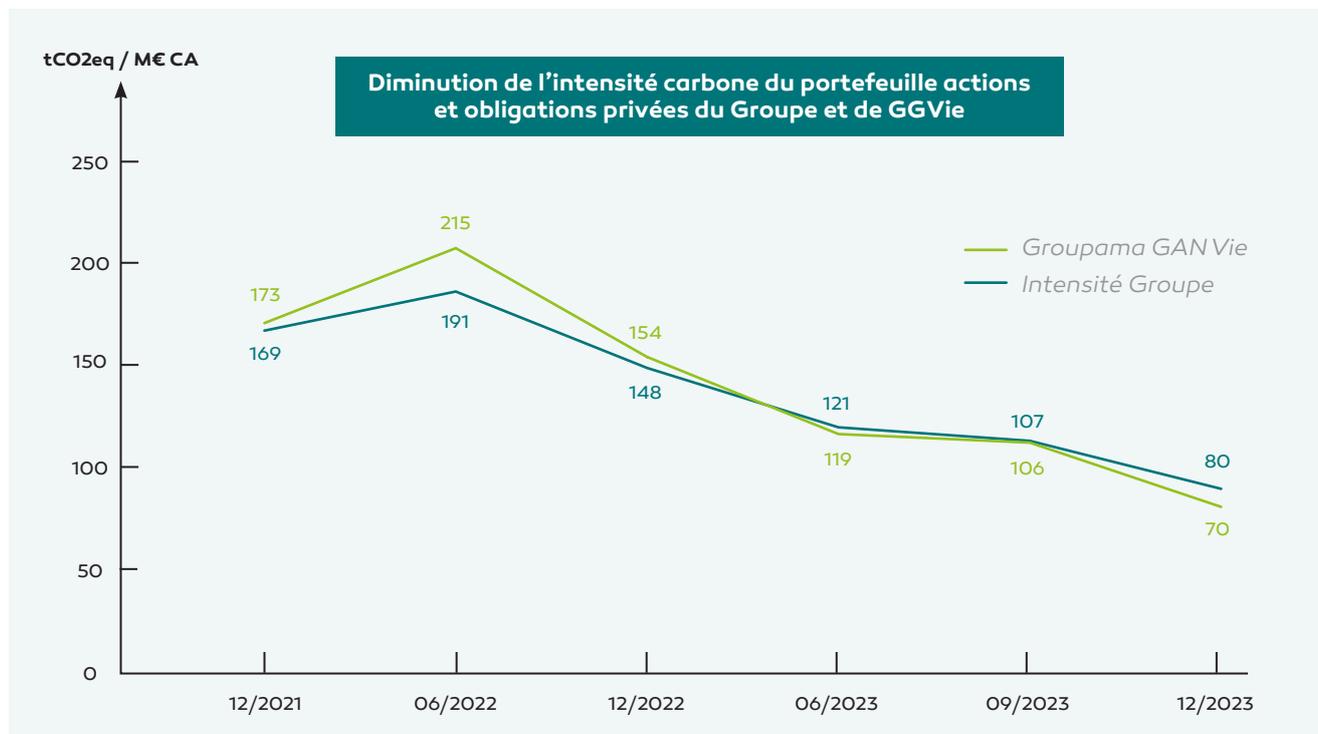
En 2023, les deux objectifs ont été atteints. Groupama a maintenu le premier et renouvelé le second. En ce qui concerne les infrastructures de transition énergétique, le Groupe travaille à l'adaptation de son portefeuille cible aux besoins de financement de la transition.



## 1. RÉDUCTION DE L'INTENSITÉ CARBONE

Après avoir diminué l'intensité monétaire des émissions de son portefeuille de 11% en 2022 par rapport à 2021, GGVie l'a réduite de 55% en 2023. Il s'agit de l'intensité des scopes 1 & 2, calculée sur le périmètre actions cotées et obligations privées hors UC couvert par de la donnée d'intensité (92% de taux de couverture en 2023).

L'objectif de réduction de l'intensité d'émission GES (tCO<sub>2</sub> eq/ M€ de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises au niveau Groupe, soit 50% entre fin 2021 et fin 2029, a été atteint fin décembre 2023.



Cette performance s'explique en grande partie par la décarbonation du portefeuille monétaire. En 2023, son intensité a ainsi diminué de 80%. Les investissements dans cette classe d'actifs sont par nature des investissements de court terme. La composition du portefeuille monétaire est donc très volatile et peut changer selon les périodes de l'année car elle dépend de la volonté des entreprises de placer leur trésorerie sur les marchés cotés. Ainsi, l'atteinte de l'objectif de décarbonation en 2023 peut être temporaire.

Groupama conserve son objectif de réduire progressivement l'intensité carbone de ses investissements afin d'atteindre de manière pérenne l'objectif de diminution

de 50% des émissions carbone financées sur les scopes 1 & 2. **Pour cela, il va continuer à piloter la décarbonation progressive de son portefeuille d'investissements de long terme :**

- D'une part, **Groupama**, grâce à un outil interne permettant de réaliser des simulations, **s'assure que l'intensité carbone de ses émissions seront bien réduites de 50%** ;
- D'autre part, **le Groupe va progressivement intégrer de nouvelles classes d'actifs**, conformément aux recommandations et au calendrier établi par la NZAOA. Ainsi, ce sont dans un premier temps les infrastructures et l'immobilier qui seront intégrés au périmètre de décarbonation.

## 2. GGVIE PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES BAS CARBONE

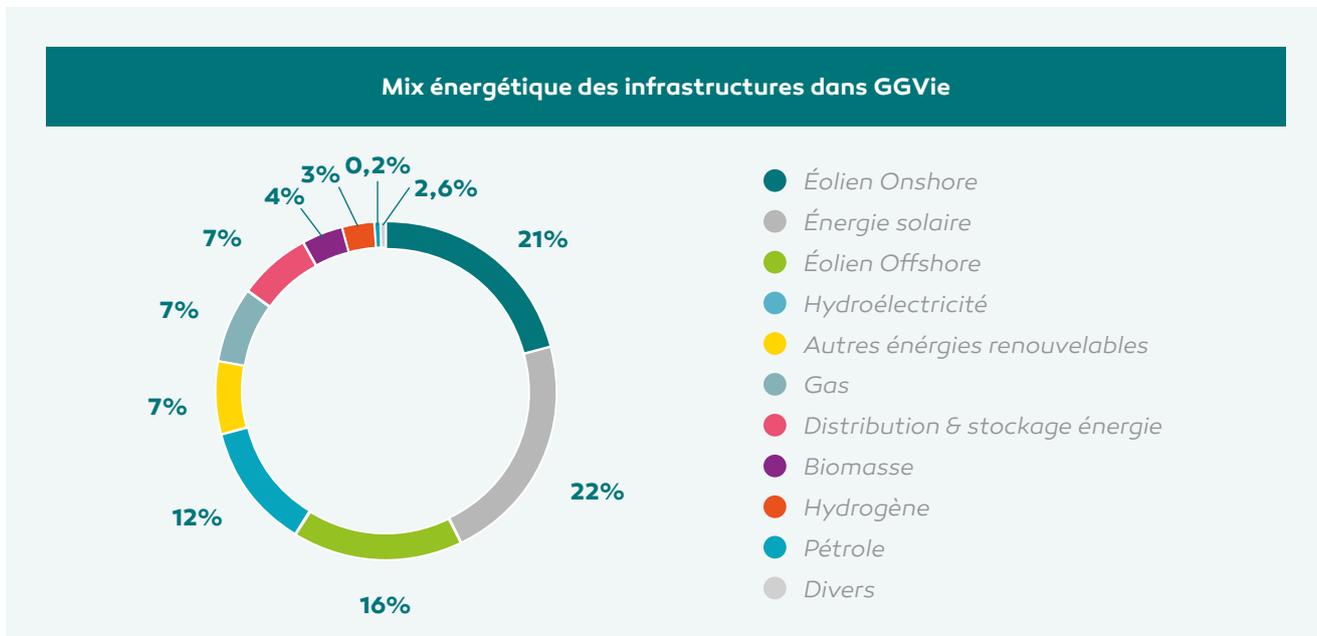
Groupama entend non seulement réduire son exposition dans le secteur des énergies fossiles, conventionnelles et non conventionnelles, mais aussi participer à la transition énergétique, en contribuant à combler le besoin d'investissement dans le domaine des infrastructures, allant en cela plus loin que le travail mené en 2022 sur les énergies renouvelables. GGVie participe à cet objectif Groupe à travers ses investissements.

L'objectif final est de déterminer une allocation cible entre types d'infrastructures (transports, stockage d'électricité, infrastructures bas-carbone, etc.) afin de contribuer pleinement aux besoins de financement en la matière. Ces investissements font partie du programme d'investissement durable du Groupe décrit dans la section I.

› **GGVIE, ACTEUR MOBILISÉ POUR LE FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

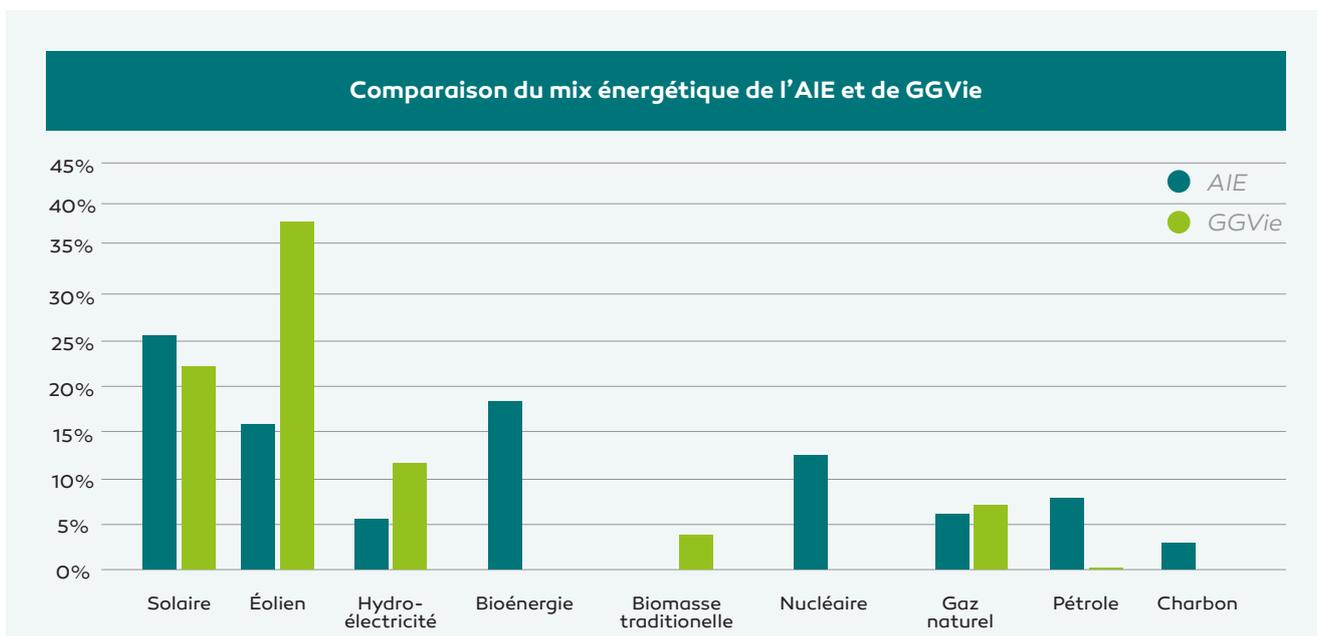
Groupama a renouvelé en 2023 l'étude conduite en 2022 sur l'ensemble des investissements du Groupe afin d'identifier son mix énergétique. Ces résultats ont été comparés avec les mix énergétiques de l'AIE présentés comme compatibles avec un objectif Net Zero.

**Au 31/12/2023, l'exposition de GGVie en infrastructures énergétiques s'élevait à 495 millions d'euros. L'énergie représentait 41% des investissements en infrastructure. Sur ce segment, les financements se répartissaient comme suit :**



Dans le cadre de son rapport sur le mix énergétique cible à atteindre à horizon 2050 pour atteindre la neutralité carbone, l'Agence Internationale de l'Énergie met en avant le besoin d'accroître très fortement la part de l'énergie solaire (x20) et de l'énergie éolienne (x16) pour réduire la dépendance aux énergies fossiles, qui représentent aujourd'hui près de 80% du mix énergétique.

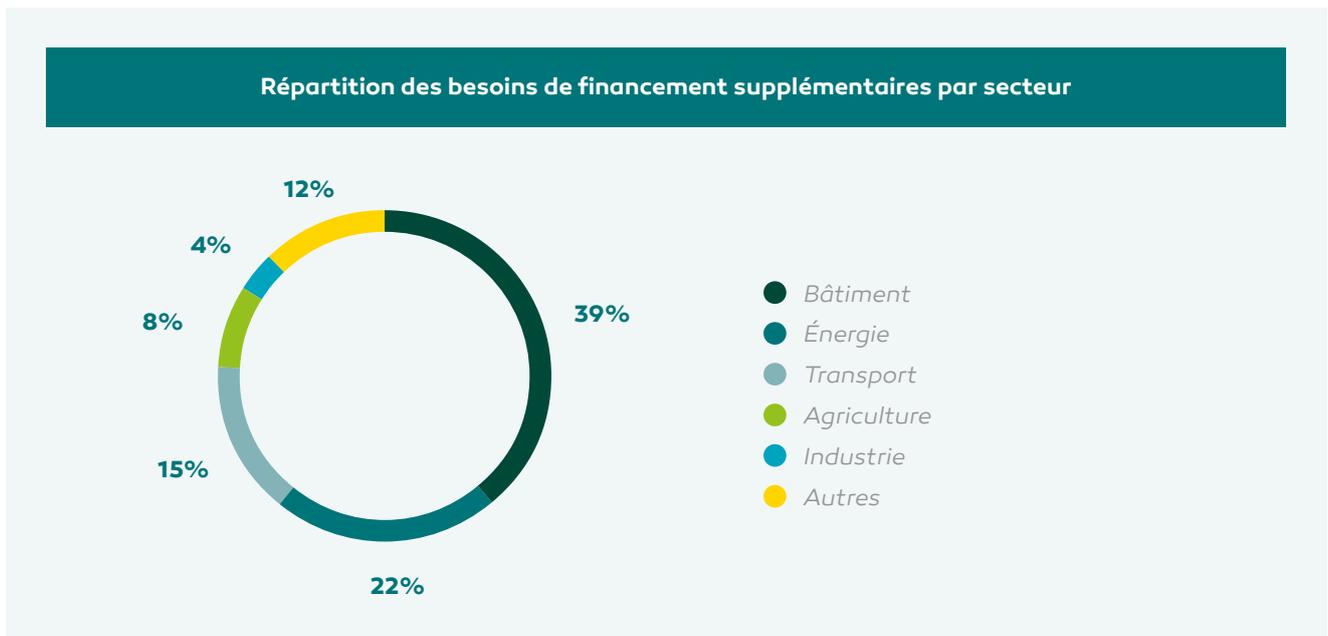
En comparant le mix énergétique du portefeuille de GGVie au 31/12/2023 au mix énergétique cible de l'AIE, on constate que le mix énergétique suit les indications cibles de l'AIE, en concentrant ses efforts sur les énergies bas carbone qui représentent 93% du total étudié. La comparaison ci-dessous porte sur 83% des actifs d'infrastructures énergétiques de GGVie, les actifs de distribution et stockage d'énergie n'étant par exemple pas représentés car ne ils ne figurent pas dans les préconisations de l'AIE.



› **GGVIE A EXAMINÉ L'ENSEMBLE DE SES INVESTISSEMENTS AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS D'INVESTISSEMENTS SECTORIELS DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

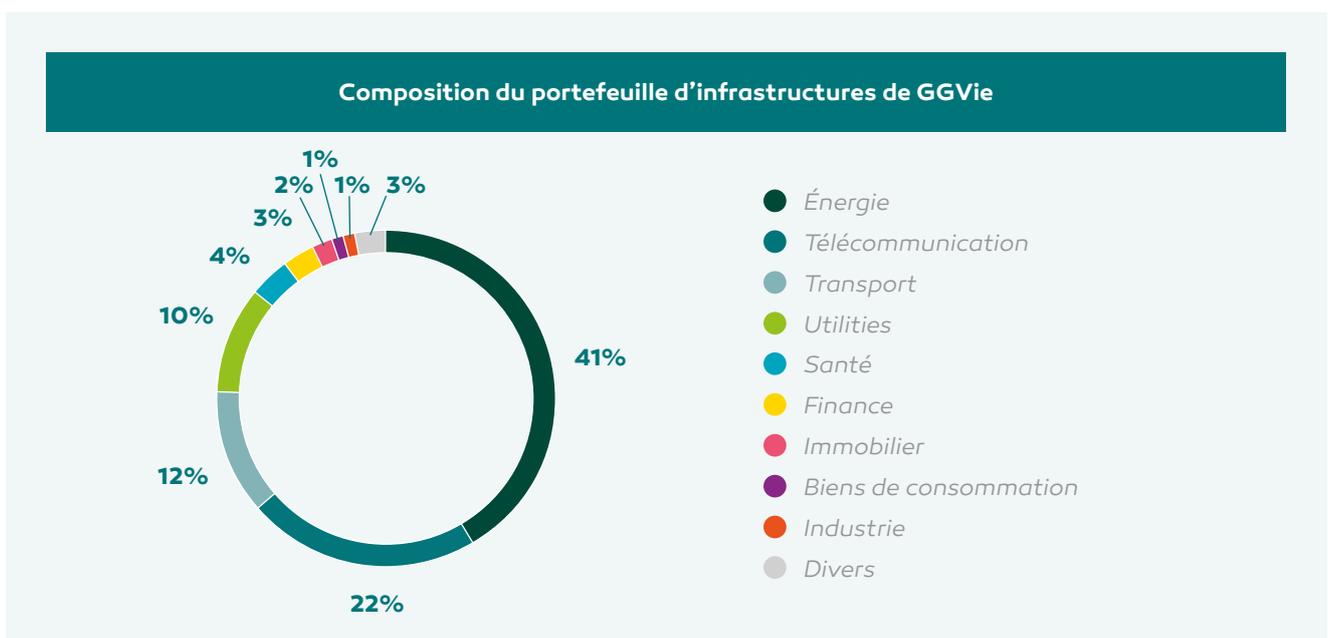
La transition énergétique exigera non seulement de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables mais aussi de diminuer et de rendre plus efficace la consommation d'énergie. C'est la raison pour laquelle Groupama, en tant qu'investisseur responsable, entend pleinement contribuer aux besoins de financement dans des secteurs fortement émetteurs de GES, notamment les transports.

Aussi, en 2023, Groupama a comparé l'allocation de ses investissements avec les besoins de financement. D'après l'Institut Rousseau, ces derniers se chiffrent à 1 520 milliards d'euros par an en Europe. **Sur ces 1 520 milliards d'euros, 360 milliards d'euros sont des investissements supplémentaires, fortement concentrés dans 4 secteurs :**



Pour chacun de ces secteurs, Groupama a identifié les leviers à actionner et donc les secteurs vers lesquels devraient se porter les financements.

**En complément, GGVie a analysé la composition actuelle de son portefeuille d'infrastructures :**



**En 2024, Groupama va poursuivre ce travail d'analyse afin d'intégrer les besoins de financement dans la définition de ses cibles d'allocation, ceci afin de renforcer son rôle de financeur de la transition énergétique.**

## B. SUIVI DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES INVESTISSEMENTS DE GGVIÉ

La diversité d'indicateurs de performance environnementale offre à l'investisseur plusieurs moyens d'identifier le risque carbone. Alors qu'aucun indicateur ne fournit en soi un résultat tangible, le diagnostic de performance climatique quantitatif et qualitatif ainsi que la capacité de recherche permettent d'apprécier la robustesse de la démarche de transition d'une entreprise.

### > QUALITÉ DES DONNÉES

IDL associe à chaque indicateur un « Data Quality Level » (DQL), allant de 1 à 4 et permettant d'identifier la source de données utilisée pour calculer les résultats du modèle et identifier les lignes basées sur des données estimées versus reportées. Plus le DQL est élevé, plus la donnée repose sur des estimations, les DQL 3 et 4 reposent majoritairement sur des estimations.

Proportion d'émetteurs par niveau de qualité de donnée Iceberg Data Lab			
	INTENSITÉ CO2 (SCOPES 1 & 2)	TEMPÉRATURE SB2A	NEC
DQL de 1	33,8%	1,5%	2,2%
DQL de 2	6,7%	6,8%	38,7%
DQL de 3	59,3%	46,5%	59,1%
DQL de 4	0,2%	45,1%	0%

### > PÉRIMÈTRE GGVIÉ HORS UC DES ACTIONS ET OBLIGATIONS PRIVÉES EN VISION TRANSPARISÉE

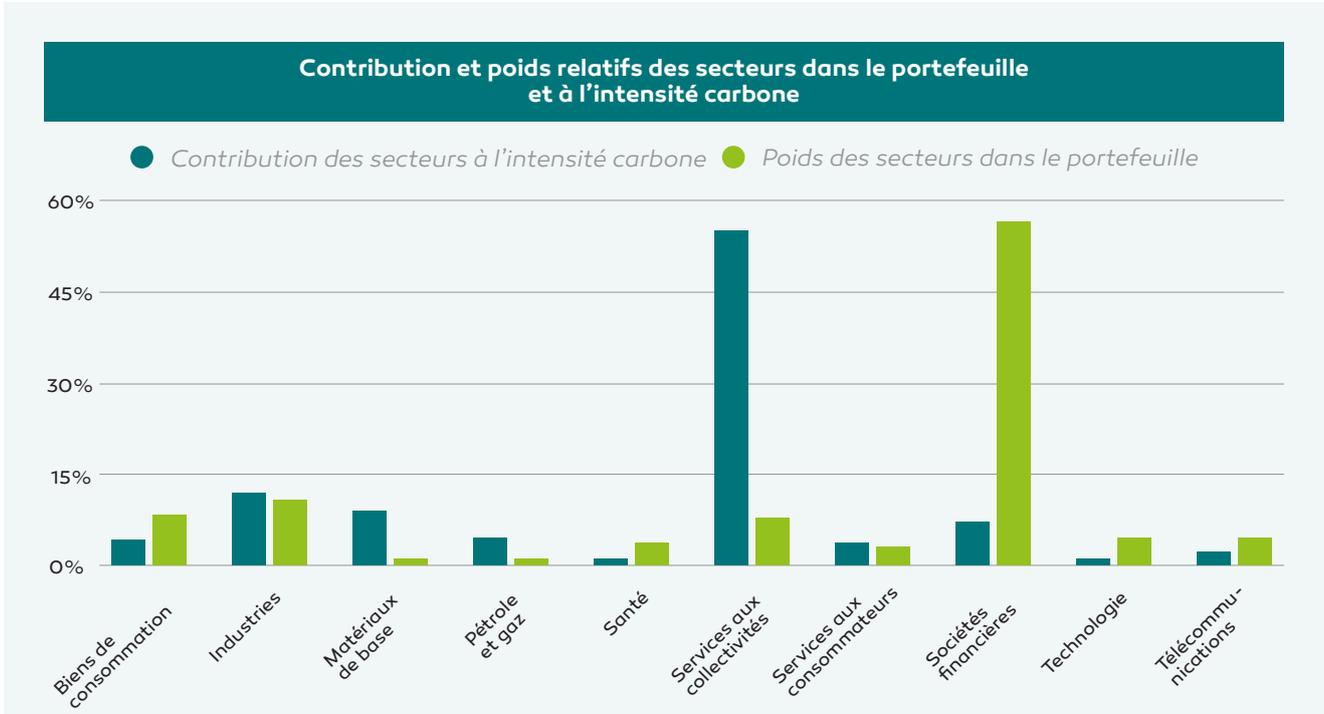
Indicateur de mesure	Unité	2023			
		Périmètre GGVIé hors UC	Couverture	MSCI Europe Index	Couverture
Intensité carbone (scope 1-2)	tCO2e/M€CA	70	92%	125	98%
Intensité carbone (scope 1-2-3 amont)	tCO2e/M€CA	239,2	92%	358,3	98%
Température équivalente SB2A	°C	2,8°C	92%	2,9°C	98%
NEC	%	-1,13%	97%	-5,7%	98%

### > PÉRIMÈTRE GGVIÉ UC DES ACTIONS ET OBLIGATIONS PRIVÉES EN VISION TRANSPARISÉE

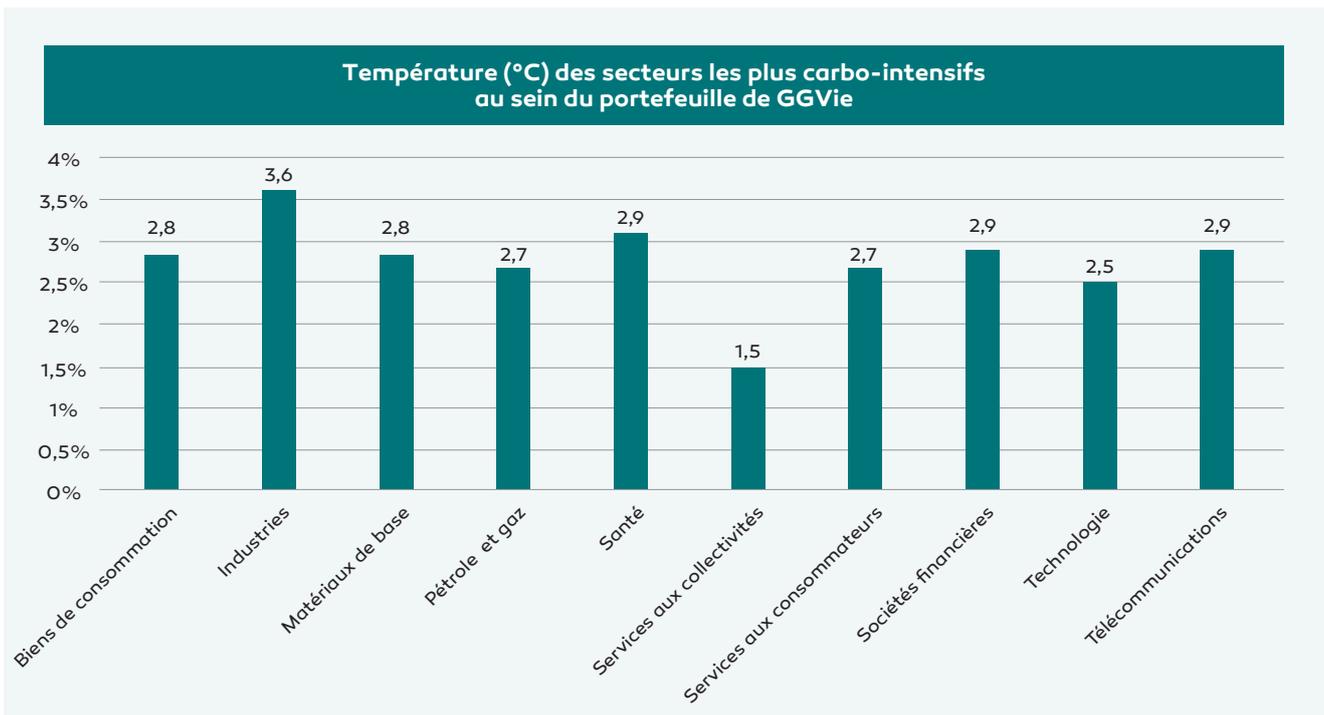
Indicateur de mesure	Unité	2023			
		Périmètre GGVIé hors UC	Couverture	MSCI Europe Index	Couverture
Intensité carbone (scope 1-2)	tCO2e/M€CA	115,7	92%	125	98%
Intensité carbone (scope 1-2-3 amont)	tCO2e/M€CA	315,9	90%	358,3	98%
Température équivalente SB2A	°C	2,8°C	91%	2,9°C	98%
NEC	%	0%	91%	-5,7%	98%

## › EMPREINTE CLIMAT

L'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille global entreprise est largement déterminée par le secteur « Services aux collectivités », qui y contribue à hauteur de 56%, alors qu'il ne représente que 8% de l'actif du portefeuille. Le secteur « Sociétés Financières » n'y contribue qu'à hauteur de 6,8% alors qu'il représente 56% de l'actif total. De même, le secteur « Sociétés Financières » est largement le plus contributeur lorsqu'on intègre les données de scope 3, encore trop peu fiables à ce jour car très largement modélisées et non reportées par les entreprises.



L'accès aux données de température SB2A permet à l'investisseur de sélectionner, au sein des secteurs les plus carbo-intensifs, les entreprises les mieux positionnées en matière de performance climat dynamique. La figure ci-dessous confirme cela, notamment pour les services aux collectivités (température de 1,5°C au sein du portefeuille).



**Pour rappel, la température moyenne du portefeuille de GG Vie est de 2,8°C.**

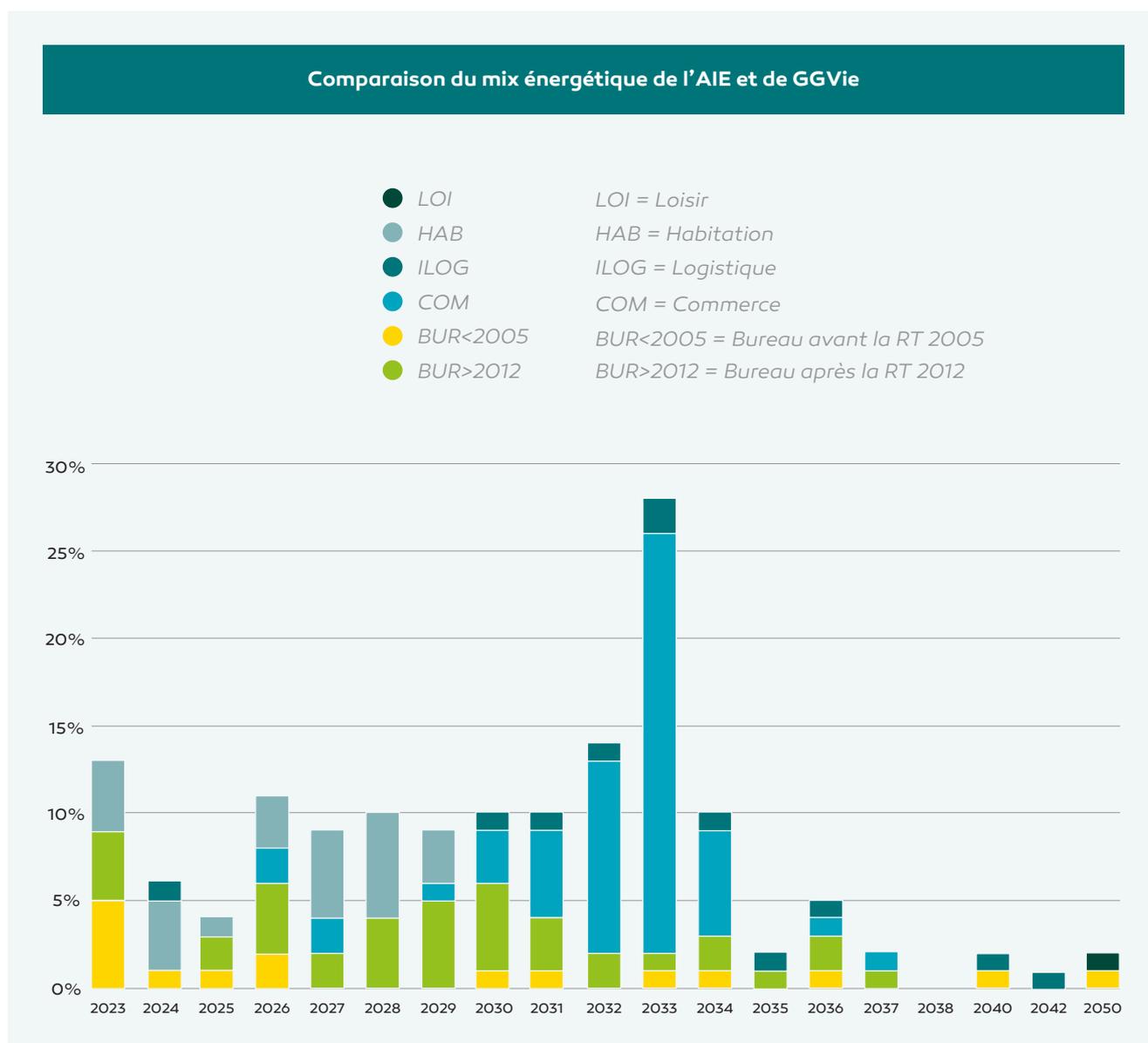
› PORTEFEUILLE OBLIGATIONS SOUVERAINES SUR LE PÉRIMÈTRE GGVIÉ HORS UC

	EMISSIONS NATIONALES DE GES/ PIB (TERRITORIALES + IMPORTÉES)	PART DES ÉNERGIES BAS CARBONE (DONT NUCLÉAIRE)	POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT DU PORTEFEUILLE	TAUX DE COUVERTURE
Unité	tCO2/M€PIB	%	°C	%
Portefeuille obligations souveraines 2023	216,3	38%	1,8°C	92%
Portefeuille obligations souveraines 2022	212	40%	1,8°C	96%

Le portefeuille d’obligations souveraines est peu carboné car largement investi en obligations françaises (55%) et italiennes (23%) puis espagnoles (15%). Le portefeuille a un potentiel de réchauffement de 1,8°C, en ligne avec les objectifs de l’Accord de Paris.

› PORTEFEUILLE IMMOBILIER DE PLACEMENT

Les valeurs d’émissions de GES/m<sup>2</sup>/an de chaque actif ont été comparées aux objectifs définis par les trajectoires CRREM et dessinent un état des lieux du portefeuille en 2023. **À ce jour, 50% du patrimoine en valeur, soit 52 actifs sont déjà conformes aux objectifs 2030.**





## STRATÉGIE CLIMAT : PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

1. Prise en compte des plans de transition climatique des entreprises dans l'analyse ;
2. Pilotage de l'intensité carbone : développement d'un **outil de pilotage de l'intensité carbone** et déploiement en 2024 ;
3. Participation de GGVie au **nouveau programme d'investissements durables** à horizon fin 2027 (1,2 milliard d'euros de fin 2023 à fin 2027) ;
4. Maintien du niveau actuel de **décarbonation du portefeuille** (cible de -50% atteinte en 2023) ;
5. Extension du périmètre des **classes d'actifs** (immobilier, infrastructures, private equity, etc.) en suivant le protocole et le calendrier de la NZAOA ;
6. Poursuite du travail visant à déterminer une **cible d'allocation sectorielle pour le portefeuille d'infrastructures** ;
7. **Suivi des progrès réalisés par les entreprises**, notamment via la mise en place d'une stratégie climat avec des objectifs de réductions des émissions CO2, en ligne avec l'Accord de Paris ;
8. **Groupama Immobilier :**
  - Fixation d'un objectif de décarbonation exprimé en référence aux trajectoires **CRREM** ;
  - Continuer de déployer le **plan pluriannuel de travaux**.
9. Groupama travaille à définir un objectif quantitatif climatique qui sera décliné tous les 5 ans sur la période 2030-2050.

## VII. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ. L'ENTITÉ FOURNIT UNE STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ, EN PRÉCISANT LE PÉRIMÈTRE DE LA CHAÎNE DE VALEUR RETENU, QUI COMPREND DES OBJECTIFS FIXÉS À HORIZON 2030, PUIS TOUS LES CINQ ANS, SUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS.

Conscient de la rapidité du déclin de la biodiversité, le Groupe poursuit ses efforts pour contribuer aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité, dont dépend entièrement le fonctionnement de notre économie. Il s'agit pour le Groupe tout à la fois d'assumer sa responsabilité fiduciaire, de se montrer fidèle à son identité d'investisseur responsable et de répondre à l'appel de la société civile.

Groupama ancre sa stratégie dans le cadre réglementaire délimité notamment par le décret d'application de l'article 29 LEC et par l'Accord de Kunming-Montréal, adopté au mois de décembre 2022, qui est venu compléter et préciser les dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique.

**Pour rappel, les cibles de l'Accord de Kunming-Montréal auxquelles Groupama s'est engagé à contribuer sont les suivantes :**

**Cible n°8 :** réduire les impacts liés au changement climatique (grâce à la stratégie climat)

**Cible n°15 :** suivre et publier les impacts des entreprises financées par Groupama.

**Cible n°19 :** participer au besoin de financement en faveur de la biodiversité, estimé à 200 Mds\$/an d'ici 2030.



Si les cibles à atteindre ont été clairement définies par l'Accord de Kunming-Montréal, elles ne font pas encore l'objet de trajectoires associées et clairement dessinées, à l'inverse du climat. Afin de se saisir de façon opérationnelle du sujet de la biodiversité, Groupama a décidé de s'appuyer sur les travaux de la Finance for Biodiversity Foundation<sup>6</sup> relatifs à la fixation d'objectifs en matière de biodiversité et de financement.

Deux grands types d'objectifs ont été déterminés par la Finance for Biodiversity Foundation : **les cibles internes** à atteindre d'ici 2026 et **les cibles d'impact** à atteindre d'ici 2030. Les cibles internes couvrent l'ensemble des moyens organisationnels d'un investisseur, sur lesquels il dispose d'un pouvoir direct tandis que les cibles d'impact couvrent les investissements réalisés, sur lesquels un investisseur dispose d'une capacité d'action indirecte.

#### Objectifs déterminés par la Finance for Biodiversity Foundation.

##### Cibles internes à atteindre d'ici 2026

Couvrent l'ensemble des moyens organisationnels d'un investisseur, sur lesquels il dispose d'un pouvoir direct.

##### Cibles d'impact à atteindre d'ici 2030

Couvrent les investissements réalisés sur lesquels un investisseur dispose d'une capacité d'action indirecte.

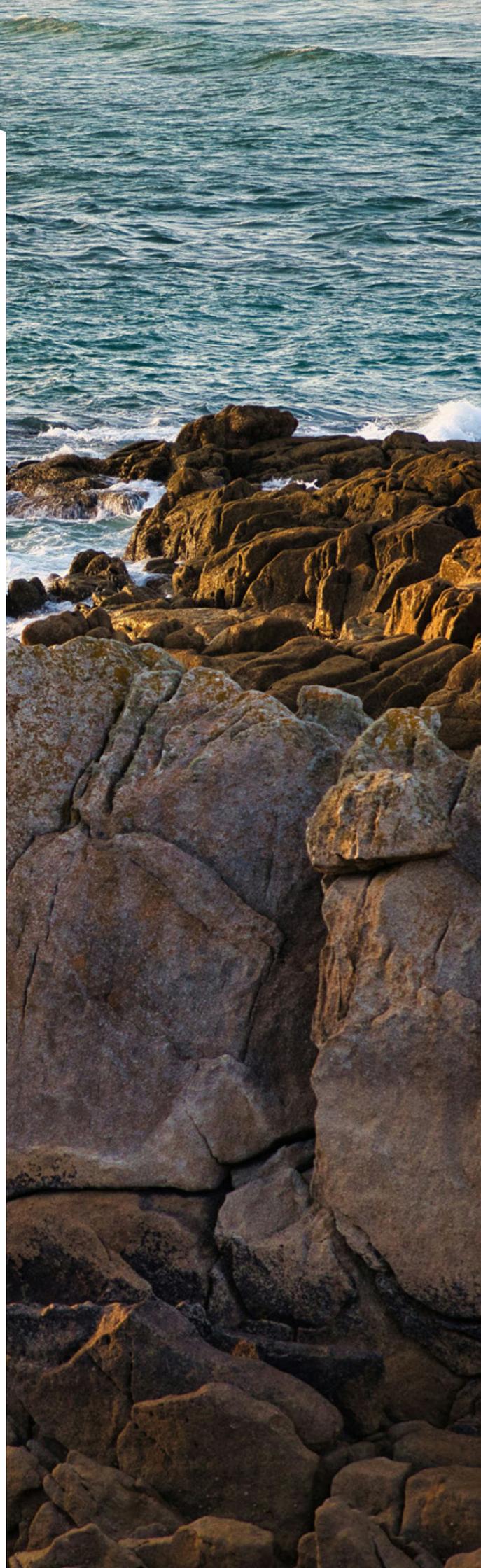
Groupama a donc réitéré son engagement de contribuer aux objectifs mondiaux sur la biodiversité en développant des cibles internes propres, reliées aux cibles de la COP15, sur lesquelles le Groupe s'est engagé en 2023.

Le périmètre de la stratégie biodiversité du Groupe recouvre les encours de Groupama Gan Vie dont la gestion est déléguée en mandat direct à GAM, à savoir les actions et obligations privées, soit un encours total de 10 388 millions d'euros, représentant 14% des encours du Groupe.

**Si elle est amenée à évoluer sur un horizon de moyen long terme, la stratégie biodiversité repose à ce jour sur les piliers suivants :**

- 1. L'analyse des impacts et dépendances** du portefeuille de GG Vie à la biodiversité ;
- 2. Le suivi de la stratégie biodiversité** au niveau de la gouvernance et la formation des experts investissement aux enjeux liés à la biodiversité ;
- 3. L'intégration depuis plusieurs années de la biodiversité dans le processus d'analyse ESG** et de sélection des émetteurs.

<sup>6</sup> Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Owners, Beta-version guidance, November 2023



## A. RENOUELEMENT DE LA MESURE DES IMPACTS ET DÉPENDANCES RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE DE GGVIÉ

### 1. LE PÉRIMÈTRE DE LA MESURE ET DE L'EXPOSITION AUX IMPACTS ET DÉPENDANCES A ÉTÉ ÉLARGI

#### › UTILISATION DES MÊMES OUTILS DANS UN SOUCI DE COMPARABILITÉ

Suivant en cela les recommandations de la cible n°15 de l'Accord de Kunming-Montréal, Groupama a poursuivi l'analyse des impacts et des dépendances du portefeuille de GGVIé à la biodiversité, dans le but d'identifier les secteurs les plus matériels et de conduire des analyses plus fines.

Pour des raisons de comparabilité et de fiabilité, Groupama a choisi de reproduire l'exercice effectué en 2022 et d'utiliser la base de données ENCORE. L'analyse a été conduite à isopérimètre, c'est-à-dire sur les actions et obligations privées de GGVIé gérées en mandat par Groupama Asset Management.

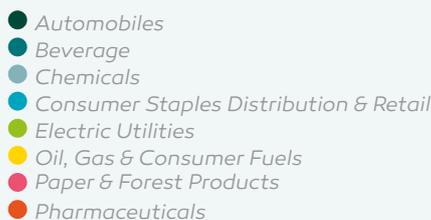
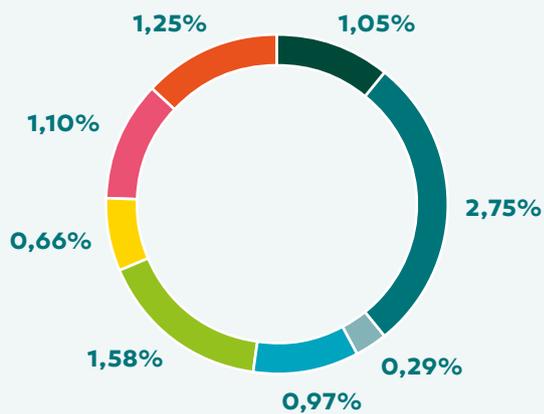
#### › ÉLARGISSEMENT DE L'ANALYSE À L'EXPOSITION AUX RISQUES BIODIVERSITÉ

En plus du travail conduit en 2022, Groupama a souhaité identifier quelle était la part de ses investissements appartenant :

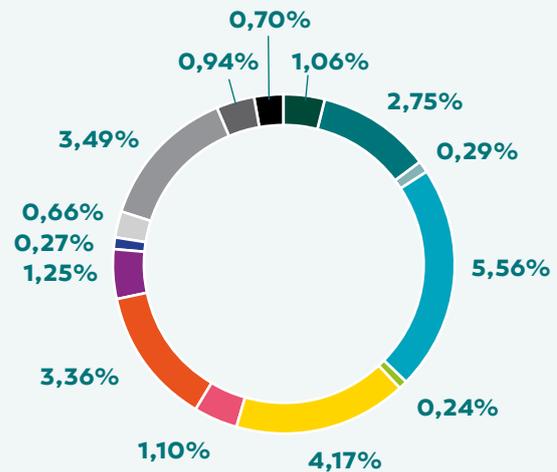
- Aux 10 secteurs identifiés comme prioritaires par la Finance for Biodiversity Foundation. Ces dix secteurs représentent 30% de la capitalisation boursière de l'indice MSCI ACWI et 70% de son empreinte biodiversité. Il ressort que 10% du portefeuille de GGVIé appartiennent à un secteur considéré comme prioritaire par la Finance for Biodiversity Foundation.
- Aux secteurs identifiés comme exposés aux risques liés à la qualité et à la quantité d'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur par le Ceres<sup>7</sup>. L'analyse révèle que 26% du portefeuille appartient aux secteurs identifiés comme exposés aux risques liés à la qualité et à la quantité d'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur par le Ceres. Les secteurs sont en outre très variés même si on observe une sur-représentation des secteurs des boissons, de l'industrie pharmaceutique ainsi que des utilities.

<sup>7</sup> <https://www.ceres.org/resources/reports/global-assessment-private-sector-impacts-water>

#### Exposition du portefeuille aux secteurs prioritaires



#### Exposition au risque eau



## › MESURE DES PRESSIONS EXERCÉES PAR SON PORTEFEUILLE IMMOBILIER SUR LA BIODIVERSITÉ

Conformément aux attentes de l'IPBES et de l'Accord de Kunming-Montréal, la contribution des actifs immobiliers aux 5 principaux facteurs de pressions sur la biodiversité a été analysée :

ANALYSE DES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ	INDICATEUR	CONTRIBUTION	IMPACT	MESURES
Urbanisation et artificialisation des sols	L'indicateur «Urbanisation» évalue le processus de consommation d'espaces naturels et semi-naturels au profit d'espaces urbains ainsi que le niveau de fragmentation des milieux. Plus l'indicateur est élevé, plus les milieux sont contraignants pour le développement de la biodiversité.	Les actifs sont implantés dans des zones très urbanisées, laissant peu de places aux espaces naturels.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des audits flash biodiversité ont été menés sur huit premiers actifs afin d'évaluer le potentiel d'accueil et le CBS des projets.</li> <li>0 actif construit sur des espaces non artificialisés en 2023.</li> </ul>
			Moyenne	
			96%	
Dérèglement climatique	L'indicateur «Dérèglement climatique» varie selon l'évolution des températures (évolution globale et événements thermiques extrêmes) impliquant une migration ou adaptation des espèces. Plus l'indicateur Dérèglement climatique est élevé, plus le risque d'inadaptation, voire de disparition, est grand.	Le risque d'inadaptation des espèces lié à l'évolution des températures est moyen pour 95% du patrimoine, et faible pour 5%.	4,1%	Un état des lieux énergie-carbone a été mené en 2023 (cf .Stratégie Climat), et des plans d'actions pour réduire l'impact carbone du bâtiment en exploitation seront déployés en 2024.
			0%	
			95,9%	
Espèces exotiques envahissantes	L'indicateur «Espèces exotiques envahissantes» varie selon le nombre d'espèces exotiques différentes recensées. Plus l'indicateur est élevé, plus le risque de perturbation des écosystèmes est élevé (prédation, propagation de maladies, etc.).	Risque élevé de perturbation des écosystèmes pour 82% du patrimoine, lié à au nombre d'espèces exotiques recensées sur le territoire.	1,6%	Choix d'espèces locales dans les cours oasis.
			15,9%	
			82,5%	
Surexploitation des ressources		Activité d'exploitation principalement.	Faible	Adhérent du Booster du Réemploi et engagement dans la plateforme « Looping »
Pollution		En cours d'évaluation sur BIODi-bat.	Moyenne	Pollution lumineuse et sonore des bâtiments en exploitation.

## 2. GGVIÉ A RENOUVÉLÉ LA MESURE DE SON EMPREINTE BIODIVERSITÉ EN 2023

Groupama a poursuivi l'étude des pressions sur la biodiversité exercées par le portefeuille de GGVIé sur le périmètre de ses investissements en actions et obligations d'entreprises (hors souverains) au moyen du Corporate Biodiversity Footprint (CBF). Développé par Iceberg Data Lab, le CBF fournit une empreinte quantitative, reflétant la mesure dans laquelle les écosystèmes affectés par les activités d'une entreprise ont été dégradés.

Le CBF quantifie plus précisément l'empreinte de l'activité selon quatre dimensions identifiées comme faisant partie des principales pressions sur la biodiversité :

1. Le changement d'usage des sols ;
2. La pollution de l'eau ;
3. La pollution de l'air ;
4. Le changement climatique.

Le CBF est une donnée modélisée. Les systèmes de modélisation d'Iceberg Data Lab sont en constante évolution afin de refléter les connaissances les plus actuelles sur les quatre pressions analysées dans ce modèle. Cette année, Groupama a ainsi noté une forte variation de l'impact (km2.MSA) des émetteurs en portefeuille.



## › L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE DE GGVIÉ A FORTEMENT DIMINUÉ ENTRE 2022 ET 2023

En raison des variations de l'impact des émetteurs en portefeuille (km<sup>2</sup>.MSA), l'empreinte biodiversité des investissements du Groupe a diminué, quel que soit l'indicateur retenu :

INDICATEUR	2023	2022
Portefeuille en millions d'euros	9 822	8 999
Nombre d'émetteurs	183	177
Indicateur A : empreinte biodiversité (km <sup>2</sup> .MSA) des entreprises sans prendre en compte le pourcentage de détention	-776 336	-952 838
Indicateur B : empreinte biodiversité (km <sup>2</sup> .MSA) des entreprises en prenant en compte le pourcentage de détention	-530	-643
Indicateur C : intensité biodiversité moyenne (km <sup>2</sup> .MSA par million d'euros investi)	-0,05	-0,07
Indicateur D : Intensité biodiversité moyenne (en km <sup>2</sup> MSA par million de capital déployé - data IDL)	-0,04	-0,05

### Une telle évolution est difficilement interprétable :

- L'empreinte biodiversité de près de 90% des émetteurs concernés par l'analyse a changé entre 2022 et 2023.
- L'empreinte biodiversité de 29% des émetteurs concernés par l'analyse réalisée a fortement évolué en un an, c'est-à-dire de plus de 1 000 km<sup>2</sup>.MSA positivement ou négativement. La plus forte évolution concerne Walmart, avec une réduction de 27% de son empreinte entre 2022 et 2023 sans raison évidente ;
- Les fortes variations sont difficilement interprétables et ne sont pas toujours cohérentes avec le secteur d'activité d'appartenance de l'émetteur concerné.

À titre d'illustration, entre 2022 et 2023, l'empreinte biodiversité de Mondelez est passée de -1 654 km<sup>2</sup>.MSA à -10 969 km<sup>2</sup>.MSA.

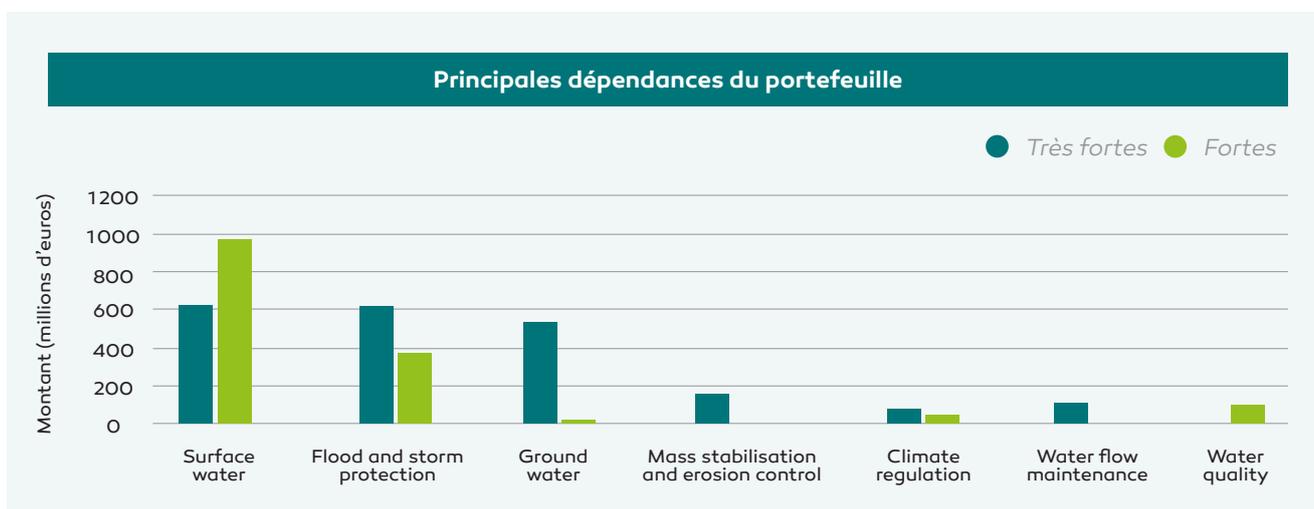
Afin de contribuer à améliorer la qualité de la donnée biodiversité, Groupama va continuer de mesurer l'empreinte biodiversité du portefeuille de GGVIé. A cet égard, la donnée CBF n'est pas encore suffisamment stable pour fonder sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Groupama s'appuie donc sur des outils complémentaires afin de piloter sa stratégie.

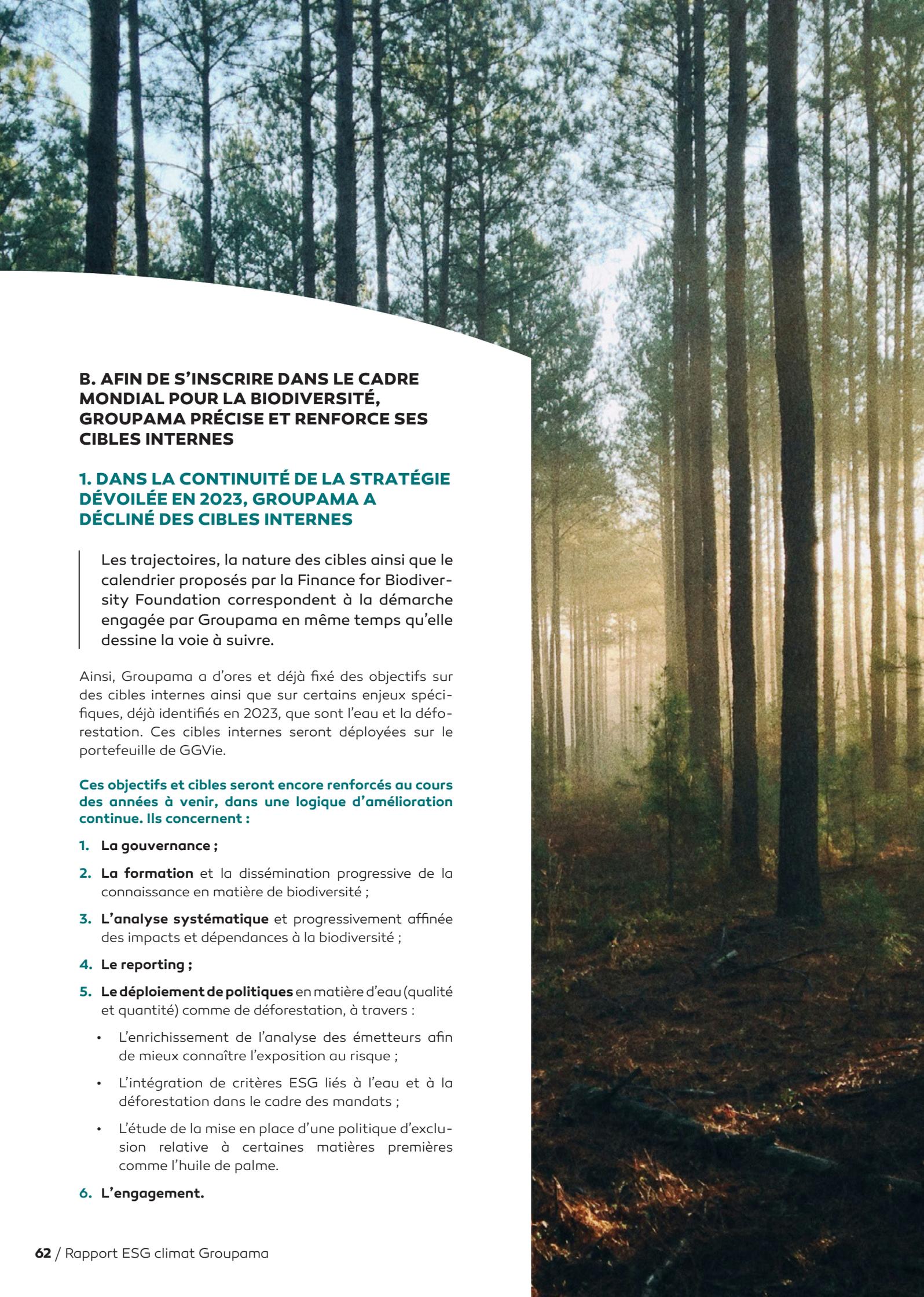
## 3. LA MESURE DES DÉPENDANCES DU PORTEFEUILLE A CONFORTÉ LES ANALYSES DÉJÀ MENÉES

### › LE PORTEFEUILLE RESTE MAJORITAIREMENT DÉPENDANT AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES LIÉS À L'EAU, RENFORÇANT LE CHOIX RÉALISÉ EN 2023 DE FAIRE DE CET ENJEU UNE PRIORITÉ

Il ressort de l'analyse de dépendance que 35% du portefeuille actions et obligations privées est fortement ou très fortement dépendant à au moins un service écosystémique, ce qui est inférieur aux résultats publiés par l'étude de la Banque de France portant sur le système financier français (42%).

Plus précisément, le portefeuille de GGVIé est principalement dépendant aux services écosystémiques liés à l'eau. Les dépendances sont les mêmes qu'en 2022 mais leurs valeurs ont légèrement changé, notamment les dépendances très fortes aux eaux de surface (environ -150 M€) et aux eaux souterraines (environ -100 M€).





## **B. AFIN DE S'INSCRIRE DANS LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ, GROUPAMA PRÉCISE ET RENFORCE SES CIBLES INTERNES**

### **1. DANS LA CONTINUITÉ DE LA STRATÉGIE DÉVOILÉE EN 2023, GROUPAMA A DÉCLINÉ DES CIBLES INTERNES**

Les trajectoires, la nature des cibles ainsi que le calendrier proposés par la Finance for Biodiversity Foundation correspondent à la démarche engagée par Groupama en même temps qu'elle dessine la voie à suivre.

Ainsi, Groupama a d'ores et déjà fixé des objectifs sur des cibles internes ainsi que sur certains enjeux spécifiques, déjà identifiés en 2023, que sont l'eau et la déforestation. Ces cibles internes seront déployées sur le portefeuille de GGVie.

**Ces objectifs et cibles seront encore renforcés au cours des années à venir, dans une logique d'amélioration continue. Ils concernent :**

- 1. La gouvernance ;**
- 2. La formation** et la dissémination progressive de la connaissance en matière de biodiversité ;
- 3. L'analyse systématique** et progressivement affinée des impacts et dépendances à la biodiversité ;
- 4. Le reporting ;**
- 5. Le déploiement de politiques** en matière d'eau (qualité et quantité) comme de déforestation, à travers :
  - L'enrichissement de l'analyse des émetteurs afin de mieux connaître l'exposition au risque ;
  - L'intégration de critères ESG liés à l'eau et à la déforestation dans le cadre des mandats ;
  - L'étude de la mise en place d'une politique d'exclusion relative à certaines matières premières comme l'huile de palme.
- 6. L'engagement.**

## 2. GROUPAMA SOUHAITE TOUT D'ABORD RENFORCER SES CAPACITÉS INTERNES AFIN DE MIEUX S'APPROPRIER ET APPRÉHENDER LES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

› **IL S'AGIT TOUT D'ABORD DE SENSIBILISER LA GOUVERNANCE ET LES CADRES À TRAVERS LA FORMATION ET LE SUIVI DES SUJETS BIODIVERSITÉ**

La biodiversité fera l'objet d'un suivi par les instances de gouvernance, à travers un scorecard dont les indicateurs sont en cours d'établissement. Il pourrait notamment s'agir des indicateurs suivants :

De 2024 à 2026, Groupama prend également l'engagement de dispenser des cycles de formations sur les sujets identifiés comme matériels pour Groupama, à savoir l'eau et la déforestation auprès des équipes spécialisées sur ces sujets.

› **GROUPAMA VA ÉTENDRE SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT À LA DÉFORESTATION**

En 2023, GAM est devenu signataire de l'initiative Spring portée par les Principles for Responsible Investment (PRI). L'initiative, en cours de déploiement, se veut complémentaire aux autres initiatives d'engagement collaboratif, au premier rang desquelles la Nature Action 100.

Tandis que la Nature Action 100 se concentre sur les 100 entreprises exerçant les impacts les plus forts sur la biodiversité, Spring s'intéressera dans un premier temps aux enjeux de la déforestation et de la dégradation des sols. En outre, elle visera en premier lieu les activités d'engagement et de plaidoyer des entreprises.

En tant que signataire du « Spring investor expectation statement », GAM s'engage à soutenir les objectifs de la coalition. À ce jour, les modalités concrètes de fonctionnement de la coalition ainsi que de participation à des actions d'engagement ne sont pas encore connues. Groupama se positionnera une fois que celles-ci seront fixées.

01 Exposition aux secteurs prioritaires.

02 Couverture par une analyse biodiversité approfondie (%).

03 Notation NEC des positions incluses dans les secteurs prioritaires.

04 Nombre d'engagements auprès des entreprises les plus mal notées au sein des secteurs prioritaires.

05 Exposition au risque d'image lié à la déforestation via la part des entreprises les plus mal notées par le Forest 500.

06 Exposition au risque d'image lié à la biodiversité via la part des entreprises visées par une initiative d'engagement collective (NA 100, Spring).





### **3. DÈS 2023, GROUPAMA A ACTIONNÉ DES LEVIERS OPÉRATIONNELS AFIN DE MIEUX CONNAÎTRE SES RISQUES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ**

#### **› GROUPAMA POURSUIT LE DÉPLOIEMENT DE SES POLITIQUES CONCERNANT DEUX ENJEUX MATÉRIELS AUSSI BIEN POUR LA BIODIVERSITÉ QUE POUR SON PORTEFEUILLE, À SAVOIR L'EAU ET LA DÉFORESTATION**

En 2023, Groupama a tout d'abord renforcé son analyse de plusieurs entreprises en matière de consommation d'eau et d'impact sur sa qualité et sa disponibilité. Cette analyse, portant sur 37 entreprises du portefeuille de GGVié, a permis de positionner chacune d'entre elles par rapport à son secteur mais aussi d'étudier les politiques mises en place.

L'objectif pour 2024 est, d'une part, de mettre à jour cette analyse et, d'autre part, de la diffuser régulièrement auprès des gérants. Cette analyse pourra également être affinée afin de mieux intégrer les risques liés à l'eau à la suite de la réalisation d'une cartographie plus précise des risques.

#### **› DE MÊME, GROUPAMA SOUHAITE RENFORCER SON ANALYSE ESG EN MATIÈRE D'EXPOSITION AU RISQUE DÉFORESTATION TOUT EN ÉTUDIANT LES IMPACTS DE LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'EXCLUSION POUVANT CONCERNER L'HUILE DE PALME OU D'AUTRES MATIÈRES PREMIÈRES**

En matière de déforestation, Groupama a étudié les outils disponibles afin d'analyser, d'ici 2026, plus finement le risque déforestation du portefeuille de GGVié.

A cette fin plusieurs outils ont été étudiés, notamment le classement Forest500, mis au point par l'ONG Global Canopy. Une analyse du taux de couverture de son portefeuille a été menée. L'objectif pour l'année 2024 consiste

à enrichir l'analyse ESG des entreprises figurant dans la liste du Forest500 afin de mieux cerner et maîtriser les risques. In fine, il s'agira d'utiliser les analyses dans les décisions de gestion et de maîtrise des risques.

En outre, devant l'acuité de l'enjeu, la mise en place d'une politique sectorielle liée à certaines matières premières est à l'étude.



**STRATÉGIE BIODIVERSITÉ:  
PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE**

.....

**Gouvernance & formation :**

1. Élaboration et suivi d'une scorecard biodiversité par les instances de gouvernance du Groupe
2. Formation des équipes spécialisées sur les sujets de l'eau et de la déforestation

**Politiques :**

1. Poursuite et extension du reporting annuel des impacts et dépendances
2. Analyse des données relatives à l'exposition aux risques liés à l'eau et à la déforestation
3. Développement progressif de politiques concernant les enjeux jugés les plus matériels pour Groupama, à savoir l'eau et la déforestation à travers notamment l'étude de politiques sectorielles liées à des matières premières impactant la déforestation ;
4. Intégration de la biodiversité dans la politique d'engagement notamment avec la participation à l'initiative d'engagement collective Spring.

# VIII. DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

## A. IDENTIFIER ET PRIORISER SES RISQUES

### 1. LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE DU GROUPE REPRÉSENTE UN PREMIER LEVIER DE GESTION DES RISQUES

Comme décrit dans la partie « Démarche générale » du présent rapport, GGViè gère les risques de durabilité en réduisant son exposition aux risques qu'il considère comme les plus importants à travers la mise en œuvre de la politique d'investissement durable exigeante du Groupe.

**Si cette dernière est axée sur le risque climatique, en particulier les risques de transition des entreprises et les risques physiques en matière d'immobilier, elle ne s'y limite pas. Ainsi, la politique d'investissement durable repose entre autres sur :**

- 1. Une politique d'exclusion en matière d'énergies fossiles** (45% des encours couverts) ;
- 2. La mise en œuvre de la liste des Grands Risques ESG** (82% des encours couverts) ;
- 3. L'application du filtre Capital Naturel** (10% des encours couverts).

GGViè réduit en outre activement son exposition aux risques à travers la politique d'engagement de GAM et en s'inscrivant dans le cadre des stratégies d'alignement aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité du Groupe.

En ce qui concerne les investissements en obligations souveraines, le dispositif des limites pays a été mis à jour pour introduire la durabilité via l'indice ND-Gain. Le dispositif des limites pays fait partie du dispositif mis en place afin de limiter les concentrations (émetteurs, pays séniorité, etc.) au sein des portefeuilles.

### 2. LE DISPOSITIF DE SUIVI DES RISQUES INTÈGRE LES RISQUES CLIMATIQUES

Afin de maîtriser au mieux l'ensemble des risques auxquels il est exposé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures de suivi des risques qui sont gérés au sein d'un dispositif global. La gestion des risques au sein de GGViè est une déclinaison de cette organisation.

La direction des risques de GGViè est ainsi responsable du suivi et de la gestion des risques de GGViè. GGViè ne dispose cependant pas de comités spécialisés dédiés à la gestion des risques. La gouvernance du dispositif de suivi des risques Groupe est assurée par plusieurs instances, qui définissent et mettent à jour la politique ensuite déclinée par GGViè.

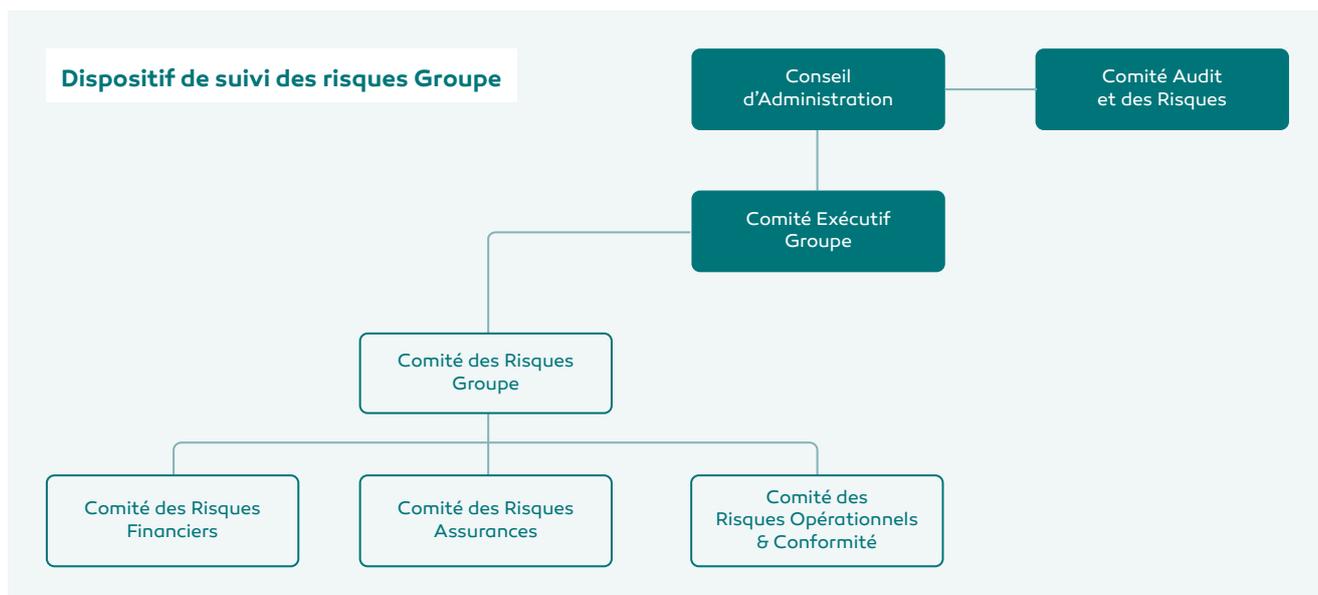
Afin de maîtriser au mieux l'ensemble des risques auxquels il est exposé, le Groupe a mis en place un dispositif global de suivi des risques intégrant le risque climatique. Depuis 2014, ce dispositif s'appuie sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel.

La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances, notamment :

- 1. Les comités de risques par famille de risques** (assurances, financiers, opérationnels et conformité) qui définissent le cadre de gestion des risques et reportent au Comité des Risques Groupe deux fois par an.
- 2. Le Comité des Risques Groupe**, composé des membres du Comité Exécutif Groupe ainsi que du titulaire de la fonctions clé Gestion des Risques, se

nourrit des travaux réalisés au sein des comités de risques par famille de risques et se réunit deux fois par an. Il est chargé de suivre les indicateurs de risques climatiques décrits ci-dessous ;

- 3. Une fois par an, le Comité Exécutif** valide la cartographie des risques majeurs, établie par la Direction des risques, afin de s'adapter au profil de risque du Groupe. Chacun des risques est documenté, quantifié et examiné dans son comité spécialisé puis synthétisé pour examen en Comité des Risques Groupe et validation au Comité d'Audit et des Risques.



Les risques majeurs comprennent les risques identifiés par famille de métier du Groupe. La nécessaire prise en compte du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité a conduit Groupama à intégrer les risques de durabilité au sein de ces risques majeurs.

**À ce titre, sont ainsi suivis de manière périodique les indicateurs de suivi des risques climatiques suivants :**

- 1. Sur le périmètre actions et obligations privées en direct et en transparence hors UC :**
  - L'exposition aux énergies fossiles (valeur brute en millions d'euros) ;
  - L'intensité CO2 et la température (scope 1 & 2) ;
- 2. Sur les investissements directs :**
  - Le prix de revient en millions d'euros des green & social bonds ;
  - Le montant d'investissements durables supplémentaires (en valeur net comptable) ;
  - La NEC ;
  - La catégorie capital naturel (1, 2 ou 3), déjà présentée dans la partie « démarche générale ».

La Direction des Risques s'appuie sur les reportings et conclusions des différents Comités des entités pour suivre ces indicateurs au niveau des actifs. Un tableau

de bord de synthèse est examiné en Comité des risques financiers. Ce tableau de bord met en évidence la trajectoire des expositions de Groupama au regard des indicateurs retenus (Intensité carbone, part verte, score ND-Gain, etc.).

La Direction des Risques Groupe définit de plus un ensemble de stress tests assurantiels incluant les données climatiques (fondées par exemple sur la surveillance sur une période infra-annuelle d'évènements climatiques récents) dont l'objectif est de simuler les impacts sur la solvabilité du Groupe. En 2023, Groupama a ainsi participé au stress-test conduit par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).



## B. GGVIÉ RENFORCE L'ANALYSE DE SON EXPOSITION AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

### 1. ÉVALUATION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour mesurer l'exposition de ses activités à ces risques de durabilité, GGVIé conduit chaque année une étude de l'exposition de ses différents portefeuilles aux risques physiques et de transition en mesurant le score d'exposition aux risques climatiques physiques et de transition (pour les portefeuilles actions et obligations d'entreprise) et le score ND Gain pour les obligations souveraines.

#### › PORTEFEUILLE ACTIONS COTÉES (VISION TRANSPARISÉE)

	2023		2022	
	% 2023	Taux de couverture (%)	% 2022	Taux de couverture (%)
Score de risque physique (%)	19,7	84	18,9	88
Score de risque de transition (%)	36,7	84	34,5	88

#### › PORTEFEUILLE OBLIGATIONS D'ENTREPRISE (VISION TRANSPARISÉE)

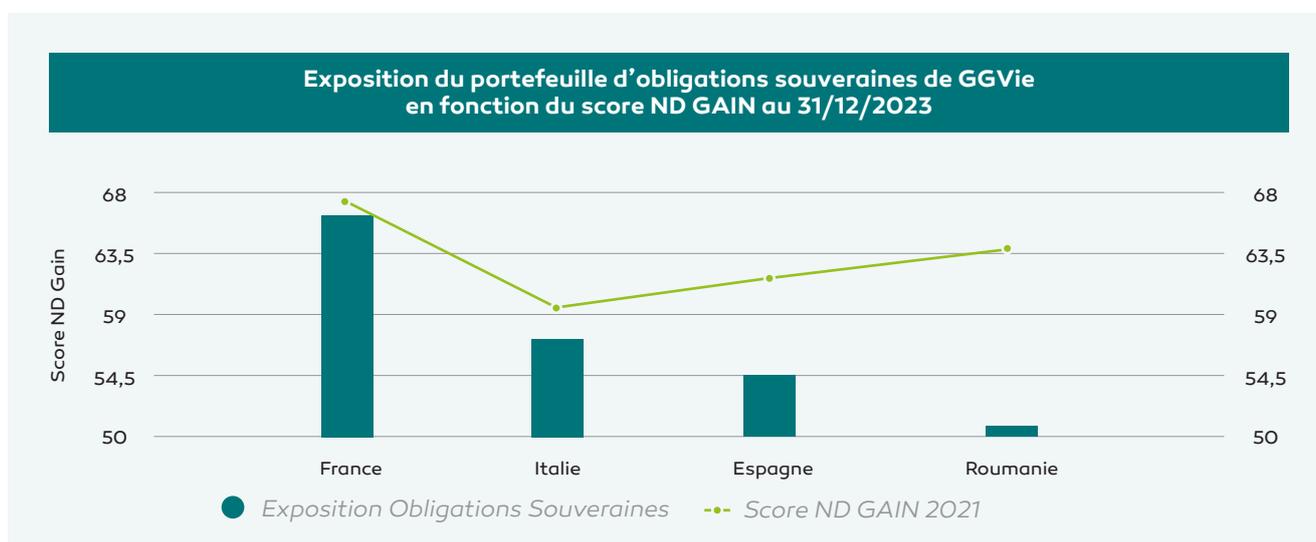
	2023		2022	
	% 2023	Taux de couverture (%)	% 2022	Taux de couverture (%)
Score de risque physique (%)	17,2	87	16,5	87
Score de risque de transition (%)	37,2	87	31,8	87

#### › PORTEFEUILLE OBLIGATIONS D'ENTREPRISE (VISION TRANSPARISÉE)

Pour mesurer l'exposition aux risques physiques et de transition des investissements en dettes souveraines qui représentent 48,2% du portefeuille de GGVIé (hors UC) au 31/12/2023, Groupama utilise le Global Adaptation Index fourni par l'université américaine de Notre Dame (ND Gain Index).

Au total, le portefeuille d'investissement en dettes souveraines de GGVIé obtient un bon score ND Gain du fait de la faible exposition aux risques physiques de son portefeuille majoritairement investi en Europe (France, Italie, Espagne, Belgique, Roumanie).

Le score ND Gain de 2023 est de 64,8, stable par rapport au score de 2022 (64,4), ce qui s'explique par la stabilité du portefeuille entre 2022 et 2023 concernant ses investissements dans les obligations souveraines.



## › PORTEFEUILLE IMMOBILIER

En 2022 et 2023, GGVié a augmenté le périmètre couvert par ses analyses en intégrant le patrimoine immobilier géré par Groupama Immobilier via une cartographie des risques réalisée à partir de la plateforme Resilience for Real Estate (R4RE) proposée par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID).

### Risques climatiques

Les risques physiques sur les actifs immobiliers sont évalués pour les actifs sous gestion via l'outil Bat-ADAPT de la plateforme de résilience de l'OID, R4RE (Resilience for Real Estate).

#### L'étude révèle les risques physiques matériels en menant une analyse croisée :

- **Des aléas climatiques** (vagues de chaleur, sécheresses, inondations et submersions marines) à l'emplacement du bâtiment sur des projections temporelles de 2030 à 2090
- **De la vulnérabilité** du bâtiment.

Bat-ADAPT se fonde sur les projections climatiques et d'émissions de gaz à effet de serre en l'état de l'art (IPCC, DRIAC, GIEC) et sur une série de 42 critères intrinsèques liés au bâtiment. Pour le compléter, depuis le mois d'octobre 2023, des réunions bi-hebdomadaires avec les property managers ont été menées par Groupama Immobilier.

À ce jour, 100% des actifs français en nombre ont été inscrits sur Bat-ADAPT, ce qui permet de connaître leur exposition géographique, et pour 60% l'analyse est complète.

#### Les analyses croisées affichent un ou plusieurs risques forts ou très forts par actif :

- **Les vagues de chaleur** concernent 58% des actifs (59% en valeur) ;
- **Les inondations/précipitations** touchent 31% des actifs (36% en valeur) ;
- **Les incendies** représentent un risque pour 7% des actifs (3,4% en valeur).

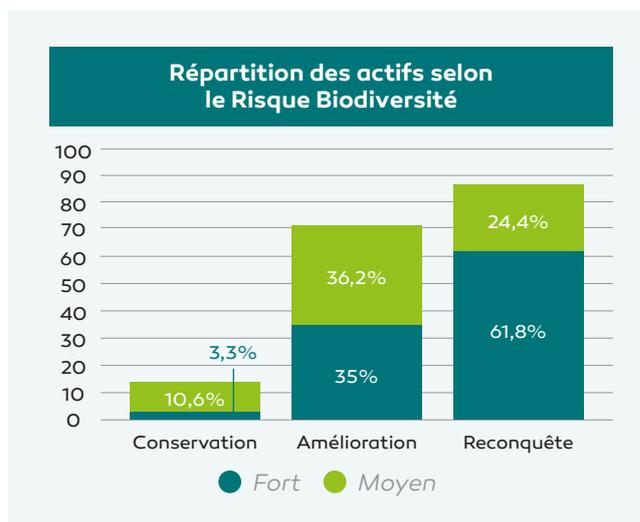
Risque	Chaleurs	Inondations (remontée des nappes et débordements des cours d'eau)
Faible	0%	11%
Moyen	5%	37%
Élevé	89%	35%
Très élevé	6%	16%

En 2024, l'ensemble du portefeuille aura été soumis à une évaluation complète sur Bat-ADAPT. Progressivement des plans d'adaptation à 5 ans seront déployés pour tous les actifs exposés à des risques forts à très forts.

### Risques biodiversité

En 2023, l'ensemble des adresses ont été renseignées sur BIODI-Bat, ce qui a permis de mesurer le risque biodiversité de l'ensemble de son portefeuille.

Il en ressort que les actifs sont peu situés sur des zones de conservation, où il y a urgence à agir pour protéger des spots de biodiversité, potentiellement menacés. Pour la majorité, ils sont situés dans des zones de reconquête, ou l'enjeu est de recréer des espaces favorables au vivant.



## 2. GROUPAMA A ENTREPRIS UN TRAVAIL DE QUANTIFICATION DES RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CLIMAT SUR LE PORTEFEUILLE DE GGVIÉ

Tandis que la science est claire sur les risques de long terme liés au changement climatique, les marchés financiers peinent à les intégrer dans leur fonctionnement habituel, et notamment dans leurs modèles de risques financiers traditionnels. Or, valoriser les risques en matière de durabilité se révèle nécessaire afin d'identifier les risques les plus matériels et de les réduire.

C'est la raison pour laquelle le Groupe a engagé une démarche de quantification financière des risques climatiques du portefeuille de GGVié. L'analyse porte dans un premier temps sur le périmètre investi en direct dans des obligations d'entreprises et des actions cotées (hors financières), soit sur un encours de 4,2 milliards d'euros. La méthodologie actuelle ainsi que le périmètre des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) pris en compte ont conduit le Groupe à écarter, à ce stade de l'analyse, les entreprises du secteur financier (voir descriptif de la méthodologie ci-après).

Cette année, le Groupe s'est concentré sur l'analyse de son exposition au risque de transition et sur la modélisation de l'impact financier du risque de transition sur ses portefeuilles.

Pour conduire son analyse, le Groupe a pris l'hypothèse de l'introduction d'une taxe carbone comme étant l'un des moyens privilégiés pour conduire l'économie à se décarboner. Le coût du carbone associé à l'introduction d'une taxe carbone a été choisi comme étant une variable claire et lisible susceptible d'impacter les émetteurs en portefeuille dans l'hypothèse d'un scénario de transition vers une économie bas carbone.

### Pour ce faire, 2 scénarios ont été modélisés :

**1. Un premier scénario reposant sur l'introduction d'une taxe carbone uniforme dans l'économie** a été simulé sur le portefeuille analysé. 3 indicateurs ont été examinés :

- La part de l'EBITDA à risque pour chaque émetteur du périmètre analysé ;
- La part du portefeuille dont la part d'EBITDA à risque est supérieure à 10% ;
- La perte de valeur du portefeuille calculée en variation de taux.

**2. Un second scénario comprenant 2 variables supplémentaires a été modélisé**, tenant compte de la capacité d'ajustement des prix de vente des produits et services des émetteurs en fonction des secteurs et de la crédibilité du plan de transition climatique de l'émetteur.

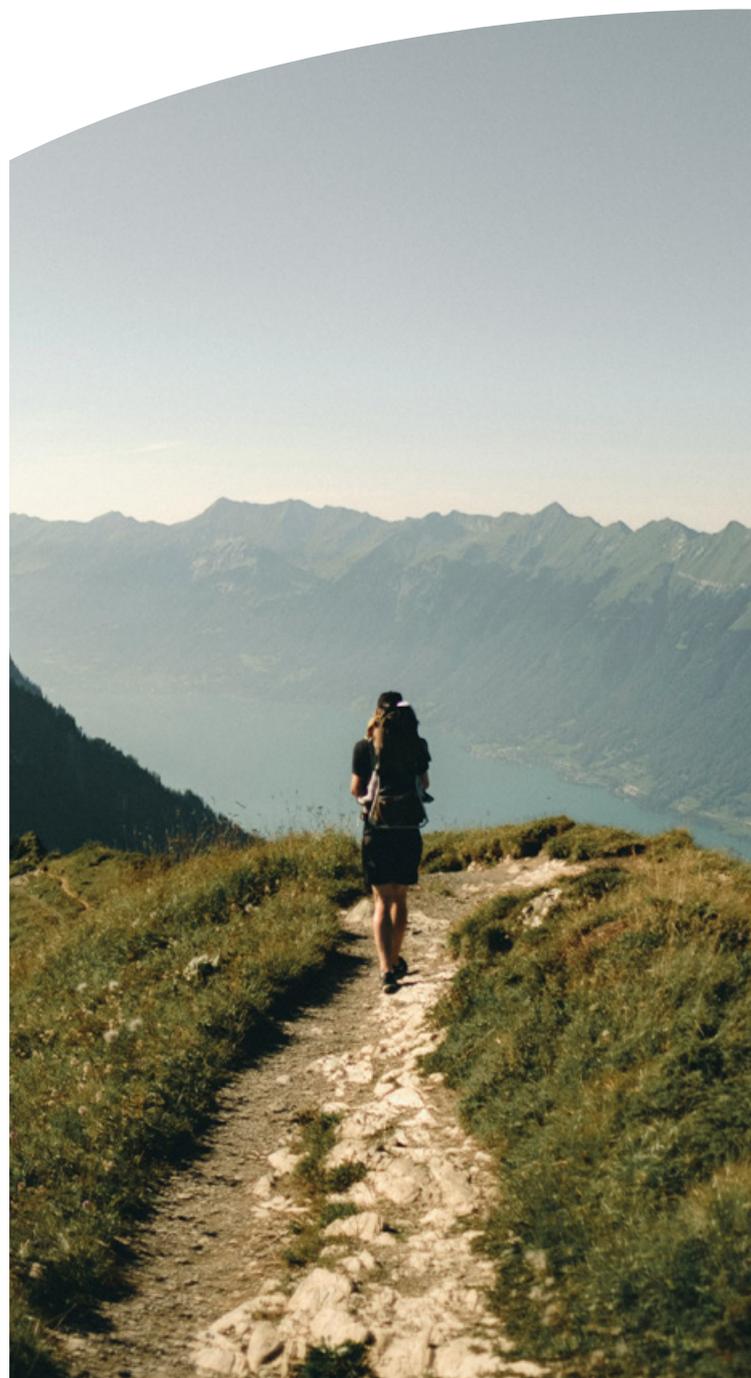
La taxe carbone a été modélisée comme une taxe annuelle, égale aux émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 des émetteurs, multipliée par un prix du CO<sub>2</sub> / tonne (par exemple 200€ / tonne de CO<sub>2</sub>).

L'EBITDA à risque est défini comme étant la réduction d'EBITDA associée à l'application de la taxe carbone. Elle

est calculée en considérant les émissions scopes 1 et 2 de gaz à effet de serre de l'émetteur.

La variation de l'EBITDA engendre une modification du spread de crédit des émetteurs (via la variation des ratios d'endettement) ou de la valorisation des actions cotées (via la variation des ratios de valorisation).

Ces analyses sont en cours à la date de rédaction du présent rapport. Elles visent à orienter plus finement les décisions d'investissement dans la perspective de respecter la stratégie climat du Groupe.





### 3. GROUPAMA PORTE UNE ATTENTION CROISSANTE AUX RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Les risques en matière de biodiversité peuvent être catégorisés de la même manière que les risques climatiques. On distingue ainsi :

1. **Le risque physique**, lié à l'érosion de la biodiversité, qui fait référence à la perte de services écosystémiques (régulation du climat, pollinisation, cycle de l'eau, etc.) sur lesquels s'appuient les activités économiques ;
2. **Le risque de transition** qui est associé au passage à une économie plus respectueuse des écosystèmes et à ses conséquences réglementaires ou financières. Par exemple, le règlement européen sur la déforestation importée permet de réduire les pratiques de déforestation associées à certains produits de base comme le cacao et le café ; il induit également des coûts de certification et de traçabilité des matières premières.

Au sein du périmètre analysé, les impacts générés par le portefeuille d'investissement concernent principalement le changement d'usage des sols. Ils représentent un risque de transition auquel le Groupe est attentif. Parmi les dépendances très fortes du portefeuille analysé, l'eau fait apparaître un risque physique potentiel (l'analyse ENCORE s'appuie sur des données sectorielles et non spécifiques aux émetteurs).

Un travail approfondi d'évaluation des risques liés à l'eau a été mené en 2023 sur 37 émetteurs afin d'en identifier la matérialité ainsi que les politiques mises en place pour les gérer.

Comme indiqué dans la partie de ce rapport dédiée à la biodiversité, Groupama va poursuivre dans les années à venir le travail entamé sur la caractérisation de ces risques afin de les cartographier et de les intégrer à la fois dans l'analyse ESG et dans la gestion des risques du portefeuille de GGVié.

#### GESTION DES RISQUES : PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

1. **Poursuite des travaux** sur la quantification des risques liés au climat.
2. **Intégration des Grands Risques ESG** dans le suivi des risques.
3. **Lancement d'un appel d'offres** relatif à la fourniture de données afin d'en améliorer la qualité.



**PARTIE 2:**  
**INFORMATIONS**  
**ISSUES DE L'ARTICLE 4**  
**DU RÈGLEMENT (UE)**  
**2019/2088 DU PARLEMENT**  
**EUROPÉEN ET DU CONSEIL**  
**DU 27 NOVEMBRE 2019**

## A. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Groupama Gan Vie prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité sont définis comme les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption (article 2.24 du règlement SFDR).

### Les principales incidences négatives générées par les décisions d'investissement sont :

- **Les émissions de gaz à effet de serre** et leurs conséquences sur le changement climatique ;
- **Les autres incidences environnementales**, dont la détérioration de la biodiversité, la pollution de l'eau et les déchets toxiques ;
- **Les atteintes aux droits de l'Homme** ;
- **Les inégalités entre hommes et femmes** en matière de rémunération ;
- **L'absence de diversité** au sein des organes de gouvernance ;
- **Les armes controversées**.

## B. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ET COMPARAISON HISTORIQUE

### 1. SOURCES DES DONNÉES

PÉRIMÈTRE	2023		SOURCE
Émetteurs privés	Émission de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Iceberg Data Lab
		2. Empreinte carbone	Iceberg Data Lab
		3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Iceberg Data Lab
		4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Moody's ESG
		5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Moody's ESG
		6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Moody's ESG
	Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Moody's ESG
	Eau	8. Rejets dans l'eau	Moody's ESG
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Moody's ESG
	Questions sociales et relatives aux employés	10. Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Clarity AI
		11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Moody's ESG
		12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Moody's ESG
		13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Moody's ESG
		14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	ISS
Indicateurs sur les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accident	Moody's ESG	
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	Moody's ESG	
Émetteurs publics	Environnement	15. Intensité de GES	Moody's ESG
	Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	World Justice Project
Actifs immobiliers	Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Groupama Immobilier
	Inefficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Groupama Immobilier
	Émissions de gaz à effet de serre	18 (indicateur supplémentaire) Émissions de gaz à effet de serre	Groupama Immobilier

## 2. INCIDENCES NÉGATIVES LIÉES AUX ÉMETTEURS PRIVÉS

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante			Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>									
1. Émissions de GES	Emissions de GES Scope 1 (tCO <sup>2</sup> eq)	5 352 807	36	4 266 255	5 532 807	80	4 266 255	<p>GGVie a mis en place une stratégie visant à réduire les incidences négatives, notamment les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cette stratégie s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse environnementale spécifique, identifiant les émetteurs pénalisant particulièrement la transition énergétique;</li> <li>• Une stratégie d'exclusion renforcée sur les combustibles fossiles.</li> </ul> <p>Le Groupe a atteint en 2023 son objectif de réduction de 50% de l'intensité carbone scope 1 &amp; 2 (MtCO<sup>2</sup>/M€ CA) liée aux émetteurs privés d'ici fin 2029, par rapport à 2021, sur l'ensemble des obligations privées et actions cotées.</p>	
	Emissions de GES Scope 2 (tCO <sup>2</sup> eq)	552 936	35	507 830	552 936	79	507 830		
	Emissions de GES Scope 3 (tCO <sup>2</sup> eq)	63 229 773	35	65 860 257	63 229 773	78	65 860 257		
	Emissions totales de GES (tCO <sup>2</sup> eq)	69 135 516		70 634 342	69 135 516		70 634 342		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tCO <sup>2</sup> eq / M€ EVIC)	1 603	35	1 462	4 062	78	3 281		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des entreprises bénéficiaires des investissements	1 356	39	1 501	3 346	88	3 368		
Emission de gaz à effet de serre	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	40	5,3%	14%	90	12%	<p>GGVie décline la politique d'exclusion du Groupe concernant le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels.</p> <p>Charbon thermique : pas de nouvel investissement et désengagement progressif de toute société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 20% sur le charbon thermique;</li> <li>• Dont la production annuelle de charbon dépasserait 10M de tonnes;</li> <li>• Dont la capacité installée de centrales au charbon dépasserait 5GW;</li> <li>• Développant de nouvelles capacités charbon;</li> </ul> <p>En application de la politique du Groupe, GGVie vise une sortie totale du secteur du charbon thermique d'ici 2030 (pays de l'Union Européenne et de l'OCDE) et d'ici 2040 (autres pays du monde).</p> <p>Hydrocarbures non conventionnels : fin de tout nouvel investissement en direct dans les entreprises concourant au développement de nouveaux projets d'hydrocarbures non-conventionnels à l'exception des besoins de financement spécifiquement fléchés vers la transition : une filiale ou un projet dédié au financement de la transition et dans des obligations vertes émises par ces entreprises, dans lesquels le Groupe pourra continuer à investir afin de se laisser l'opportunité de contribuer pleinement au financement de la transition.</p>

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante			Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>									
Émission de gaz à effet de serre	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	26%	29	26%	66%	65	59%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama Gan Vie. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
		Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	30%	4	28%	75%	9	63%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,22	35	0,11	0,6	78	0,24	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,8%	41	0,5%	2,1%	91	1,2%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,4	2,1	5,1	1,1	4,8	11,4	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi (valeur exprimée en moyenne pondérée)	74,5	16	64,9	189	35	145,7	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante			Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>									
Indicateurs sur les questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	6%	36	6,8%	15%	80	15,2%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVié n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Cet indicateur n'est aujourd'hui pas disponible chez le fournisseur de données utilisé par Groupama. GGVié publiera cette information dès que la donnée sera disponible.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	8%	17	10%	21%	39	22%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVié n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	14%	40	17%	36%	90	22%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVié n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	ND	41	0,03%	ND	92	0,08%	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans la politique d'exclusion, et les questionnaires de due diligence pour les gestionnaires externes. En application de la politique du Groupe, GGVié exclut tout financement d'armes controversées.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante			Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs additionnels sur les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et les questions liées à la lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>									
Indicateurs sur les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accident	Taux d'accidents dans les entreprises bénéficiaires d'investissements (valeur exprimée en moyenne pondérée) LTIFR	0,41	17	2,1	1,05	38	4,6	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
	<b>Autres indicateurs liés au climat et à l'environnement</b>								
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes, par million d'euros de chiffre d'affaires)	46,26	13	5,5	117	30	12,3	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	ND	ND	ND	ND	ND	ND	Cet indicateur n'est aujourd'hui pas disponible chez le fournisseur de données utilisé par Groupama. GGVie publiera cette information dès que la donnée sera disponible.

### 3. INCIDENCES NÉGATIVES LIÉES AUX ÉMETTEURS PUBLICS

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante			Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence	
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]		
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>									
<b>Environnement</b>	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	92	37	88	212	93	221	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, notamment l'analyse environnementale, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de Groupama. GGVié n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>									
<b>Social</b>	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	39	100	15	39	100	38	Cette incidence négative, comme tous les PAI, est intégrée dans l'analyse ESG, réalisée par Groupama Asset Management pour le compte de GGVié. Groupama s'appuie sur les travaux du World Justice Project publiant chaque année le WJP Rule of Law Index, entre 0 et 1.
			33%	ND	13,1%	33%	ND	33%	Les pays dont l'indice WJP est inférieur à 0.5 sont considérés comme violant les normes sociales des traités et conventions internationaux. GGVié n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative.

## 4. INCIDENCES NÉGATIVES LIÉES AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Éléments de mesure	Incidence [année n-1]	Taux de couverture 2023 (%)	Incidence [année n]	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles.	2,3%	100%	0%	À la suite de l'évolution de l'interprétation de ce PAI par la place, il a été décidé de ne plus retenir les actifs logistiques possédant des stations essences pour réapprovisionner les camions logistiques en cas de besoin. En effet, il ne s'agit pas de la destination première du bâtiment. Ils ne sont donc pas comptabilisés comme des actifs exposés aux combustibles fossiles.
	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique.	ND	56,8%	91%	Il s'agit du pourcentage d'actifs inefficaces sur le plan énergétique (DPE ≥C) en valeur.
<b>Indicateurs additionnels climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de gaz à effet de serre	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers	1 526 774	57,5%	2 747 965	GGVie, via la filiale Groupama Immobilier, déploie une stratégie environnementale pour les actifs immobiliers via l'établissement d'un bilan carbone (depuis 2018) et la mesure et consolidation des données énergétiques et eau. Groupama Immobilier a lancé un plan ambitieux de rénovation du parc tertiaire, comprenant l'analyse du cycle de vie des actifs (de la construction à l'utilisation) afin de sélectionner les matériaux bas carbone et moins émissifs. GGVie n'a pas établi de cible spécifique pour cette incidence négative. Les consommations sont basées sur des données réelles (DEEPI – 23 % des surfaces) et sur des données estimées par le logiciel Smart-e (76 % des surfaces).

## C. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

### 1. DESCRIPTION DE L'INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

GGVie, conformément au règlement SFDR, définit les risques de durabilité comme « tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social et de gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ».

L'intégration des risques en matière de durabilité se manifeste à différents niveaux du processus d'investissement, au travers des politiques ESG et méthodologies ESG de GGVie, comme décrit notamment dans les parties « Démarche générale » et « Gestion des risques ESG » du présent rapport.

Elle repose donc sur plusieurs piliers :

1. **Les politiques sectorielles** relatives au tabac, aux armes controversées et aux énergies fossiles non conventionnelles ;
2. **Le filtre « Capital Naturel »**, qui permet de conduire une analyse approfondie sur les émetteurs appartenant aux 8 secteurs présentant les enjeux les plus matériels du point de vue de l'environnement ;
3. **Le processus de sélection des valeurs via la notation ESG ;**
4. **La politique d'engagement**, qui a érigé les risques en matière de durabilité comme l'une de ses trois priorités.

Les stratégies d'alignement aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité permettent également à GGVie de réduire son exposition aux risques afférents.

**Enfin, GGVie décline la politique du groupe en matière de gestion des risques. Ce dispositif permet notamment de suivre les risques de durabilité suivants :**

1. **Les émissions de GES en intensité** sur les scopes 1, 2 des portefeuilles actions et obligations ;
2. **L'exposition aux risques physiques** et de transition des portefeuilles actions et obligations.

### 2. DESCRIPTION DE L'INTÉGRATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les principales incidences négatives sont identifiées, hiérarchisées et prises en compte via des outils multiples et différents selon les PAI considérés.

#### Engagements et dialogue actionnarial

La politique en la matière est décrite dans la section « Politique d'engagement » (I IV.) du présent rapport.

#### Score ESG

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre une très grande majorité des PAI obligatoires directement ou à travers un indicateur équivalent. Les PAI 10 et 11, portant sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement. Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab.

#### Politique d'exclusion

La politique d'exclusion, concernant les PAI n°4 et n°14, est décrite dans la section « Démarche générale » (I I.) du présent rapport.

#### Suivi des controverses

Les PAI sont également pris en compte dans la méthodologie de scoring ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse et le type de portefeuille.



▼ Le tableau ci-dessous détaille notre prise en compte des 16 PAI obligatoires et des deux PAI que GG Vie a sélectionnés parmi les PAI additionnels.

		Niveau de prise en compte des incidences négatives			
	Libellé du PAI	Politique d'engagement	Politique d'exclusion	Analyse ESG	Suivi des controverses
<b>PAI obligatoires – Tableau 1</b>					
<b>PAI 1</b>	1. Émission de gaz à effet de serre Scope 1				
	1. Émission de gaz à effet de serre Scope 2				
	1. Émission de gaz à effet de serre Scope 3				
	1. Émissions totales de gaz à effet de serre				
<b>PAI 4</b>	4. Part des investissements dans des entreprises du secteur des énergies fossiles				
<b>PAI 5</b>	5. Part de la consommation d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale				
	5. Part de la production d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale				
<b>PAI 6</b>	6. Intensité moyenne de consommation d'énergie des secteurs à fort enjeux climatiques				
<b>PAI 7</b>	7. Biodiversité – Activités affectant négativement les zones sensibles				
<b>PAI 8</b>	8. Émissions de produits dans l'eau				
<b>PAI 9</b>	9. Déchets dangereux (tonnes)				
<b>PAI 10</b>	10. Violation des principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales				
<b>PAI 11</b>	11. Absence de processus ou de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales				
<b>PAI 12</b>	12. Écart moyen de rémunération entre les sexes				
<b>PAI 13</b>	13. Diversité des sexes représentés au conseil d'administration				
<b>PAI 14</b>	14. Exposition aux armes controversées				
<b>PAI 15</b>	Intensité carbone				
<b>PAI 16</b>	Pays sujets à des violations des droits sociaux				
<b>PAI additionnels</b>					
<b>PAI 3 – Tableau 2</b>	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies				
<b>PAI 6 – Tableau 3</b>	6. Utilisation et recyclage de l'eau				

## D. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

La politique d'engagement de GG Vie, entièrement déléguée à Groupama AM, poursuit, parmi ses trois objectifs principaux, la lutte contre les dérèglements climatiques. Elle suit par ailleurs les recommandations en la matière de la NZAOA, comme décrit dans la section dédiée du présent rapport (I I. IV.)

## E. RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

Groupama Gan Vie soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE en matière de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, de santé et sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires.<sup>9</sup>

### 1. RESPECT DU GLOBAL COMPACT

Les lignes directrices sont synthétisées dans le Pacte Mondial de l'ONU, (Global Compact) :

Les 10 principes du Pacte Mondial	
Droits de l'Homme	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
	Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.
Normes internationales du travail	Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
	Contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
	Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
Environnement	Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
	Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
	Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
Lutte contre la corruption	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

GG Vie se réfère à ces principes pour évaluer les activités, la stratégie et le comportement des entreprises dans lesquelles elle investit. GG Vie veille notamment à ce que ses investissements ne causent pas d'atteintes graves et avérées au socle de ces standards.

Le Groupe Groupama est en outre signataire des PRI (Principes for Responsible Investment).

<sup>9</sup> « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale » (2017) : [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_124923.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf), « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) : [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>.



## 2. CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GGVie soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU<sup>9</sup>. La politique de gestion des incidences négatives s'inscrit naturellement dans une perspective de contribution à l'atteinte de ces objectifs.

De plus, dans le cadre de sa Gestion Déléguée thématique « Développement Humain », GGVie a mis en place des outils de mesure de la contribution des entreprises aux ODD, notamment les ODD 3 (Accès à la santé), 4 (Accès à une éducation de qualité), 5 (Égalité entre les sexes) et 8 (Accès à des emplois décents).



## 3. CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

En tant que membre de la NZAOA, Groupama soutient pleinement les objectifs de l'Accord de Paris. Sa stratégie climat, présentée dans la partie « Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris » (I.VI) du présent rapport, suit les recommandations de la NZAOA et poursuit comme principal objectif l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

**GGVie s'inscrit dans la stratégie climat définie par le Groupe et à ce titre actionne plusieurs leviers :**

1. Une politique d'exclusion des énergies fossiles ;
2. La décarbonation de ses portefeuilles liquides et immobilier ;
3. Le financement de solutions, à travers un programme d'investissements durables et le développement d'infrastructures bas carbone ;
4. Une politique d'engagement poursuivant, parmi ses trois objectifs principaux, la lutte contre les dérèglements climatiques.

<sup>9</sup>Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (Peuple, Prospérité, Planète, Paix, Partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

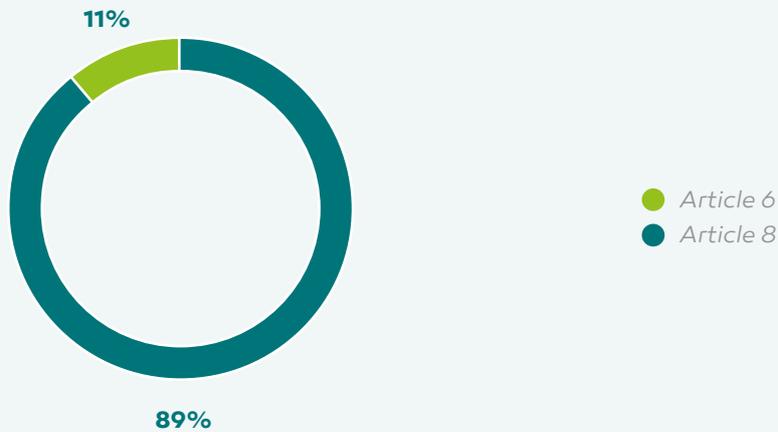


# ANNEXES

## A. RÉPARTITION DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU RÈGLEMENT SFDR

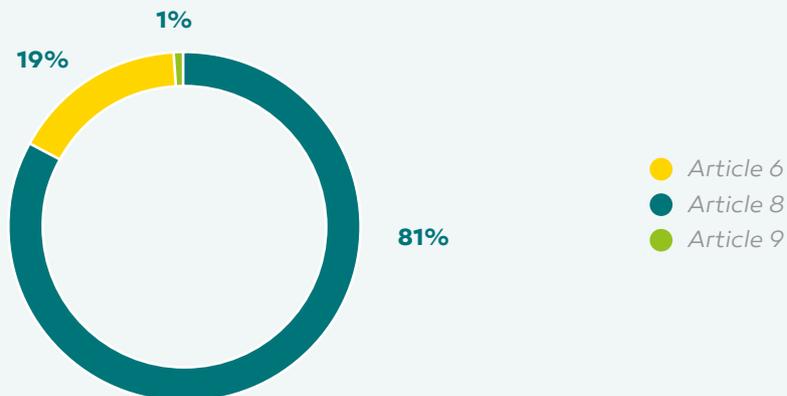
### 1. FONDS HORS UC

Répartition des actifs de GG Vie (hors UC) selon la classification SFDR au 31/12/2023



### 2. FONDS UC

Répartition des actifs de GG Vie (UC incluses) selon la classification SFDR au 31/12/2023



## B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU RÈGLEMENT SFDR

### 1. FONDS UC

#### › GGVIE UC – FONDS ARTICLE 8 SFDR

CODE ISN	NOM DU FONDS
FRO000029902	GROUPAMA CONVICTIONS
FRO000097156	G FUND - WORLD VISION R
FRO000099939	AMERI-GAN
FRO000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT
FRO000290124	FRANCE GAN
FRO000299356	NORDEN SRI
FRO000972655	AMUNDI - AMUNDI ACTIONS FONCIE
FRO000989626	GROUPAMA TRESORERIE
FRO000989782	GROUPAMA FRANCE STOCK
FRO000990038	GR AVENIR EURO I
FRO007010228	GAN EQUILIBRE
FRO007010244	GAN PRUDENCE
FRO007019930	GAN FRANCESELECT
FRO007024708	GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE
FRO007034418	GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE
FRO007063789	RETRAITE DYNAMIQUE
FRO007063797	RETRAITE EQUILIBRE
FRO007063805	RETRAITE PRUDENCE
FRO007076575	RETRAITE PLENITUDE
FRO007076583	RETRAITE HARMONIE
FRO007076591	RETRAITE PERENNITE
FRO010013912	GROUPAMA DYNAMISME
FRO010013938	GROUPAMA MONDACTIONS
FRO010013953	GROUPAMA PRUDENCE
FRO010013961	GROUPAMA EQUILIBRE
FRO010013987	EURO CAPITAL DURABLE
FRO010086470	GROUPAMA ACTIONS RETRAITE
FRO010093682	AMUNDI EUROPE MONDE
FRO010263822	FRANCE GAN
FRO010271387	GAN EQUILIBRE
FRO010271395	GAN EQUILIBRE
FRO010271460	GAN DYNAMISME
FRO010271478	GAN DYNAMISME
FRO010271528	EURO CAPITAL DURABLE
FRO010277780	GAN DYNAMISME
FRO010288308	GROUPAMA AVENIR EURO
FRO010288332	GROUPAMA CREDIT EURO CT
FRO010290585	GROUPAMA OBLIG MONDE
FRO010292268	GROUPAMA OBLIG EURO - N

CODE ISN	NOM DU FONDS
FROO10294991	G FUND GLOBAL GREEN BONDS
FROO10295980	GROUPAMA OBLIG MONDE
FROO10301317	GROUPAMA CONVERTIBLES
FROO10306142	CARMIGNAC PATRIMOINE
FROO10318121	G FUND - WORLD VISION R
FROO10627851	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUN
FROO10631275	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNIT
FROO10693085	GROUPAMA MONETAIRE
FROO10696617	GROUPAMA INDEX INFLATION MONDE
FROO10702175	G FUND CREDIT EURO ISR
FROO10953497	AMERI-GAN
FROO10973149	GROUPAMA ETAT EURO ISR
FROO11051655	GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILI
FROO11153014	GINJER ACTIFS 360
FROO11291178	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNIT
FROO12599645	GROUPAMA ULTRA SHORT-TERM BOND
FROO12726511	GROUPAMA ET,EU,ISR NC FCP 3DEC
FROO13045317	GROUPAMA INDEX INFLA MONDE IC
FROO13379328	GROUPAMA ACTIONS EUROPEENNES
FROO13440666	G FUND WLD VISION(R) A SI,3DEC
FROO13440674	RETRAITE DYNAMIQUE A FCP 3DEC
FROO13440682	RETRAITE EQUILIBRE A FCP 3DEC
FROO13440690	RETRAITE PRUDENCE A FCP 3DEC
FROO140056T3	GROUPAMA DYNAMIS E1
FROO140056X5	GROUPAMA PRUDENC E1
FROO14005831	GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIO
LU0047473722	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS -
LU0048292808	BL - GLOBAL 50
LU0048293368	BL - GLOBAL 75
LU0048578792	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROW
LU0571100824	G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE
LU0571102010	G FUND - ALPHA FIXED INCOME
LU0675297237	G FUND - AVENIR EUROPE
LU0740858229	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GL
LU0857959612	G FUND - TOTAL RETURN ACTIONS
LU0987164596	G FUND - ALPHA FIXED INCOME
LU1226626759	G FUND -TOTAL RETURN BONDS
LU1501413972	G FUND-GLOBAL BONDS
LU1611031870	G FUND - AVENIR SMALL CAP EURO
LU1670719886	M&G LUX INVESTMENT FUNDS 1 - M
LU1717592262	G FUND - GLOBAL INFLATION SHOR
LU1856264822	G FUND - GLOBAL CONVERTIBLE BO
LU1897556517	G FUND - WORLD REVOLUTIONS
LU2486818961	G FD AV SMC E1C C.

› GGVIE UC – FONDS ARTICLE 9 SFDR

CODE ISN	NOM DU FONDS
FRO010289660	G FUND FUTURE FOR GENERATIONS
FRO01400C1T9	G FUND HEALTH AND WELLNESS N

**2. FONDS HORS UC**

› GGVIE HORS UC – FONDS ARTICLE 8 SFDR

CODE ISN	NOM DU FONDS
1002804	WEST STREET LOAN PARTNERS V
1002811	KARTESIA CREDIT OPPORTUNITIES VI
FRO000097156	G FUND - WORLD VISION R
FRO000099939	AMERI-GAN
FRO000171837	GROUPAMA CREDIT EURO CT
FRO000290124	FRANCE GAN
FRO000989626	GROUPAMA TRESORERIE
FRO000991473	GROUPAMA OBLIG EURO
FRO007084702	ASTORG EURO SPREAD
FRO010116343	BNP PARIBAS BOND 6M
FRO010213348	GROUPAMA CONVERTIBLES
FRO010213355	GROUPAMA ENTREPRISES - I
FRO010292268	GROUPAMA OBLIG EURO - N
FRO010582452	GROUPAMA MONETAIRE
FRO010627083	BNP PARIBAS CP INFRASTRUCTURE IN
FRO010890194	EURO CAPITAL DURABLE - G
FRO010890400	GROUPAMA CONVERTIBLES
FRO010891168	G FUND - WORLD VISION R
FRO011291178	GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNIT
FRO011530096	ALLIANZ EURO HIGH YIELD
FRO011661750	RIVAGE ASTORG INFRASTRUCTURE 1
FRO012159697	CERTIVIA SI,
FRO012950517	ARGUIN INFRASTRUCTURE FPS 5DEC
FRO013065299	GROUPAMA TRESORERIE
FRO013306743	LAZARD CREDIT FI SRI
FRO013358330	ALLOCATION INVEST ATLANTA
FRO013365509	GROUP,TIKEH,DIV,DEBT FD A FIPS
FRO013518651	NOVI COTE 2020
FRO014000TCO	F,N,S,D,N,C,A,C,D,D,R,D,F,FIPS
FRO014002X19	RIVAGE EURO DEBT INFRASTRUCTURE
FRO01400E573	G GAN PIERRE 1 G
IE00BCCW5L37	PIMCO GIS CAPITAL SECURITIES F
LU0248063322	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARK
LU0377348536	INVESCO RE EUROP FD INVESCO RE
LU0571100741	G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE
LU0571101988	G FUND - ALPHA FIXED INCOME

CODE ISN	NOM DU FONDS
LU0571101988	G FUND - ALPHA FIXED INCOME
LU0954694930	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN HIGH
LU0964944242	AXA WORLD FUNDS - US HIGH YIELD
LU1370927946	AXA C EUR A3D EUR D,
LU1432415641	DWS INVEST EURO HIGH YIELD COR
LU1718498022	MIROVA CORE INFRASTRUCT FD II
LU1856265472	G FUND - GLOBAL CONVERTIBLE BOND
LU1989874257	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARK
LU2024690609	KARTESIA CREDIT OPPORTUNITES V
LU2064795235	AXA RES E FD A3D D.
LU2089369644	TIKH SP OPP II BD EUR A,
LU2124185286	CORE INFRASTRUCTURE FUND III
LU2178692690	TIK DIR LEND V A3D EUR D,
LU2252041368	ALL PR FR RE AD EUR
LU2300315848	PICTET - GLOBAL EMERGING DEBT
LU2444209238	KARTESIA SENIOR OPPORTUNITIES II
LU2457486988	MEIF FUND 7 SCS
LU2488088704	SCHELCHER INFRA DEBT - PARTS A-O
LU2647325732	SCJI DE III AIFDID D.

› **GGVIE HORS UC – FONDS ARTICLE 9 SFDR**

CODE ISN	NOM DU FONDS
1002801	CAP DYNAMIC CLEAN ENERGY INFRA I
FROO13386984	T2 ENERGY PARTNERS A3 FPCI
FROO13451556	EIFFEL IMPACT DEBT PART B
FROO13511300	MEF4 MONET CO INV,A SHARE SLP
FROO14005041	SCO IN LO IV MA A1
FROO1400APS9	GR SOC IMP DEB A



# GGVIE

8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08  
343 115 135 RCS Paris  
[www.groupama.com](http://www.groupama.com)